

SICAV de droit français

SICAV AMPLEGEST

SICAV à 4 compartiments

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : AMPLEGEST
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**

AMPLEGEST - 50 Boulevard Haussmann - 75009 - Paris

Dans ce rapport sont présentés les comptes consolidés de SICAV AMPLEGEST au 30/12/2022, ainsi que l'activité des compartiments au cours du dernier exercice.

SOMMAIRE

1. Certification du Commissaire aux Comptes	5
2. Comptes consolidés SICAV AMPLEGEST	11
Compartiment : AMPLEGEST LONG SHORT	19
3. Caractéristiques de l'OPC	20
4. Changements intéressant l'OPC	24
5. Rapport de gestion	25
6. Informations réglementaires	28
7. Comptes de l'exercice	36
8. Annexe (s)	60
Information SFDR	61
Compartiment : AMPLEGEST MIDCAPS	68
9. Caractéristiques de l'OPC	69
10. Changements intéressant l'OPC	72

11. Rapport de gestion	84
12. Informations réglementaires	88
13. Comptes de l'exercice	97
14. Annexe (s)	118
Information SFDR	119
Compartiment : AMLEGEST PRICING POWER	126
15. Caractéristiques de l'OPC	127
16. Changements intéressant l'OPC	130
17. Rapport de gestion	131
18. Informations réglementaires	135
19. Comptes de l'exercice	144
20. Annexe (s)	164
Information SFDR	165
Compartiment : AMLEGEST DIGITAL LEADERS	172
21. Caractéristiques de l'OPC	173
22. Changements intéressant l'OPC	177
23. Rapport de gestion	178

24. Informations réglementaires	181
25. Comptes de l'exercice	190
26. Annexe (s)	212
Information SFDR	213

I. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

SICAV AMPLEGEST
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMPLEGEST
73, boulevard Haussmann
75004 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV AMPLEGEST relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SICAV AMPLEGEST

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Compartiment AMPLEGEST DIGITAL LEADERS

La vérification du respect des obligations légales et réglementaires appelle l'observation suivante de notre part : le profil de risque décrit dans le prospectus prévoit une exposition au risque de change dans la limite de 10 % de l'actif du compartiment. Cette limite n'est pas respectée au cours de la période. Le 30 décembre 2022, l'exposition au risque de change représente 53,53 % de l'actif. La société de gestion a corrigé cette erreur de rédaction dans le prospectus entré en vigueur le 09/02/2023.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2023.04.19 16:03:44 +0200





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 décembre 2022**

SICAV AMPLEGEST

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

AMPLEGEST

73, boulevard Haussmann

75004 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Amaury Couplez

2023.04.19 16:03:40 +0200

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

2. COMPTES CONSOLIDES SICAV AMLEGEST

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	377 011 373,33	629 893 676,08
OPC MAÎTRE		
Actions et valeurs assimilées	373 313 572,18	617 463 281,82
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	373 313 572,18	617 463 281,82
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		6 717 772,35
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		6 717 772,35
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		999 225,66
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		999 225,66
Titres de créances négociables		999 225,66
Autres titres de créances		
Non négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	2 948 775,20	4 574 357,62
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 948 775,20	4 574 357,62
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	749 025,95	139 038,63
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	638 498,74	33 579,50
Autres opérations	110 527,21	105 459,13
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	2 538 524,60	1 972 028,85
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 538 524,60	1 972 028,85
COMPTES FINANCIERS	4 119 444,85	14 483 813,44
Liquidités	4 119 444,85	14 483 813,44
TOTAL DE L'ACTIF	383 669 342,78	646 349 518,37

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	427 897 131,06	586 723 220,06
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-46 986 682,22	63 035 308,12
Résultat de l'exercice (a,b)	867 513,09	-5 447 372,38
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	381 777 961,93	644 311 155,80
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	582 896,64	125 349,63
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	582 896,64	125 349,63
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	547 355,00	26 779,50
Autres opérations	35 541,64	98 570,13
DETTES	912 737,16	1 091 849,61
Opérations de change à terme de devises		
Autres	912 737,16	1 091 849,61
COMPTES FINANCIERS	395 747,05	821 163,33
Concours bancaires courants	395 747,05	821 163,33
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	383 669 342,78	646 349 518,37

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJES BANKS 0322		618 075,00
DJES BANKS 0323	673 750,00	
DJE 600 INSUR 0322		241 500,00
DJ STX600 AUT 0322		659 600,00
DJ STX600 AUT 0323	1 665 720,00	
EURO STOXX 50 0323	12 414 800,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
GPS PEARSON 1230		218 927,02
CFD MS SOLARIA 1230		222 560,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
PROSUS NV 09/2023 CALL 72	199 218,60	
ATOS SE 03/2022 CALL 52		69 545,40
SNOWFLAKE INC-A 06/2023 CALL 190	79 844,63	
VEOLIA ENVIRONNE 06/2023 CALL 26	236 920,50	
ZSCALER INC 01/2023 CALL 150	2 266,12	
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
CFD MS STMICROE 1230	103 934,25	
CFD MS EASY GBP 1230	478 784,36	435 533,77
CFD MS AIXTRON 1230	658 068,00	
MS WORLDLINE 1230		88 218,00
CFD MS REXEL SA 1230	67 306,00	
CFD MS ASML HOL 1230		310 948,00
CFD MS COMMERZB 1230	596 156,08	
CFD MS KELLER G 1230	180 397,55	
CFD MS DUFY AG 1230	391 083,58	611 847,84
CFD MS BANCO SA 1230	116 020,70	
CFD MS S.O.I.T. 1230	116 166,00	
CFD MS RATIONAL 1230	108 780,00	
CFD MS ING GROE 1230	216 372,00	
CFD MS THE SAGE 1230	294 228,41	
CFD MS DR. MART 1230	374 286,71	
CFD MS ASHTEAD 1230	129 637,29	417 781,41
CFD MS ARKEMA 1230		444 497,65
CFD MS FERGUSON 1230		375 239,56

	30/12/2022	31/12/2021
CFD MS SIKA AG I230		388 627,63
CFD MS DEUTSCHE I230	437 169,50	
CFD MS ASOS I230	57 558,09	910 553,62
CFD MS SEGRO PL I230	215 236,83	
CFD MS FAURECIA I230	113 040,00	
CFD MS WOLTERS I230	590 665,92	252 991,20
CFD MS EMS-CHEM I230	357 278,36	914 166,10
CFD MS UBS GROU I230		317 878,23
CFD MS VAT GROU I230		748 169,97
CFD MS NOVOZYME I230		306 511,16
CFD MS LEROY SE I230	325 220,19	428 031,40
CFD MS VOLVO AB I230	165 232,25	199 417,33
CFD MS FERRARI I230		427 927,50
CFD MS ASM INTE I230	94 260,00	
MS WICKES GR I230		366 663,49
MS DASSAULT SYS I230		276 562,97
CFD MS ASSA ABL I230		215 564,42
CFD MS NEMETSCH I230		256 056,00
CFD MS DOMETIC I230	362 962,83	
CFD MS BARCLAYS I230	282 391,62	
CFD MS BUNZL PL I230	541 267,07	
CFD MS NESTLE I230	288 332,49	
CFD MS DAVIDE E I230		155 545,50
CFD MS VINCI I230	149 264,00	
CFD MS D'IETERE I230	268 800,00	
CFD ADYEN MS I230	69 573,60	240 396,00
CFD CDI DIOR MS I230	170 250,00	182 500,00
CFD DBK DEUTSC I230	58 234,00	434 065,13
CFD NETW NETWO I230	301 732,85	312 285,54
CFD IAG AIRLIN I230	538 326,24	390 916,23
CFD JDEP JDE MS I230		271 000,00
CFD RMS HERMES I230	361 250,00	797 184,00
CFD MS WIENERBE I230	102 648,00	66 976,14
CFD I09 MS ENEL I230	150 900,00	
MS INTERCONTINENTAL	123 129,09	130 978,51
CFD CAP MS CAP I230		2 155,00
MS DIAGEO I230	267 495,74	
CFD MS SOCIETE I230	117 400,00	
CFD AZN ASTRAZ I230		1 239 301,19
MS NIBE SEK I230	134 451,26	213 457,17
CFD MS L'OREAL I230		349 404,10
CFD MS UBISOFT I230	12 940,90	
CFD MS ST GOBAIN I23		215 307,60
CFD MS MONCLER I230	193 050,00	

	30/12/2022	31/12/2021
CFD MS ORANGE I230	94 220,71	
CFD MS LAFARGEH I230	201 789,38	
CFD MS VALEO I230	262 440,50	
CFD MS ATLAS CO I230		81 443,20
CFD MS NEXI SPA I230	294 640,00	
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13 445,48	
Produits sur actions et valeurs assimilées	10 399 321,76	5 155 754,25
Produits sur obligations et valeurs assimilées	175 684,00	59 906,25
Produits sur titres de créances	3 422,68	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 142,54	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	10 594 016,46	5 215 660,50
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	3 024,35	6 034,12
Charges sur instruments financiers à terme		19 523,98
Charges sur dettes financières	70 364,99	111 490,94
Autres charges financières		
TOTAL (2)	73 389,34	137 049,04
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	10 520 627,12	5 078 611,46
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	8 756 001,72	9 886 665,16
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 764 625,40	-4 808 053,70
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-897 112,31	-639 318,68
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	867 513,09	-5 447 372,38

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La SICAV SICAV AMPEGEST est constituée de 4 compartiments :

- AMPEGEST LONG SHORT
- AMPEGEST MIDCAPS
- AMPEGEST PRICING POWER
- AMPEGEST DIGITAL LEADERS (compartiment ouvert le 03/10/2022)

L'agrégation des comptes annuels est présentée en Euros.

En l'absence de détention inter compartiments, aucun retraitement n'a été réalisé à l'actif et au passif.

- Règles et méthodes comptables (*)
- Compléments d'information (*)

(*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

A. Liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration

DIRIGEANTS DE LA SICAV		FONCTIONS EXERCÉES ET INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS, Y COMPRIS ÉTRANGÈRES ET DU GROUPE			
Fonction exercée au sein de la Sicav	Nom, Prénom et date de naissance	Caractéristiques de la société			Fonctions exercées
		Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Ville du siège social	
Président du Conseil d'administration	FERRY Alain né le 20/06/1956	France Horizon	Association	Paris	Vice-Président
		APF Consultants	SAS	Paris	Président
Administrateur	De LANGAUTIER Arnaud né le 22/12/1958	AMPLEGEST	SA	Paris	Président du Directoire
		AMPLEGEST Patrimoine	SA	Paris	Administrateur
		OCTO ASSET MANAGEMENT	SA	Paris	Président- Directeur général
		COMGEST Monde	SICAV	Paris	Administrateur
Administrateur	NEUVY Alexandre né le 04/07/1973	M.H.L.B	SICAV	Paris	Administrateur
Administrateur	VANDERMARCO-SALTIEL Marie née le 04/05/1973	AMPLEGEST	SA	Paris	Directeur général
Administrateur	WEBER Francis né le 13/03/1954	Union Plus CIC	SICAV	Paris	Administrateur
		Ofi Select	SICAV	Paris	Administrateur
		Ofi SSP	SICAV	Paris	Administrateur
Administrateur	Du MESNIL Benoît né le 06/06/1953	L'ASA	Association	Versailles	Administrateur
Administrateur	KOENIG Pascal né le 11/08/1962	Insight AM	SAS	Modène	Président
		Sanso IS	SAS	Paris	Membre du conseil de surveillance, administrateur indépendant
		Schelcher Prince Gestion Luxembourg	Sarl	Luxembourg	Membre du Conseil d'administration, administrateur indépendant
		Lior Capital	SA	Monaco	Membre de l'Advisory Board

B. Conventions réglementées

La SICAV Amplegest a signé deux conventions courantes : la première avec Amplegest qui assure la délégation de la gestion financière administrative et comptable et la seconde avec Caceis en qualité de dépositaire de la Sicav.

C. Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L225-51-1 du Code de commerce, les actionnaires sont informés que la Sicav Amplegest est dirigée par un Président Directeur général qui a été nommé par le Conseil d'Administration.

Compartment : AMPLEGEST LONG SHORT

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPEGEST LONG SHORT (Action AC)

compartiment de la SICAV AMPEGEST

ISIN : FR0013203650

Cet OPCVM est géré par AMPEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du compartiment Amplegest Long/ Short est d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice STOXX Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€str capitalisé (70%) sur la durée de placement recommandée (minimum 3 ans), tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active de stock-picking qui s'appuie sur une analyse des fondamentaux des entreprises ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement initial de notre modèle GEST comprend les valeurs qui composent l'indice STOXX Europe 600 Net Return à l'exception des valeurs dites « interdites ». L'analyse de l'univers ainsi éligible se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. L'exposition nette au marché actions sera comprise entre -20% et 80% de l'actif et l'exposition moyenne sera entre 20 et 40% du compartiment. L'exposition nette sera ajustée par une combinaison de position acheteuses et vendeuses :

- Positions acheteuses sur des valeurs considérées comme sous-évaluées en regard des critères de sélection, détenues en direct ou via des contrats d'échange ou des futures/options.
- Positions vendeuses sur des valeurs considérées comme surévaluées en regard de ces mêmes critères exclusivement via des contrats d'échange ou des futures/options.

L'exposition brute des positions à l'achat ou à la vente globalement sera constituée à minima à 70% en actions de l'Union européenne ainsi que de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège ayant une capitalisation supérieure à 600 millions d'euros. Il peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire de 0 à 100% de son actif. Ces instruments sont utilisés principalement pour gérer la trésorerie excédentaire du compartiment. La part investie en obligations sera constituée en titres Investment Grade (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion. Amplegest mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des obligations. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif des parts d'OPCVM/ FIA français pour gérer sa trésorerie. Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif. L'exposition brute aux marchés actions pourra représenter 200% de l'actif et l'exposition nette moyenne sera comprise entre 20 et 40% de l'actif. Le compartiment capitalise ses revenus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. La durée de placement recommandée est de 3 ans.

Les demandes de rachat reçues sont centralisées quotidiennement jusqu'à 17 heures chez le dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante calculée sur les cours de clôture jour suivant, publiée en J+2 et sont réglées 2 jours après la date d'établissement de ladite valeur liquidative.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le profil de risque de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [5] : Il est classé dans cette catégorie en raison de sa stratégie de type 'long/short' qui consiste à construire un portefeuille actions à partir de positions acheteuses « longues » et de réduire l'exposition au risque actions via des positions vendeuses « short » au travers de swaps.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Le compartiment peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, les variations de cours peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une variation, à la hausse comme à la baisse, plus forte et plus rapide de la valeur liquidative de votre fonds.

Risque de contrepartie : l'utilisation par le compartiment d'instruments financiers de gré à gré induit un risque de contrepartie qui mesure les pertes encourues par l'OPCVM au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de change : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPLEGEST LONG SHORT (Action IC)

compartiment de la SICAV AMPLEGEST

ISIN : FR0013203668

Cet OPCVM est géré par AMPLEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du compartiment Amplegest Long/ Short est d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice STOXX Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€str capitalisé (70%) sur la durée de placement recommandée (minimum 3 ans), tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active de stock-picking qui s'appuie sur une analyse des fondamentaux des entreprises ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement initial de notre modèle GEST comprend les valeurs qui composent l'indice STOXX Europe 600 Net Return à l'exception des valeurs dites « interdites ». L'analyse de l'univers ainsi éligible se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. L'exposition nette au marché actions sera comprise entre -20% et 80% de l'actif et l'exposition moyenne sera entre 20 et 40% du compartiment. L'exposition nette sera ajustée par une combinaison de position acheteuses et vendeuses :

- Positions acheteuses sur des valeurs considérées comme sous-évaluées en regard des critères de sélection, détenues en direct ou via des contrats d'échange ou des futures/options.
- Positions vendeuses sur des valeurs considérées comme surévaluées en regard de ces mêmes critères exclusivement via des contrats d'échange ou des futures/options.

L'exposition brute des positions à l'achat ou à la vente globalement sera constituée à minima à 70% en actions de l'Union européenne ainsi que de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège ayant une capitalisation supérieure à 600 millions d'euros. Il peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire de 0 à 100% de son actif. Ces instruments sont utilisés principalement pour gérer la trésorerie excédentaire du compartiment. La part investie en obligations sera constituée en titres Investment Grade (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion. Amplegest mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des obligations. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif des parts d'OPCVM/ FIA français pour gérer sa trésorerie. Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif. L'exposition brute aux marchés actions pourra représenter 200% de l'actif et l'exposition nette moyenne sera comprise entre 20 et 40% de l'actif. Le compartiment capitalise ses revenus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. La durée de placement recommandée est de 3 ans.

Les demandes de rachat reçues sont centralisées quotidiennement jusqu'à 17 heures chez le dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante calculée sur les cours de clôture jour suivant, publiée en J+2 et sont réglées 2 jours après la date d'établissement de ladite valeur liquidative.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT


Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le profil de risque de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [5] : Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa stratégie de type 'long/short' qui consiste à construire un portefeuille actions à partir de positions acheteuses « longues » et de réduire l'exposition au risque actions via des positions vendeuses « short » au travers de swaps.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Il peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, les variations de cours peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une variation, à la hausse comme à la baisse, plus forte et plus rapide de la valeur liquidative de votre fonds.

Risque de contrepartie : l'utilisation par le compartiment d'instruments financiers de gré à gré induit un risque de contrepartie qui mesure les pertes encourues par l'OPCVM au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de change : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPLEGEST LONG SHORT (Action SC)

compartiment de la SICAV AMPLEGEST

ISIN : FR0013203676

Cet OPCVM est géré par AMPLEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du compartiment Amplegest Long/ Short est d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice STOXX Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€str capitalisé (70%) sur la durée de placement recommandée (minimum 3 ans), tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active de stock-picking qui s'appuie sur une analyse des fondamentaux des entreprises ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement initial de notre modèle GEST comprend les valeurs qui composent l'indice STOXX Europe 600 Net Return à l'exception des valeurs dites « interdites ». L'analyse de l'univers ainsi éligible se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. L'exposition nette au marché actions sera comprise entre -20% et 80% de l'actif et l'exposition moyenne sera entre 20 et 40% du compartiment. L'exposition nette sera ajustée par une combinaison de position acheteuses et vendeuses.

- Positions acheteuses sur des valeurs considérées comme sous-évaluées en regard des critères de sélection, détenues en direct ou via des contrats d'échange ou des futures/options.
- Positions vendeuses sur des valeurs considérées comme surévaluées en regard de ces mêmes critères exclusivement via des contrats d'échange ou des futures/options.

L'exposition brute des positions à l'achat ou à la vente globalement sera constituée à minima à 70% en actions de l'Union européenne ainsi que de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège ayant une capitalisation supérieure à 600 millions d'euros. Il peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire de 0 à 100% de son actif.

Ces instruments sont utilisés principalement pour gérer la trésorerie excédentaire du compartiment. La part investie en obligations sera constituée en titres investment grade (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion. Amplegest mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des obligations. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif des parts d'OPCVM/ FIA français pour gérer sa trésorerie. Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif. L'exposition brute aux marchés actions pourra représenter 200% de l'actif et l'exposition nette moyenne sera comprise entre 20 et 40% de l'actif. Le compartiment capitalise ses revenus.

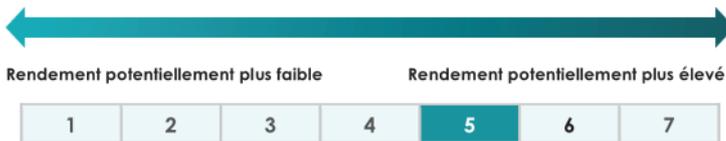
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. La durée de placement recommandée est de 3 ans.

Les demandes de rachat reçues sont centralisées quotidiennement jusqu'à 17 heures chez le dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante calculée sur les cours de clôture jour suivant, publiée en J+2 et sont réglées 2 jours après la date d'établissement de ladite valeur liquidative.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [5] : Il est classé dans cette catégorie en raison de sa stratégie de type 'long/short' qui consiste à construire un portefeuille actions à partir de positions acheteuses « longues » et de réduire l'exposition au risque actions via des positions vendeuses « short » au travers de swaps.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Il peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, les variations de cours peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une variation, à la hausse comme à la baisse, plus forte et plus rapide de la valeur liquidative de votre fonds.

Risque de contrepartie : l'utilisation par le compartiment d'instruments financiers de gré à gré induit un risque de contrepartie qui mesure les pertes encourues par l'OPCVM au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de change : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le profil de risque de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPLEGEST LONG SHORT (Action LC)

compartiment de la SICAV AMPLEGEST

ISIN : FR0013203684

Cet OPCVM est géré par AMPLEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du compartiment Amplegest Long/ Short est d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice STOXX Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€str capitalisé (70%) sur la durée de placement recommandée (minimum 3 ans), tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active de stock-picking qui s'appuie sur une analyse des fondamentaux des entreprises ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement initial de notre modèle GEST comprend les valeurs qui composent l'indice STOXX Europe 600 Net Return à l'exception des valeurs dites « interdites ». L'analyse de l'univers ainsi éligible se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. L'exposition nette au marché actions sera comprise entre -20% et 80% de l'actif et l'exposition moyenne sera entre 20 et 40% du compartiment. L'exposition nette sera ajustée par une combinaison de position acheteuses et vendeuses.

- Positions acheteuses sur des valeurs considérées comme sous-évaluées en regard des critères de sélection, détenues en direct ou via des contrats d'échange ou des futures/options.
- Positions vendeuses sur des valeurs considérées comme surévaluées en regard de ces mêmes critères exclusivement via des contrats d'échange ou des futures/options.

L'exposition brute des positions à l'achat ou à la vente globalement sera constituée à minima à 70% en actions de l'Union européenne ainsi que de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège ayant une capitalisation supérieure à 600 millions d'euros. Il peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire de 0 à 100% de son actif. Ces instruments sont utilisés principalement pour gérer la trésorerie excédentaire du compartiment. La part investie en obligations sera constituée en titres investment grade (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion. Amplegest mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des obligations. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif des parts d'OPCVM/ FIA français pour gérer sa trésorerie. Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif. L'exposition brute aux marchés actions pourra représenter 200% de l'actif et l'exposition nette moyenne sera comprise entre 20 et 40% de l'actif. Le compartiment capitalise ses revenus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. La durée de placement recommandée est de 3 ans.

Les demandes de rachat reçues sont centralisées quotidiennement jusqu'à 17 heures chez le dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante calculée sur les cours de clôture jour suivant, publiée en J+2 et sont réglées 2 jours après la date d'établissement de ladite valeur liquidative.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le profil de risque de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [5] : Ce compartiment est classé dans cette catégorie en raison de sa stratégie de type 'long/short' qui consiste à construire un portefeuille actions à partir de positions acheteuses « longues » et de réduire l'exposition au risque actions via des positions vendeuses « short » au travers de swaps.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Il peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, les variations de cours peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une variation, à la hausse comme à la baisse, plus forte et plus rapide de la valeur liquidative de votre fonds.

Risque de contrepartie : L'utilisation par le compartiment d'instruments financiers de gré à gré induit un risque de contrepartie qui mesure les pertes encourues par l'OPCVM au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de change : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

4. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1) Fusion société de gestion

Le 16 juin 2022, à la suite du changement d'actionnariat, Amplegest (société de gestion) et Invest AM (société de gestion) détenues par le Groupe Cyrus ont fusionné. Amplegest qui assure la gestion financière d'Amplegest Long Short, compartiment de la Sicav Amplegest, a absorbé Invest AM.

2) Changement de siège social d'Amplegest

A la suite du changement d'actionnariat, Amplegest détenue par le Groupe Cyrus a changé d'adresse. Les locaux et le siège social d'Amplegest se situe au 50 boulevard Haussmann, 75009 Paris.

Changements de l'exercice à venir

Réglementation Priips :

Depuis le 1er janvier 2023, le DICI d'Amplegest Long Short a été remplacé par le DIC, nouveau document en vigueur respectant la réglementation Priips.

Préambule :

L'objectif d'Amplegest Long Short, compartiment de la SICAV Amplegest, est :

- D'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice STOXX Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€str capitalisé (70%) sur la durée de placement recommandée (minimum 3 ans),
- Tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Le compartiment est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Performance financière de l'OPCVM

A. Revue des marchés

L'année 2022, marquée par le conflit Russo-Ukrainien, l'inflation et la remontée brutale des taux d'intérêt restera probablement dans l'histoire financière comme une année noire :

- Pour la 1ère fois depuis plus de 50 ans, les actions et les obligations ont baissé simultanément de façon significative, un portefeuille équilibré type connaissant sa 2ème pire année depuis 1932 (grande dépression post crise de 1929).
- L'indice mondial (MSCI World) a perdu 20% en 2022, sa 3ème pire année depuis 1974. L'indice américain S&P a chuté de -19%. Le Nasdaq a perdu -32% soit la pire performance depuis 2002. Et l'indice européen Stoxx 600 a pour sa part abandonné 12.9%.
- Les Big Tech (Apple, Microsoft, Google, Amazon, Tesla, Facebook et Nvidia) ont collectivement perdu \$4.9 trillions de capitalisation en 2022 soit plus que la perte totale du Nasdaq pendant la bulle internet...
- Seuls deux secteurs se sont appréciés : l'énergie (+24%) et les matières premières (+4%).
- Le dollar s'est apprécié de près de 8% l'année dernière mais a perdu près de 8% sur le seul quatrième trimestre de l'année 2022.
- L'inflation a connu un pic à 9.1% aux US provoquant une réponse aussi cinglante qu'inattendue de la FED : une hausse historique de taux de 425bps. Dans ce contexte, les obligations américaines à 10 ans ont baissé de -16%, soit la pire performance de l'histoire.

Dans cet environnement 2022 très inflationniste, menacé par la récession et affaibli par les hausses répétées des taux d'intérêt décidées par les banques centrales, la plupart des indices actions ont, contre toute attente, rebondi au second semestre après avoir lourdement chuté au premier semestre.

Au final, l'année 2022 s'est caractérisée par une baisse substantielle des actions et des obligations face à laquelle il était difficile de résister. Les taux d'intérêt ayant été le principal catalyseur des marchés au cours de l'année, la perspective d'une prochaine stabilisation courant 2023 est un facteur clef dans notre scénario d'un rebond progressif des actifs risqués. Il faudra toutefois davantage de cohérence et de lisibilité dans la communication des Banques Centrales que ces derniers mois. Elles ont soufflé le chaud, puis le froid à quelques semaines d'intervalle laissant les investisseurs dans le désarroi.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Exposition brute, exposition nette et volatilité

Au cours de l'année 2022, l'exposition brute d'Amplegest Long short s'est élevé en moyenne à 113% (vs 122% en 2021) et l'exposition nette moyenne à 42.7% (vs 40.1% en 2021). Ce niveau d'exposition nette, proche de la fourchette haute de notre objectif d'exposition nette comprise entre 20 et 40% sur un cycle boursier, s'explique par notre volonté de tirer parti de la baisse importante des marchés sur les six premiers mois de l'année, la valorisation de nombreuses entreprises nous ayant semblé trop déconnectée des perspectives à moyen terme, même en prenant en compte des prix de l'énergie durablement élevés en cas de prolongation du conflit Ukraine/Russie.

Performance du fonds et opérations

Dans un marché en baisse de 10.6% (indice STOXX Europe 600 Net Return), Amplegest Long Short a baissé de 5.19% (action IC), l'action AC affichant quant à elle une baisse de 5.7%. Sur l'ensemble de l'année, Amplegest Long Short (action IC) affiche une sous-performance de 1.98% contre son Benchmark, la surperformance du quatrième trimestre n'ayant pas suffi à compenser les sous-performances observées aux trois premiers trimestres.

Les principales contributions positives de l'année :

Parmi les positions longues, Prosus (que nous avons cédé au premier trimestre) ainsi que BBVA, Sanofi, EDF et Safran ont apporté une contribution positive significative dans le contexte de marché baissier.

Parmi les positions vendeuses à découvert, EMS Chemie VAT ainsi que Novozymes ont également contribué à la performance, baissant plus que l'indice sur la période de notre investissement.

Les principales contributions négatives de l'année :

Parmi les positions longues, Faurecia, Asos, Nexi et Worldline ont été d'importants détracteurs de performance.

En revanche, les positions vendeuses à découvert ont peu contribué négativement, la plupart des positions ayant baissé en ligne ou plus que le marché sur l'exercice.

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) :

Actif	Code Isin	Type d'actif	Quantité	Montant (devise port.)	% NAV
Octo Crédit ISR Court Terme - A -	FR0011299411	Fonds	280	2 948 775,20 €	7,39%
				2 948 775,20 €	7,39%

C. Variation de l'actif

Au cours de l'année 2022, le nombre d'actions du fonds est passé :

- pour l'action AC de 375 020.8671 à 278 768.3161 actions, pour un montant de souscriptions de 10 254 646.95 EUR et de rachats pour 19 758 040.49 EUR.
- pour l'action IC de 117 296.0292 à 92 695.6367 actions, pour un montant de souscriptions de 146 971.90 EUR et de rachats pour 2 788 557.93 EUR.
- pour l'action SC de 6 187.0000 à 6 173.0000 actions, pour un montant de souscriptions de 0.00 EUR et de rachats pour 1 560.27 EUR.

Les VL sont passées sur la période :

- de 110.87 EUR à 104.53 EUR soit une baisse de 5.72% pour l'action AC
- de 114.69 EUR à 108.74 EUR soit une baisse de 5.19% pour l'action IC
- de 116.61 EUR à 111.09 EUR soit une baisse de 4.73% pour l'action SC

La variation de l'indice de référence pour la période est de -3.21%.

D. Perspectives de l'exercice à venir

Marquée par une inflation durablement élevée, une crise géopolitique et les difficultés persistantes liées au covid, 2022 aura été une année éprouvante pour les investisseurs sur toutes les classes d'actifs. Ceux qui avaient placé leur confiance dans des portefeuilles diversifiés (les fameux 50-50 ou 60-40) ont connu la deuxième pire année depuis 1932. Pour la 1ère fois depuis plus de 50 ans, les actions et les obligations ont baissé de manière importante en même temps.

L'année 2023 présente-t-elle un horizon plus serein pour les investisseurs ?

Bien qu'en théorie la classe d'actifs actions pourrait souffrir d'un essoufflement macroéconomique et d'un environnement de taux plus restrictif, les valorisations se sont déjà sensiblement tassées et le sentiment négatif des investisseurs (niveaux de liquidité...) pourrait encourager les mouvements à contrepied.

Un premier élément de réponse proviendra des publications du premier trimestre et des objectifs 2023 des sociétés sur leurs niveaux d'activité et surtout de marge pour l'année à venir, le marché anticipant déjà un impact négatif important. De plus, la récession attendue en 2023, très commentée par les économistes, pourrait prendre la forme d'un atterrissage en douceur au lieu d'une chute sévère. A ce titre, les statistiques récentes mettant en lumière la vigueur de la consommation et du marché de l'emploi américain, apparaissent encourageantes

Enfin, un recul des prix de base au second semestre paraît probable (ne serait-ce qu'à cause des effets de base et la baisse récentes des différentes matières premières) et pourrait donner plus de visibilité aux investisseurs sur toutes les classes d'actifs.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNICREDIT SPA 6.95% 31/10/2022	2 136 393,02	2 130 441,10
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	2 528 905,26	1 448 222,36
OCTO CREDIT COURT TERME-A	1 005 206,31	2 453 386,76
F I.134 02/10/22		3 000 000,00
TELE ITA 3.25% 16-01-23 EMTN		2 570 017,12
PROSUS NV	982 348,92	1 269 519,79
UBI SOFT ENTERTAINMENT	965 604,35	1 285 585,83
SANOFI	555 865,83	1 676 209,60
UNICREDIT SPA	1 017 396,59	1 060 216,25
ORANO SA 3.125% 20-03-23 EMTN	1 053 430,41	1 018 263,70

6. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **26 525 562,85**

- o Change à terme :
- o Future : 14 754 270,00
- o Options : 236 920,50
- o Swap : 11 534 372,35

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	Morgan Stanley

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2022, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants :

- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire financiers.

Procédure de sélection des entités qui fournissent des aides à la sélection d'investissements :

Le choix des prestataires de recherche est réalisé sur la base des critères suivants :

- Univers d'analyse,
- Qualité du service de recherche : accès aux modèles, génération d'idées et site internet,
- Mise en relation avec les émetteurs.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2022 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 850 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de 4 analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2022 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 65% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 35% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 319-18 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (ARTICLE 8 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leur ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises de notre univers investissable et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel aux services de Proxinvest depuis 2019. Proxinvest est une société française de conseil aux investisseurs, spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial. En 2022, Proxinvest a passé au crible les résolutions de 724 sociétés cotées françaises (soit 14 885 résolutions analysées – source Proxinvest).

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

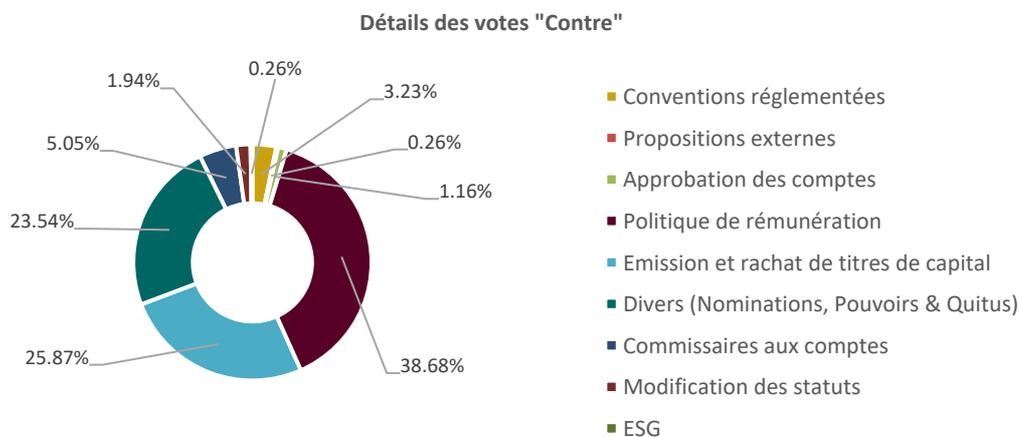
2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2022

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 149 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2022 à 12-2022, soit un taux de participation de 81% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%).
- Pour 11 résolutions (0.4% des résolutions votées), nous avons été conduits à voter différemment de notre politique de vote prédéfinie pour des raisons très spécifiques.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 2 740
 - Dans **71,8%** des cas nous avons voté **pour**
 - Dans **28.2%** des cas, nous avons voté **contre**



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 8 SFDR)

A. Impact de la prise en compte des critères ESG

1) Un process de notation selon des critères définis



UN CHOIX DE PRIORITÉS...

Afin d'obtenir une **note globale** nous permettant d'**appréhender notre univers dans sa totalité** et par secteur, nous avons choisi de noter les trois composantes **E** (Environnement), **S** (social), **G** (gouvernance).



ENVIRONNEMENT

Conscients des grands enjeux environnementaux (réchauffement climatique, épuisement des ressources, dégradation des écosystèmes), nous pensons que les entreprises peuvent et doivent agir pour apporter des solutions (réduction des émissions de CO₂, impact sur l'environnement).

Il nous appartient :

- > D'essayer de **prendre en compte l'empreinte écologique des sociétés**
- > **D'intégrer ces risques avérés ou potentiels** dans nos analyses
- > D'instaurer un **dialogue avec les managements** pour comprendre comment parvenir à une amélioration dans la durée



SOCIAL

Nos valeurs et notre expérience nous ont amené à concentrer nos efforts sur la question de **l'attention portée par les entreprises à leurs salariés** :

- > Nous tenons au **respect des salariés** qui sont les **premiers créateurs de richesses des entreprises**
- > Nous savons qu'**aligner expérience collaborateurs et expérience clients** sur la promesse de l'entreprise est un **gage de performance**
- > Nous **intégrons dans notre analyse** cette même réflexion pour **les sociétés sur lesquelles nous sommes investis**



GOUVERNANCE

Nous attachons du prix à la **qualité de la gouvernance des entreprises émettrices**, plus particulièrement à la **transparence sur leurs pratiques de gouvernance**, clé d'un fonctionnement responsable :

- > Nous pensons que cela incite voire contraint les entreprises à l'application de bonnes pratiques
- > Nous pensons qu'elle est une condition nécessaire de l'instauration de relations de confiance

→ www.amplegest.com



... QUI NOUS RESSEMBLE

Note Environnement

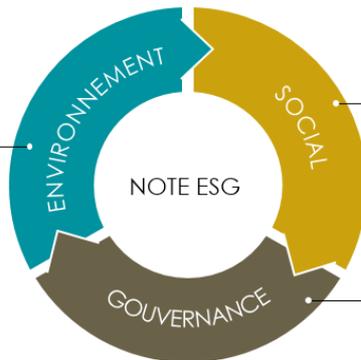
30 %

Émissions de carbone (1 critère)
Autres impacts environnementaux directs (4 critères)
Autres impacts environnementaux indirects (4 critères)

Note Social

40 %

Attention portée aux salariés (8 critères)
Sécurité et Santé (4 critères)
Traitement des fournisseurs (5 critères)



Note Gouvernance

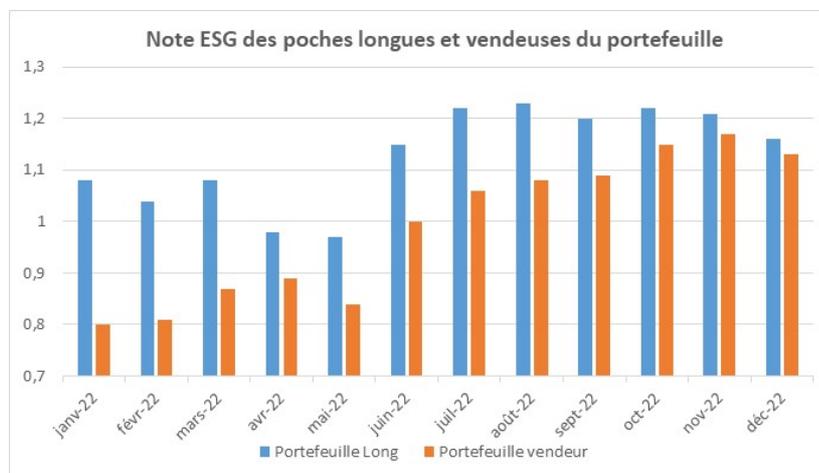
30 %

Rémunération (2 critères)
Indépendance des administrateurs (3 critères)
Droit des actionnaires (2 critères)
Audit (2 critères)

→ www.amplegest.com

2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

Amplegest Long Short intègre pleinement les critères extra financiers dans sa gestion. Au-delà de la recherche de la performance financière, son objectif consiste également à construire une poche longue mieux notée que sa poche vendeuse. Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la note GEST, notre modèle propriétaire, des deux poches (longue et vendeuse) au cours des douze mois de l'exercice. La notation de notre poche longue a été supérieure à celle de notre poche vendeuse tout au long de l'exercice 2022.



B. Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour des raisons méthodologiques, les chiffres relatifs à Amplegest Long Short ne prennent en compte que les positions acheteuses du portefeuille. La prise en compte des positions vendeuses conduirait à minorer sensiblement les chiffres d'émissions présentés ci-dessous.

I) Indicateurs de risques environnementaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 décembre de l'exercice
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de niveau 1 (tCO2e)	2 813 986
	Emissions de niveau 2 (tCO2e)	563 643
	Emissions de niveau 3 (tCO2e)	21 799 523
	Total des émissions (tCO2e)	25 177 152
	Impact carbone (tCO2e)	25 177 152
	Intensité d'émission des gaz à effet de serre des investissements (tCO2e/M€CA)	948
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	0
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable	3%
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	55%
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	12%
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	5
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	256

2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 décembre de l'exercice
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	53%
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	Entreprises exclues de notre univers
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	24/100
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	29%

Le taux de couverture du portefeuille au 30/12/2022 est de 95,19%.

Source : Trucost

C. Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- Utile : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- Responsable : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancés en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.).

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

La SICAV n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel de la SICAV à la taxonomie est estimé à 0%.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du ratio du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Directoire lors de l'embauche.

La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution.
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.
- la rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année, un potentiel de 30% la deuxième année et un potentiel de 30% la troisième et dernière année.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération (art 384-85-2 du règlement général AMF)

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2022 :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (56 collaborateurs en moyenne)	4.806.918	1.700.483	6.507.401
Membres du Comité de Direction	732.216	315.000	1.042.216
Gérants	1.898.617	863.844	2.762.461

Le FIA ne paie aucune commission de surperformance, aucune rémunération variable versée aux gérants ne l'est au titre de la performance du FIA.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :

www.amplegest.com

7. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	37 421 548,20	51 366 061,39
Actions et valeurs assimilées	33 789 690,79	38 935 667,13
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	33 789 690,79	38 935 667,13
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		6 717 772,35
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		6 717 772,35
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		999 225,66
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		999 225,66
Titres de créances négociables		999 225,66
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	2 948 775,20	4 574 357,62
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 948 775,20	4 574 357,62
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	683 082,21	139 038,63
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	572 555,00	33 579,50
Autres opérations	110 527,21	105 459,13
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	2 436 106,80	1 750 655,62
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 436 106,80	1 750 655,62
COMPTES FINANCIERS	734 934,98	3 734 476,38
Liquidités	734 934,98	3 734 476,38
TOTAL DE L'ACTIF	40 592 589,98	56 851 193,39

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	39 977 432,76	53 184 722,72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-156 289,15	2 372 199,17
Résultat de l'exercice (a,b)	85 001,19	195 963,35
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	39 906 144,80	55 752 885,24
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	582 896,64	125 349,63
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	582 896,64	125 349,63
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	547 355,00	26 779,50
Autres opérations	35 541,64	98 570,13
DETTES	93 670,56	151 795,19
Opérations de change à terme de devises		
Autres	93 670,56	151 795,19
COMPTES FINANCIERS	9 877,98	821 163,33
Concours bancaires courants	9 877,98	821 163,33
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	40 592 589,98	56 851 193,39

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJES BANKS 0322		618 075,00
DJES BANKS 0323	673 750,00	
DJE 600 INSUR 0322		241 500,00
DJ STX600 AUT 0322		659 600,00
DJ STX600 AUT 0323	1 665 720,00	
EURO STOXX 50 0323	12 414 800,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
GPS PEARSON 1230		218 927,02
CFD MS SOLARIA 1230		222 560,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
ATOS SE 03/2022 CALL 52		69 545,40
VEOLIA ENVIRONNE 06/2023 CALL 26	236 920,50	
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
CFD MS STMICROE 1230	103 934,25	
CFD MS EASY GBP 1230	478 784,36	435 533,77
CFD MS AIXTRON 1230	658 068,00	
MS WORLDLINE 1230		88 218,00
CFD MS REXEL SA 1230	67 306,00	
CFD MS ASML HOL 1230		310 948,00
CFD MS COMMERZB 1230	596 156,08	
CFD MS KELLER G 1230	180 397,55	
CFD MS DUFY AG 1230	391 083,58	611 847,84
CFD MS BANCO SA 1230	116 020,70	
CFD MS S.O.I.T. 1230	116 166,00	
CFD MS RATIONAL 1230	108 780,00	
CFD MS ING GROE 1230	216 372,00	
CFD MS THE SAGE 1230	294 228,41	
CFD MS DR. MART 1230	374 286,71	
CFD MS ASHTEAD 1230	129 637,29	417 781,41
CFD MS ARKEMA 1230		444 497,65
CFD MS FERGUSON 1230		375 239,56
CFD MS SIKA AG 1230		388 627,63
CFD MS DEUTSCHE 1230	437 169,50	
CFD MS ASOS 1230	57 558,09	910 553,62

	30/12/2022	31/12/2021
CFD MS SEGRO PL I230	215 236,83	
CFD MS FAURECIA I230	113 040,00	
CFD MS WOLTERS I230	590 665,92	252 991,20
CFD MS EMS-CHEM I230	357 278,36	914 166,10
CFD MS UBS GROU I230		317 878,23
CFD MS VAT GROU I230		748 169,97
CFD MS NOVOZYME I230		306 511,16
CFD MS LEROY SE I230	325 220,19	428 031,40
CFD MS VOLVO AB I230	165 232,25	199 417,33
CFD MS FERRARI I230		427 927,50
CFD MS ASM INTE I230	94 260,00	
MS WICKES GR I230		366 663,49
MS DASSAULT SYS I230		276 562,97
CFD MS ASSA ABL I230		215 564,42
CFD MS NEMETSCH I230		256 056,00
CFD MS DOMETIC I230	362 962,83	
CFD MS BARCLAYS I230	282 391,62	
CFD MS BUNZL PL I230	541 267,07	
CFD MS NESTLE I230	288 332,49	
CFD MS DAVIDE E I230		155 545,50
CFD MS VINCI I230	149 264,00	
CFD MS D'IETERE I230	268 800,00	
CFD ADYEN MS I230	69 573,60	240 396,00
CFD CDI DIOR MS I230	170 250,00	182 500,00
CFD DBK DEUTSC I230	58 234,00	434 065,13
CFD NETW NETWO I230	301 732,85	312 285,54
CFD IAG AIRLIN I230	538 326,24	390 916,23
CFD JDEP JDE MS I230		271 000,00
CFD RMS HERMES I230	361 250,00	797 184,00
CFD MS WIENERBE I230	102 648,00	66 976,14
CFD I09 MS ENEL I230	150 900,00	
MS INTERCONTINENTAL	123 129,09	130 978,51
CFD CAP MS CAP I230		2 155,00
MS DIAGEO I230	267 495,74	
CFD MS SOCIETE I230	117 400,00	
CFD AZN ASTRAZ I230		1 239 301,19
MS NIBE SEK I230	134 451,26	213 457,17
CFD MS L'OREAL I230		349 404,10
CFD MS UBISOFT I230	12 940,90	
CFD MS ST GOBAIN I23		215 307,60
CFD MS MONCLER I230	193 050,00	
CFD MS ORANGE I230	94 220,71	
CFD MS LAFARGEH I230	201 789,38	
CFD MS VALEO I230	262 440,50	
CFD MS ATLAS CO I230		81 443,20
CFD MS NEXI SPA I230	294 640,00	
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 328,58	
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 035 035,82	1 245 816,49
Produits sur obligations et valeurs assimilées	175 684,00	59 906,25
Produits sur titres de créances	3 422,68	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 142,54	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 218 613,62	1 305 722,74
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	3 024,35	6 034,12
Charges sur instruments financiers à terme		19 523,98
Charges sur dettes financières	34 663,00	49 207,79
Autres charges financières		
TOTAL (2)	37 687,35	74 765,89
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 180 926,27	1 230 956,85
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 013 770,90	990 148,79
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	167 155,37	240 808,06
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-82 154,18	-44 844,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	85 001,19	195 963,35

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	1.92% TTC maximum pour les actions « AC » 1.42% TTC maximum pour les actions « IC » 0.92% TTC maximum pour les actions « LC » 0.92% TTC maximum pour les actions « SC »
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.08% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de Gestion : Néant Dépositaire : 60 € TTC maximum
Commission de sur performance	Actif net	Actions « AC », « IC » et « LC » : 20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite (70% €str capitalisé + 30% STOXX Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis) avec high water mark * Actions « SC » : Néant

Les frais administratifs externes à la société de gestion incluent entre autres :

- Les frais de commissariat aux comptes
- Les frais liés au dépositaire
- Les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Les frais juridiques

En cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion égale ou inférieure à 10 points de base (0.10%) par année civile, les actionnaires seront informés par tout moyen préalablement à sa prise d'effet. Le prospectus à jour sera disponible sur le site www.amplegest.com.

Le taux maximum total de frais comprenant les frais de gestion financière, les frais administratifs externes à la société de gestion, les commissions de mouvement et les frais indirects sera de 2.10% par an de l'actif net pour l'action AC, de 1.60% pour l'action IC, 1.10% pour l'action LC et de 1.10% pour l'action SC.

Modalité de calcul de la commission de surperformance

* La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite 70% €str capitalisé + 30% STOXX Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis).

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence 70% €str capitalisé + 30% STOXX Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice) dès lors que la performance de l'OPCVM est supérieure à son indice et positive sur l'exercice. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

A compter du 1er janvier 2022, si à la fin de la période de cristallisation, si une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

En cas de rachat d'actions, si à la date du rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) :

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. La commission ne sera provisionnée que si les conditions suivantes sont réunies :

- La performance de l'OPCVM est supérieure à celle de son indicateur de référence.
- La performance de l'OPCVM est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).
- La valeur liquidative est supérieure à la dernière valeur liquidative à laquelle une commission de surperformance a été prélevée.

De la sorte, la commission de surperformance suit le principe du «High On High», aucune commission de surperformance n'est prélevée en fin d'exercice tant que la valeur liquidative de fin d'exercice n'est pas supérieure à la dernière valeur liquidative à laquelle une commission de surperformance a été prélevée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMLEGEST LONG SHORT AC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMLEGEST LONG SHORT IC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMLEGEST LONG SHORT SC	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	55 752 885,24	47 420 383,76
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	10 401 618,89	14 400 738,98
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-22 548 158,77	-7 422 704,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 668 119,03	7 478 166,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 178 014,19	-1 631 782,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	9 416 078,05	6 759 619,76
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-8 547 245,47	-10 339 590,44
Frais de transactions	-215 270,54	-228 730,67
Différences de change	-16 910,26	14 531,01
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 645 232,62	-1 197 351,44
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-4 828 237,01	-183 004,39
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	183 004,39	-1 014 347,05
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	651 120,07	258 796,49
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	593 729,57	-57 390,50
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	57 390,50	316 186,99
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	167 155,37	240 808,06
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	39 906 144,80	55 752 885,24

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	14 754 270,00	36,97
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	14 754 270,00	36,97
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	11 771 292,85	29,50
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	11 771 292,85	29,50

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							734 934,98	1,84
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							9 877,98	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	734 934,98	1,84								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	9 877,98	0,02								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	180 786,39	0,45	11 615,29	0,03	154 234,91	0,39	22 674,99	0,06
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	3 393,95	0,01						
Comptes financiers							9 877,98	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	3 784 471,85	9,48	1 238 483,81	3,10	662 646,34	1,66	325 220,19	0,81

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	1 156 106,80
	Collatéraux	1 280 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		2 436 106,80
DETTES		
	Rachats à payer	24 399,50
	Frais de gestion fixe	65 877,11
	Autres dettes	3 393,95
TOTAL DES DETTES		93 670,56
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		2 342 436,24

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AMLEGEST LONG SHORT AC		
Actions souscrites durant l'exercice	93 958,7543	10 254 646,99
Actions rachetées durant l'exercice	-190 211,3053	-19 758 040,57
Solde net des souscriptions/rachats	-96 252,5510	-9 503 393,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	278 768,3161	
Action AMLEGEST LONG SHORT IC		
Actions souscrites durant l'exercice	1 330,0000	146 971,90
Actions rachetées durant l'exercice	-25 930,3925	-2 788 557,93
Solde net des souscriptions/rachats	-24 600,3925	-2 641 586,03
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	92 695,6367	
Action AMLEGEST LONG SHORT SC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-14,0000	-1 560,27
Solde net des souscriptions/rachats	-14,0000	-1 560,27
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 173,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AMLEGEST LONG SHORT AC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST LONG SHORT IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST LONG SHORT SC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action AMLEGEST LONG SHORT AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	829 439,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	3 787,93
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST LONG SHORT IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	173 220,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	441,16
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST LONG SHORT SC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 882,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 948 775,20
Instruments financiers à terme	FR0011299411	OCTO CREDIT COURT TERME-A	2 948 775,20
Total des titres du groupe			2 948 775,20

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	85 001,19	195 963,35
Total	85 001,19	195 963,35

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMPLEGEST LONG SHORT AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	15 366,40	87 557,05
Total	15 366,40	87 557,05

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMPLEGEST LONG SHORT IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	61 990,30	99 256,33
Total	61 990,30	99 256,33

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMPLEGEST LONG SHORT SC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	7 644,49	9 149,97
Total	7 644,49	9 149,97

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-156 289,15	2 372 199,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-156 289,15	2 372 199,17

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMPLEGEST LONG SHORT AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-112 934,93	1 770 837,61
Total	-112 934,93	1 770 837,61

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMPLEGEST LONG SHORT IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-40 549,23	570 822,79
Total	-40 549,23	570 822,79

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMPLEGEST LONG SHORT SC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 804,99	30 538,77
Total	-2 804,99	30 538,77

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	65 306 686,21	63 019 277,82	47 420 383,76	55 752 885,24	39 906 144,80
Action AMPLGEST LONG SHORT AC en EUR					
Actif net	50 074 561,47	48 740 731,43	33 832 055,83	41 578 621,33	29 140 289,45
Nombre de titres	513 479,5513	470 727,8433	313 828,7567	375 020,8671	278 768,3161
Valeur liquidative unitaire	97,52	103,54	107,80	110,87	104,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,13	-8,28	3,45	4,72	-0,40
Capitalisation unitaire sur résultat	0,05	-0,07	-1,17	0,23	0,05
Action AMPLGEST LONG SHORT IC en EUR					
Actif net	14 228 207,30	13 316 392,79	12 866 017,14	13 452 754,61	10 080 081,50
Nombre de titres	143 203,4663	125 599,4170	115 975,0292	117 296,0292	92 695,6367
Valeur liquidative unitaire	99,35	106,02	110,93	114,69	108,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,13	-8,44	3,54	4,86	-0,43
Capitalisation unitaire sur résultat	0,55	0,42	-0,74	0,84	0,66
Action AMPLGEST LONG SHORT SC en EUR					
Actif net	1 003 917,44	962 153,60	722 310,79	721 509,30	685 773,85
Nombre de titres	10 090,0000	9 017,0000	6 437,0000	6 187,0000	6 173,0000
Valeur liquidative unitaire	99,49	106,70	112,21	116,61	111,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,13	-8,46	3,57	4,93	-0,45
Capitalisation unitaire sur résultat	1,06	0,94	-0,24	1,47	1,23

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	3 200	407 872,00	1,02
BASF SE	EUR	3 000	139 170,00	0,34
DEUTSCHE BANK AG	EUR	5 000	52 940,00	0,14
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	15 000	116 475,00	0,29
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	3 700	197 136,00	0,50
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	15 700	446 351,00	1,11
KION GROUP AG	EUR	8 612	230 543,24	0,58
LANXESS AG	EUR	10 000	377 000,00	0,95
NORMA GROUP NAMEN	EUR	10 000	170 000,00	0,43
PORSCHE A HOLDING	EUR	6 000	307 440,00	0,77
SIEMENS AG-REG	EUR	2 500	324 100,00	0,81
TRATON SE	EUR	27 800	392 814,00	0,98
TOTAL ALLEMAGNE			3 161 841,24	7,92
AUTRICHE				
AT&S	EUR	10 263	328 416,00	0,83
WIENERBERGER AG	EUR	22 350	504 216,00	1,26
TOTAL AUTRICHE			832 632,00	2,09
ESPAGNE				
ACERINOX	EUR	45 100	416 814,20	1,04
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	1 500	72 825,00	0,18
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	154 840	872 368,56	2,19
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	576 040	1 614 352,10	4,04
IBERDROLA SA	EUR	50 000	546 500,00	1,37
TOTAL ESPAGNE			3 522 859,86	8,82
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	3 666	485 378,40	1,22
ALD SA	EUR	71 859	773 202,84	1,94
AMUNDI	EUR	13 000	689 000,00	1,73
ARKEMA	EUR	4 389	368 149,32	0,92
BNP PARIBAS	EUR	10 000	532 500,00	1,34
BOLLORE SE	EUR	40 000	208 800,00	0,52
BOUYGUES	EUR	30 976	868 567,04	2,17
CHRISTIAN DIOR	EUR	350	238 350,00	0,60
COMPAGNIE DE L'ODET	EUR	210	291 900,00	0,74
CREDIT AGRICOLE	EUR	23 960	235 550,76	0,59
ELIS	EUR	52 300	722 786,00	1,81
ESSILORLUXOTTICA	EUR	4 070	688 644,00	1,72
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	72 495	1 024 354,35	2,57
GROUPE FNAC	EUR	9 384	323 184,96	0,81
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	15 959	162 143,44	0,41
L'OREAL	EUR	850	283 560,00	0,71
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	700	475 930,00	1,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	30 500	468 175,00	1,17
MERSEN	EUR	11 267	425 329,25	1,06
PLASTIC OMNIUM	EUR	1 176	15 970,08	0,04
RUBIS	EUR	22 691	558 198,60	1,40
SAFRAN SA	EUR	8 838	1 033 338,96	2,59
SAINT-GOBAIN	EUR	5 500	251 075,00	0,63
SANOFI	EUR	6 903	620 165,52	1,56
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	4 600	601 312,00	1,51
SOCIETE GENERALE SA	EUR	25 000	587 000,00	1,47
SOITEC SA	EUR	5 775	882 708,75	2,21
TIKEHAU CAPITAL	EUR	17 330	420 252,50	1,05
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	35 611	940 486,51	2,36
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	10 000	316 800,00	0,79
VIVENDI	EUR	65 000	579 410,00	1,45
WORLDLINE SA	EUR	41 752	1 525 200,56	3,82
TOTAL FRANCE			17 597 423,84	44,10
IRLANDE				
CRH PLC	EUR	7 500	277 575,00	0,70
KERRY GROUP PLC-A	EUR	11 500	968 760,00	2,43
KINGSPAN GROUP	EUR	5 200	263 016,00	0,66
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	37 750	460 927,50	1,15
TOTAL IRLANDE			1 970 278,50	4,94
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	188 091	946 097,73	2,37
INTESA SANPAOLO	EUR	115 400	239 801,20	0,60
NEXI SPA	EUR	94 993	699 718,44	1,76
PIOVAN SPA	EUR	10 563	85 349,04	0,21
PIRELLI & C. SPA	EUR	67 000	268 268,00	0,67
TOTAL ITALIE			2 239 234,41	5,61
PAYS-BAS				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	10 200	369 546,00	0,93
AIRBUS SE	EUR	7 750	860 405,00	2,16
ARISTON HOLDING NV	EUR	59 880	576 045,60	1,44
ASM INTERNATIONAL N.V.	EUR	1 000	235 650,00	0,59
JUST EAT TAKEAWAY	EUR	4 000	79 000,00	0,20
STELLANTIS NV	EUR	100 000	1 327 000,00	3,32
TOTAL PAYS-BAS			3 447 646,60	8,64
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	60 750	282 852,00	0,71
TOTAL PORTUGAL			282 852,00	0,71
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	22 267	734 922,34	1,84
TOTAL SUISSE			734 922,34	1,84
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			33 789 690,79	84,67
TOTAL Actions et valeurs assimilées			33 789 690,79	84,67

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
OCTO CREDIT COURT TERME-A	EUR	280	2 948 775,20	7,39
TOTAL LUXEMBOURG			2 948 775,20	7,39
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 948 775,20	7,39
TOTAL Organismes de placement collectif			2 948 775,20	7,39
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DJES BANKS 0323	EUR	-140	-24 863,00	-0,06
DJ STX600 AUT 0323	EUR	-63	38 960,00	0,10
EURO STOXX 50 0323	EUR	-328	508 395,00	1,27
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			522 492,00	1,31
TOTAL Engagements à terme fermes			522 492,00	1,31
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
VEOLIA ENVIRONNE 06/2023 CALL 26	EUR	300	25 200,00	0,06
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			25 200,00	0,06
TOTAL Engagements à terme conditionnels			25 200,00	0,06
Autres instruments financiers à terme				
CFD				
CFD ADYEN MS 1230	EUR	-54	540,00	
CFD CDI DIOR MS 1230	EUR	250	-2 000,00	-0,01
CFD DBK DEUTSC 1230	EUR	-5 500	671,00	
CFD I09 MS ENEL 1230	EUR	30 000	-1 440,00	-0,01
CFD IAG AIRLIN 1230	GBP	385 544	-10 345,74	-0,03
CFD MS AIXTRON 1230	EUR	-24 400	10 248,00	0,03
CFD MS ASHTEAD 1230	GBP	-2 436	1 593,00	0,01
CFD MS ASM INTE 1230	EUR	400	-1 300,00	
CFD MS ASOS 1230	GBP	10 000	732,87	0,01
CFD MS BANCO SA 1230	EUR	41 399	-517,49	
CFD MS BARCLAYS 1230	GBP	158 000	-641,31	
CFD MS BUNZL PL 1230	GBP	-17 400	2 158,01	0,01
CFD MS COMMERZB 1230	EUR	-67 469	7 691,47	0,02
CFD MS D'IETERE 1230	EUR	-1 500	900,00	
CFD MS DEUTSCHE 1230	EUR	-56 300	26 292,10	0,07
CFD MS DOMETIC 1230	SEK	60 000	215,79	
CFD MS DR. MART 1230	GBP	174 169	4 712,95	0,01
CFD MS DUFY AG 1230	CHF	10 000	-4 468,37	-0,01
CFD MS EASY GBP 1230	GBP	130 822	-12 094,98	-0,03
CFD MS EMS-CHEM 1230	CHF	-562	1 997,56	0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CFD MS FAURECIA 1230	EUR	8 000	2 160,00	
CFD MS ING GROE 1230	EUR	-19 000	3 648,00	0,01
CFD MS KELLER G 1230	GBP	20 000	1 352,98	0,01
CFD MS LAFARGEH 1230	CHF	-4 150	2 317,96	0,01
CFD MS LEROY SE 1230	NOK	62 000	3 243,36	0,01
CFD MS MONCLER 1230	EUR	-3 900	195,00	
CFD MS NESTLE 1230	CHF	-2 650	2 583,53	0,01
CFD MS NEXI SPA 1230	EUR	40 000	800,00	
CFD MS ORANGE 1230	EUR	-10 152	862,92	
CFD MS RATIONAL 1230	EUR	-196	-98,00	
CFD MS REXEL SA 1230	EUR	-3 650	182,50	
CFD MS S.O.I.T. 1230	EUR	760	-760,00	
CFD MS SEGRO PL 1230	GBP	-25 000	-338,25	
CFD MS SOCIETE 1230	EUR	5 000	-750,00	
CFD MS STMICROE 1230	EUR	3 150	-787,50	-0,01
CFD MS THE SAGE 1230	GBP	-35 000	78,92	
CFD MS UBISOFT 1230	EUR	490	49,00	
CFD MS VALEO 1230	EUR	-15 715	707,18	
CFD MS VINCI 1230	EUR	-1 600	1 056,00	
CFD MS VOLVO AB 1230	SEK	-9 750	2 139,04	0,01
CFD MS WIENERBE 1230	EUR	4 550	273,00	
CFD MS WOLTERS 1230	EUR	-6 042	13 534,08	0,03
CFD NETW NETWO 1230	GBP	89 804	3 847,60	0,01
CFD RMS HERMES 1230	EUR	-250	6 875,00	0,01
MS DIAGEO 1230	GBP	-6 500	1 355,80	
MS INTERCONTINENTAL	GBP	-2 302	389,32	
MS NIBE SEK 1230	SEK	-15 400	5 123,27	0,01
TOTAL CFD			74 985,57	0,19
TOTAL Autres instruments financiers à terme			74 985,57	0,19
TOTAL Instrument financier à terme			622 677,57	1,56
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-522 492	-522 492,00	-1,31
TOTAL Appel de marge			-522 492,00	-1,31
Créances			2 436 106,80	6,11
Dettes			-93 670,56	-0,24
Comptes financiers			725 057,00	1,82
Actif net			39 906 144,80	100,00

Action AMPEGEST LONG SHORT IC	EUR	92 695,6367	108,74
Action AMPEGEST LONG SHORT AC	EUR	278 768,3161	104,53
Action AMPEGEST LONG SHORT SC	EUR	6 173,0000	111,09

8. ANNEXE(S)

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:

Amplegest Long Short

Identifiant d'entité juridique:

LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S** mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

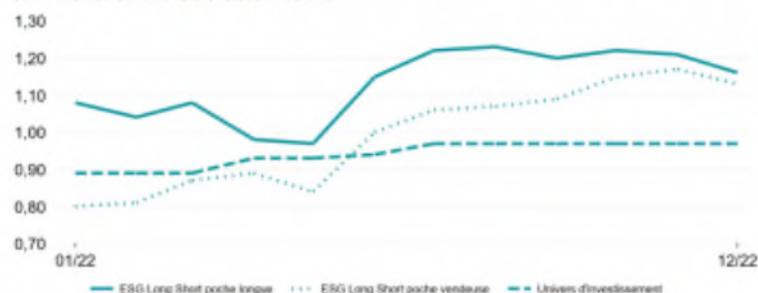
Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes ?*

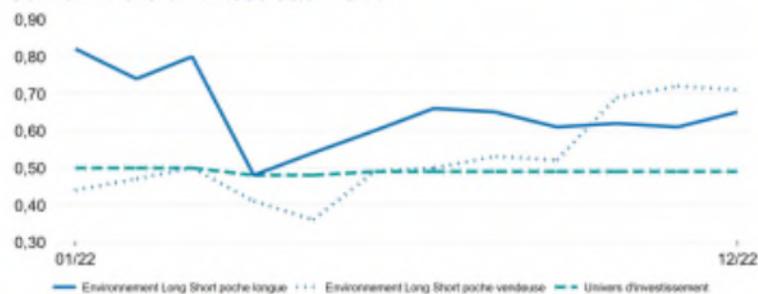
Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



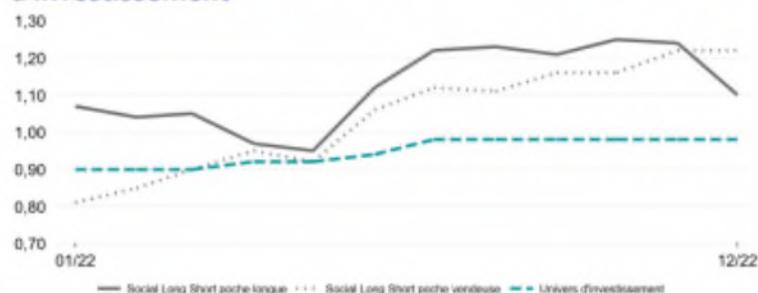
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



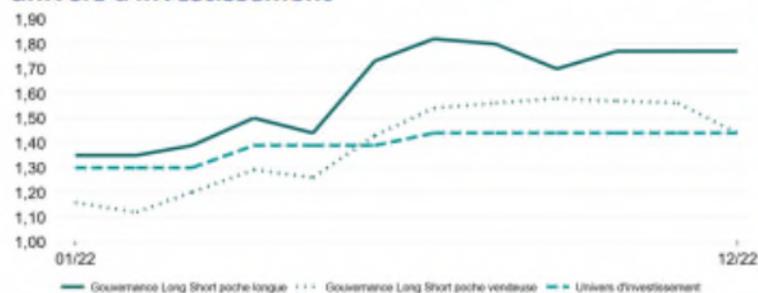
Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



Univers d'investissement : 600 principales valeurs européennes complétées d'une quarantaine de valeurs suivies en interne par notre département d'analyse financière
 Source : modèle propriétaire GEST, données depuis le 1^{er} janvier 2022, pas de données historiques disponibles.

*Données au 30/12/2022

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds n'a pas d'objectifs d'investissements durables.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Nous ne réalisons pas d'investissements durables mais prenons en compte les caractéristiques ESG dans nos décisions d'investissement. Nous suivons les controverses qui sont intégrées dans la notation ESG, elle-même intégrée dans les décisions d'investissement du fonds.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements à travers la notation ESG. Les indicateurs du modèle GEST qui sont similaires à ceux des principales incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

Enfin, la politique d'exclusion qui s'applique à ce fonds exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

Ces principes décrivent le cadre des Nations Unies et de l'OCDE sur les droits de l'homme. Au sein d'Amplegest, nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Parmi les 10 principes de ce pacte mondial, 5 principes concernent les droits de l'Homme et les normes internationales du travail. En excluant ces entreprises qui violent le pacte mondial des Nations Unies, nous nous conformons aux principes directeurs des Nations Unies. La liste de valeurs exclues suite à la violation du pacte mondial des Nations Unies est définie selon la Norges Bank. Au 31.12.2022, 23 valeurs étaient exclues suite à ce motif.

Nous incluons également les controverses dans nos analyses et notamment les controverses de violation des droits de l'Homme. L'analyse des controverses est la suivante :

- Chaque année, nous analysons les controverses critiques selon Vigéo Eiris et nous décidons de leur appliquer un malus su leur note ESG discrétionnaire.
- De façon bi-mensuelle, nous regardons l'évolution des controverses critiques
- De façon trimestriel, nous regardons l'évolution des controverses, qu'importe leur niveau de sévérité

Aussi, nous réunissons le comité controverse chaque semestre pour évoquer les controverses, les résultats des analyses controverses, ainsi que l'éventualité de l'exclusion de valeurs suite à l'apparition de controverses graves, répétées et non jugées.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme décrit ci-dessus, les principales incidences négatives sont prises en compte dans les décisions d'investissements à travers la notation ESG et les exclusions. Les indicateurs du modèle GEST qui correspondent à ceux des principales incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

Enfin, la politique d'exclusion qui s'applique à ce fonds exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

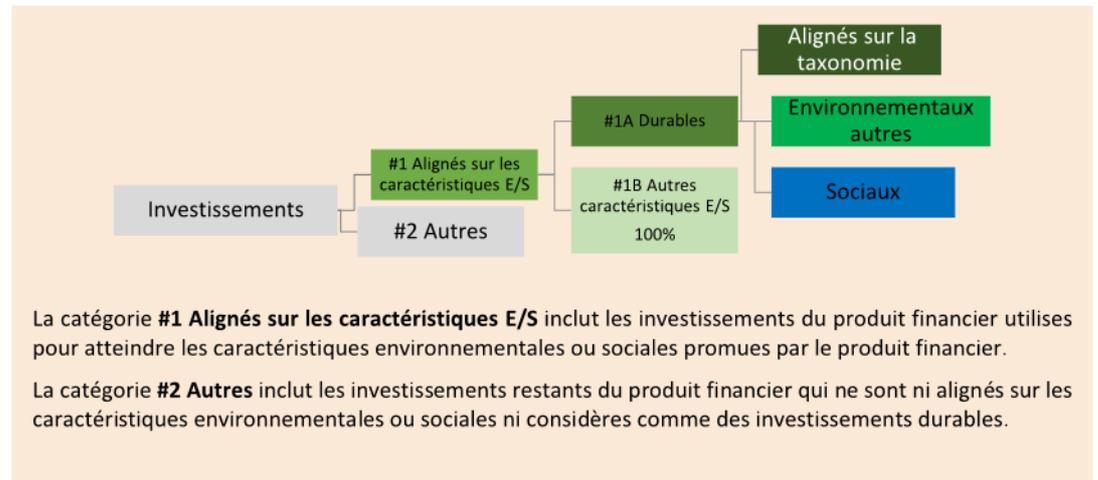
Position acheteuses (31.12.2022)	Secteur	% actifs	Pays
Worldline	Paie ment	3,6%	France
Safran	Produits et services industriels	2,6%	France
Faurecia	Automobile et composant	2,4%	France
Enel	Energie	2,3%	
Position vendeuses (31.12.2022)			
Allemagne	-	-1,6%	-
Grande-Bretagne	-	-1,3%	-
Pays-Bas	-	-1,2%	-
France	-	-0,8%	-



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 0% au 31.12.2022. Les investissements étaient dans la catégorie « Autres caractéristiques E/S ».



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs sont les suivants : Technologie, Télécommunications, Santé, Banques, Services financiers, Assurances, Immobilier, Automobiles et composants, Biens et services aux consommateurs, Média, Distribution, Voyages et Loisirs, Alimentation/Boisson/Tabac, Soins personnels/Droguerie/Supermarchés, Construction et matériaux, Produits et services industriels, Ressources naturelles, Chimie, Energie.

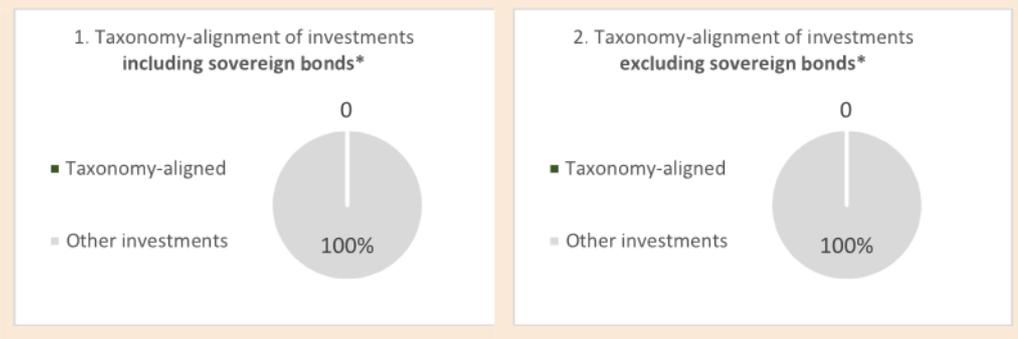
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

0% car nous ne disposons pas encore de données sur l'alignement à la taxonomie de la part des entreprises.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part était de 0%.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Nous n'avons pas de période de référence car les entreprises n'ont pas encore publié leur part d'alignement à la taxinomie.

Les activités habilitantes

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



Les entreprises ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements qui ne disposent d'aucune information sur l'ESG et/ou qui ne veulent pas la diffuser font partie de cette catégorie. Cette catégorie représentait 5% de l'actif du fonds au 31.12.2022.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 13 lettres d'engagements pour entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2022. 8 lettres ont été envoyées à des valeurs de l'univers d'investissement du fonds en 2022. Nous avons également participé à une tribune pour promouvoir les say on climate afin d'avoir plus de transparence sur leur politique climatique. Au cours de l'année 2022, nous avons voté au total à 149 assemblées générales ce qui représente 81% des AG et à 2740 résolutions. Seulement 24 résolutions concernaient l'environnement et le social en 2022, et nous avons voté « pour » pour 22 d'entre elles.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC.



- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

N/A

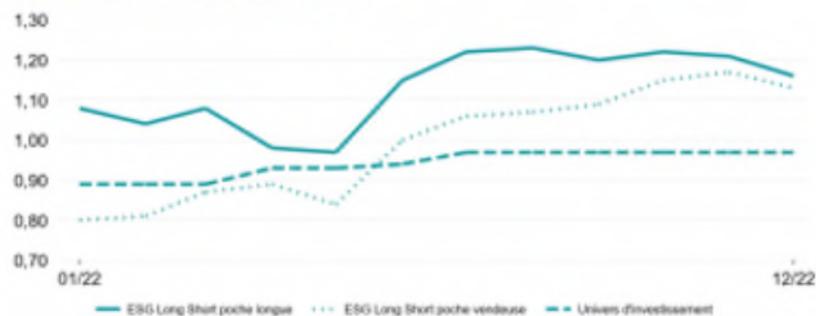
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Veillez vous référer à la première question.

Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



Compartment : AMPLEGEST MIDCAPS



INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPLEGEST MIDCAPS (Action AC)

compartiment de la SICAV AMPLEGEST

ISIN : FR0010532101

Cet OPCVM est géré par AMPLEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif d'Amplegest MidCaps, est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans, tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire axée sur les marchés actions de l'Union Européenne, le compartiment peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce et dans la limite de 30% en valeurs mobilières dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliards d'euros, parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis) à l'exception des valeurs dites « interdites ». L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes : l'identification des sociétés potentiellement intéressantes et l'intégration des critères ESG, l'analyse des fondamentaux de la société, la valorisation et la sélection des titres et investissement.

Le compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions de l'UE de toutes capitalisations boursières (y compris petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 100%) et de tous secteurs.

Le compartiment se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations). Le compartiment se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (0 à 10%). L'exposition au risque de taux sera comprise entre 0% et 25%.

Toutes catégories d'actif, le compartiment peut investir sur les marchés hors UE, dont ceux des pays émergents dans la limite de 10%.

Le compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et OPCVM européens dans la limite de 10%.

Le compartiment se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et taux dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Le compartiment capitalise ses revenus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J, publiée en J+1 et réglées en J+3.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [6] : Le compartiment se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions européens.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : Le compartiment pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés peut être réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de change : Le compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 15% de son actif.

La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative d'Amplegest MidCaps.



INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPEGEST MIDCAPS (Action FC)

compartiment de la SICAV AMPEGEST

ISIN : FR0013332756

Cet OPCVM est géré par AMPEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif d'Ampegest MidCaps, est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans, tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire axée sur les marchés actions de l'Union Européenne, le compartiment peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce et dans la limite de 30% en valeurs mobilières dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliards d'euros, parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis) à l'exception des valeurs dites « interdites ». L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Ampegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes : l'identification des sociétés potentiellement intéressantes et l'intégration des critères ESG, l'analyse des fondamentaux de la société, la valorisation et la sélection des titres et investissement.

Le compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions de l'UE de toutes capitalisations boursières (y compris petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 100%) et de tous secteurs.

Le compartiment se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations). Le compartiment se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (0 à 10%). L'exposition au risque de taux sera comprise entre 0% et 25%.

Toutes catégories d'actif, le compartiment peut investir sur les marchés hors UE, dont ceux des pays émergents dans la limite de 10%.

Le compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et OPCVM européens dans la limite de 10%.

Le compartiment se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et taux dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Le compartiment capitalise ses revenus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J, publiée en J+1 et réglées en J+3.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [6] : Le compartiment se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions européens.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : Le compartiment pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés peut être réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de change :

Le compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 15% de son actif. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative d'Ampegest MidCaps.



INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPEGEST MIDCAPS (Action IC)

compartiment de la SICAV AMPEGEST

ISIN : FR0011184993

Cet OPCVM est géré par AMPEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif d'Ampegest MidCaps, est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans, tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire axée sur les marchés actions de l'Union Européenne, le compartiment peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce et dans la limite de 30% en valeurs mobilières dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliards d'euros, parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis) à l'exception des valeurs dites « interdites ». L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Ampegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes : l'identification des sociétés potentiellement intéressantes et l'intégration des critères ESG, l'analyse des fondamentaux de la société, la valorisation et la sélection des titres et investissement.

Le compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions de l'UE de toutes capitalisations boursières (y compris petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 100%) et de tous secteurs.

Le compartiment se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations). Le compartiment se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (0 à 10%). L'exposition au risque de taux sera comprise entre 0% et 25%.

Toutes catégories d'actif, le compartiment peut investir sur les marchés hors UE, dont ceux des pays émergents dans la limite de 10%.

Le compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et OPCVM européens dans la limite de 10%.

Le compartiment se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et taux dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Le compartiment capitalise ses revenus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J, publiée en J+1 et réglées en J+3.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [6] : Le compartiment se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions européens.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : Le compartiment pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés peut être réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de change :

Le compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 15% de son actif. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative d'Ampegest MidCaps.

10. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1) Fusion société de gestion

Le 16 juin 2022, à la suite du changement d'actionnariat, Amplegest (société de gestion) et Invest AM (société de gestion) détenues par le Groupe Cyrus ont fusionné. Amplegest qui assure la gestion financière d'Amplegest MidCaps, compartiment de la Sicav Amplegest, a absorbé Invest AM.

2) Changement de siège social d'Amplegest

A la suite du changement d'actionnariat, Amplegest détenue par le Groupe Cyrus a changé d'adresse. Les locaux et le siège social d'Amplegest se situe au 50 boulevard Haussmann, 75009 Paris.

3) Modification de la ventilation des frais (postes 1 & 2)

Suite aux changements de dépositaire et gestionnaire administratif et comptable, nous avons corrigé la ventilation des frais pour le poste 1 « Frais de gestion financière » et pour le poste 2 « Frais administratifs externes », sans augmentation du total de ces frais.

	Avant le 01/01/2022		A partir du 01/01/2022	
	Frais de gestion financière	Frais administratifs externes	Frais de gestion financière	Frais administratifs externes
AC	2.25%	0.10%	2.29%	0.06%
IC	0.90%	0.10%	0.94%	0.06%
FC	1.50%	0.10%	1.54%	0.06%

4) Lettre aux porteurs du 01/04/2022

Le conseil d'administration de la Sicav Amplegest lors de sa réunion du 22 mars 2022 a souhaité modifier la stratégie d'investissement du compartiment Amplegest MidCaps en élargissant l'univers d'investissement aux petites et moyennes valeurs européennes. L'élargissement de l'univers d'investissement assurera aux actionnaires du compartiment une plus grande diversification des risques. Afin de refléter au mieux cette nouvelle stratégie, il a été décidé d'avoir recours à un indicateur de référence qui soit le reflet de cette nouvelle stratégie.

A compter du 02/05/2022 :

	Avant l'opération	Après l'opération
Objectifs et politique d'investissement	<p>L'objectif d'Amplegest MidCaps, est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice CAC Mid & Small Net Return (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans, tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.</p> <p>Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'investissement se fera en valeurs mobilières de petites et moyennes capitalisations boursières au minimum à 50% de l'actif net (inférieur à 5 milliards d'euros), parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice CAC Mid & Small Net Return (dividendes réinvestis) à l'exception des valeurs dites « interdites ». L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil</p>	<p>L'objectif d'Amplegest MidCaps, est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans, tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.</p> <p>Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire axée sur les marchés actions de l'Union Européenne, le compartiment peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce et dans la limite de 30% en valeurs mobilières dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliards d'euros parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis) à l'exception des valeurs dites « interdites ».</p>

	<p>propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes: l'identification des sociétés potentiellement intéressantes et l'intégration des critères ESG, l'analyse des fondamentaux de la société, la valorisation et la sélection des titres et investissement.</p> <p>Le compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions françaises de toutes capitalisations boursières (y compris petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 100%) et de tous secteurs. La gestion pourra intervenir sur le marché Euronext Growth (40% maximum) et Euronext Access (10% maximum).</p> <p>Le compartiment se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations). Le compartiment se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (0 à 10%). L'exposition au risque de taux sera comprise entre 0% et 25%.</p> <p>Toutes catégories d'actif, le compartiment peut investir sur les marchés hors zone euro, dont ceux des pays émergents dans la limite de 10%.</p> <p>Le compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et OPCVM européens dans la limite de 10%.</p> <p>Le compartiment se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et taux dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.</p> <p>Le compartiment capitalise ses revenus.</p> <p>Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. La durée de placement recommandée est de 5 ans.</p> <p>Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J, publiée en J+1 et réglées en J+3.</p>	<p>L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes: l'identification des sociétés potentiellement intéressantes et l'intégration des critères ESG, l'analyse des fondamentaux de la société, la valorisation et la sélection des titres et investissement.</p> <p>Le compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions de l'UE de toutes capitalisations boursières (y compris petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 100%) et de tous secteurs.</p> <p>Le compartiment se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations). Le compartiment se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (0 à 10%). L'exposition au risque de taux sera comprise entre 0% et 25%.</p> <p>Toutes catégories d'actif, le compartiment peut investir sur les marchés hors UE, dont ceux des pays émergents dans la limite de 10%.</p> <p>Le compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et OPCVM européens dans la limite de 10%.</p> <p>Le compartiment se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et taux dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.</p> <p>Le compartiment capitalise ses revenus.</p> <p>Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. La durée de placement recommandée est de 5 ans.</p> <p>Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J, publiée en J+1 et réglées en J+3.</p>
--	---	---

Profil de Risque et de Rendement SRI	Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [6] : Le compartiment se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions français.	Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [6] : Le compartiment se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions européens.
Risque importants	<p>Risque de liquidité : Le compartiment pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations négociées sur des marchés de type non réglementés Euronext Growth ou Euronext Access, qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.</p> <p>Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.</p>	<p>Risque de liquidité :</p> <p>Le compartiment pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés peut être réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds</p> <p>Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.</p> <p>Risque de change :</p> <p>Le compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 15% de son actif.</p> <p>La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative d'Amplegest MidCaps.</p>
FRAIS – Tableau – Ligne commission de surperformance	<p>20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice CAC Mid & Small Net Return (dividendes réinvestis)</p> <p>Montant facturé au titre de l'exercice 2021 : 0.00%</p>	<p>20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis)</p> <p>Montant facturé au titre de l'exercice 2021 : 0.00%</p>
PERFORMANCES PASSÉES	A compter du 1er janvier 2014, l'indice de référence est le CAC Mid & Small 190 (dividendes réinvestis).	<p>A compter du 1er janvier 2014, l'indice de référence est le CAC Mid & Small 190 (dividendes réinvestis).</p> <p>A compter du 11 mai 2022, l'indice de référence est le MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis).</p>
Objectif de gestion	Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'objectif du compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice CAC Mid & Small Net Return (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans, tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.	Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'objectif du compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans, tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.
Indicateur de référence	Indice CAC Mid & Small Net Return (dividendes réinvestis) (Code Ticker Bloomberg CMSN, Reuters .CMSN, ISIN QS0011213731): Indice, créé par Euronext, composé de 190 capitalisations boursières suivant les 60 premières valeurs de la cote. Cet indice est	Indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis) (Code Ticker Bloomberg M7EMMC Index): Indice composé de 121 valeurs représentant les moyennes capitalisations des entreprises dans les 10 pays des marchés développés de l'UEM (Union Économique et

	<p>valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis. Il est publié et administré par Euronext. A la date de mise à jour du prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et indices de référence tenu par l'ESMA. Le compartiment n'a pas vocation à répliquer cet indice. Celui-ci n'est qu'un élément d'appréciation a posteriori de la performance.</p>	<p>Monétaire). L'UEM désigne l'ensemble des politiques des États membres de l'Union Européenne (UE) ayant pour objectif de rapprocher leurs économies. 19 des 27 États membres de l'UE ont adopté la monnaie unique Euro (€) Cet indice est valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis.</p> <p>Les informations concernant l'indice sont accessibles sur le site msci.com, Morgan Stanley Capital International Limited, est l'administrateur de l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis).</p> <p>A la date de mise à jour du prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et indices de référence tenu par l'ESMA. Le compartiment n'a pas vocation à répliquer cet indice. Celui-ci n'est qu'un élément d'appréciation a posteriori de la performance</p>
<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>Stock picking et processus d'investissement</p> <p>Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'investissement se fera en valeurs mobilières de petites et moyennes capitalisations boursières au minimum à 50% de l'actif net (inférieur à 5 milliards d'euros), parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés. L'analyse financière et extra-financière porte sur l'ensemble de l'univers d'investissement à l'exception des valeurs dites « interdites ». Notre politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac et du charbon thermique.</p> <p>Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes :</p> <p>a) Identification des sociétés potentiellement intéressantes et intégration des critères extra-financiers :</p> <p>L'équipe de gestion collectera le maximum d'information concernant les sociétés suivies, notamment à travers des contacts directs avec ces sociétés, l'analyse des publications des sociétés, des publications des brokers, l'information des bases de données financières, la participation à des réunions destinées aux investisseurs, les informations extra-financière issues d'un outil propriétaire.</p> <p>Le compartiment est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces</p>	<p>Stock picking et processus d'investissement</p> <p>Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire axée sur les marchés actions de l'Union Européenne, le compartiment peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce et dans la limite de 30% en valeurs mobilières dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliards d'euros parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés. L'analyse financière et extra-financière porte sur l'ensemble de l'univers d'investissement à l'exception des valeurs dites « interdites ». Notre politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac et du charbon thermique.</p> <p>Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes :</p> <p>a) Identification des sociétés potentiellement intéressantes et intégration des critères extra-financiers :</p> <p>L'équipe de gestion collectera le maximum d'information concernant les sociétés suivies, notamment à travers des contacts directs avec ces sociétés, l'analyse des publications des sociétés, des publications des brokers, l'information des bases de données financières, la participation à des réunions destinées aux investisseurs, les informations extra-financière issues d'un outil propriétaire.</p>

	<p>caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.</p> <p>L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice CAC Mid & Small NR. Le taux d'analyse de notation extra-financière est supérieur à 90%.</p> <p>Les valeurs dites « interdites » sont exclues de l'univers d'investissement initial. Notre politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac et de l'extraction et de la production du charbon mais également tout entreprise ne répondant pas aux standards internationaux d'éthique (pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest www.amplegest.com).</p> <p>La notation extra financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble de l'univers d'investissement, repose sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et rassemble neuf thèmes d'investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse du pilier Environnement repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques environnementaux au travers de l'intensité carbone (direct plus premier tiers des fournisseurs) et de l'impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles. • L'analyse du pilier Social repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques sociaux au travers de l'attention portée aux salariés ainsi qu'au travers de la santé et sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs. • L'analyse du pilier Gouvernance repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques de gouvernance au travers de la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires. <p>Chaque pilier est composé de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une note quantitative : donnée statique à un temps donné. les données des deux 	<p>Le compartiment est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.</p> <p>L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis). Le taux d'analyse de notation extra-financière est supérieur à 90%.</p> <p>Les valeurs dites « interdites » sont exclues de l'univers d'investissement initial. Notre politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac et de l'extraction et de la production du charbon mais également tout entreprise ne répondant pas aux standards internationaux d'éthique (pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest www.amplegest.com).</p> <p>La notation extra financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble de l'univers d'investissement, repose sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et rassemble neuf thèmes d'investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse du pilier Environnement repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques environnementaux au travers de l'intensité carbone (direct plus premier tiers des fournisseurs) et de l'impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles. • L'analyse du pilier Social repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques sociaux au travers de l'attention portée aux salariés ainsi qu'au travers de la santé et sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs. • L'analyse du pilier Gouvernance repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques de gouvernance au travers de la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires. <p>Chaque pilier est composé de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une note quantitative : donnée statique à un temps donné. les données des deux piliers Social
--	---	--

	<p>pilliers Social et Gouvernance sont issues des rapports annuels des sociétés. Pour les données du pilier Environnement, la société fait appel à son partenaire Trucost.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une note dynamique : mesure de la progression des sociétés basée sur l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. • Une note discrétionnaire : intégration de toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controversée, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe. <p>La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social est plus importante (40%) que celle des piliers Environnement et Gouvernance (30% respectivement).</p> <p>La qualité extra-financière de l'émetteur est exprimée selon une note finale comprise entre -4 et 4, la note ESG de 4 représentant une forte qualité extra-financière et celle de -4 une faible qualité extra-financière.</p> <p>La note finale permet une comparaison sectorielle et/ou relative à notre univers d'investissement en toute transparence. Pour la partie non couverte quantitativement par le modèle propriétaire ESG, l'analyse de l'émetteur est alors discrétionnaire.</p> <p>Bien que notre modèle GEST couvre une partie des données de l'univers d'investissement de l'indice CAC Mid et Small ; pour les valeurs dont les informations ne sont pas assez fournies, l'équipe de gestion engage le dialogue avec la société et peut éventuellement lui faire parvenir des lettres d'engagement l'incitant à répondre à leurs questions. Pour les émetteurs dont les données ne sont pas encore disponibles, notre modèle propriétaire assigne une note temporaire équivalente à la note moyenne de notre modèle propriétaire. Compte-tenu de l'univers d'Amplegest MidCaps, la note globale repose essentiellement sur la note discrétionnaire de chacun des piliers.</p> <p>Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés analysées et utilisées par Amplegest dans son modèle interne de notation. En pratique, certaines données ne sont actuellement pas ou très peu disponibles (alignement 2°, taxonomie, ODD, biodiversité...) et nécessitent parfois un 	<p>et Gouvernance sont issues des rapports annuels des sociétés. Pour les données du pilier Environnement, la société fait appel à son partenaire Trucost.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une note dynamique : mesure de la progression des sociétés basée sur l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. • Une note discrétionnaire : intégration de toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controversée, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe. <p>La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social est plus importante (40%) que celle des piliers Environnement et Gouvernance (30% respectivement).</p> <p>La qualité extra-financière de l'émetteur est exprimée selon une note finale comprise entre -4 et 4, la note ESG de 4 représentant une forte qualité extra-financière et celle de -4 une faible qualité extra-financière.</p> <p>La note finale permet une comparaison sectorielle et/ou relative à notre univers d'investissement en toute transparence. Pour la partie non couverte quantitativement par le modèle propriétaire ESG, l'analyse de l'émetteur est alors discrétionnaire.</p> <p>Bien que notre modèle GEST couvre une partie des données de l'univers d'investissement de l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis) ; pour les valeurs dont les informations ne sont pas assez fournies, l'équipe de gestion engage le dialogue avec la société et peut éventuellement lui faire parvenir des lettres d'engagement l'incitant à répondre à ses questions. Pour les émetteurs dont les données ne sont pas encore disponibles, notre modèle propriétaire assigne une note temporaire équivalente à la note moyenne de notre modèle propriétaire. Compte-tenu de l'univers d'Amplegest MidCaps, la note globale repose essentiellement sur la note discrétionnaire de chacun des piliers.</p> <p>Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés analysées et utilisées par Amplegest dans son modèle interne de notation. En pratique, certaines données ne sont actuellement pas ou très peu disponibles (alignement 2°, taxonomie, ODD, biodiversité...) et nécessitent parfois un important travail d'approximation pour parvenir à des estimations.
--	---	---

	<p>important travail d'approximation pour parvenir à des estimations.</p> <ul style="list-style-type: none"> Amplegest a choisi d'intégrer dans son modèle propriétaire un pilier évolutif mesurant l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus. Certaines informations relatives au pilier Environnement proviennent d'un fournisseur externe et à ce titre peuvent se révéler erronées sans qu'Amplegest ne puisse le détecter. <p>b) Analyse des fondamentaux de la société selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> la qualité du management étudiée en fonction de la pertinence de ses objectifs, de son track record et de ses communications financières ; la solidité de la situation financière de la société appréciée au travers du ratio d'endettement, de la rentabilité des fonds propres, du capital investi, de la marge nette et du cash-flow ; la pertinence de la stratégie ; les perspectives de croissance de l'activité et des marchés de la société ; la visibilité sur les résultats ; le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle. le positionnement ESG de la société en se concentrant sur le volet évolutif (i.e lacapacité des émetteurs à améliorer leur démarche ESG). <p>c) Valorisation :</p> <p>La valorisation des sociétés est réalisée en interne en utilisant une ou plusieurs des méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Méthodes DCF : actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base de scénarios établis par les gérants du fonds à l'issue de l'analyse des fondamentaux d'une entreprise Méthode des comparables : comparaison des ratios boursiers (multiples de chiffre d'affaires, de résultat d'exploitation ou de résultat net) d'une société avec ceux de ses plus proches concurrents cotés Ratios de sortie : application d'un multiple de résultat à un horizon de temps compris entre 18 et 36 mois sur la base des 	<ul style="list-style-type: none"> Amplegest a choisi d'intégrer dans son modèle propriétaire un pilier évolutif mesurant l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus. Certaines informations relatives au pilier Environnement proviennent d'un fournisseur externe et à ce titre peuvent se révéler erronées sans qu'Amplegest ne puisse le détecter. <p>b) Analyse des fondamentaux de la société selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> la qualité du management étudiée en fonction de la pertinence de ses objectifs, de son track record et de ses communications financières ; la solidité de la situation financière de la société appréciée au travers du ratio d'endettement, de la rentabilité des fonds propres, du capital investi, de la marge nette et du cash-flow ; la pertinence de la stratégie ; les perspectives de croissance de l'activité et des marchés de la société ; la visibilité sur les résultats ; le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle. le positionnement ESG de la société en se concentrant sur le volet évolutif (i.e lacapacité des émetteurs à améliorer leur démarche ESG). <p>c) Valorisation :</p> <p>La valorisation des sociétés est réalisée en interne en utilisant une ou plusieurs des méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Méthodes DCF : actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base de scénarios établis par les gérants du fonds à l'issue de l'analyse des fondamentaux d'une entreprise Méthode des comparables : comparaison des ratios boursiers (multiples de chiffre d'affaires, de résultat d'exploitation ou de résultat net) d'une société avec ceux de ses plus proches concurrents cotés Ratios de sortie : application d'un multiple de résultat à un horizon de temps compris entre 18 et 36 mois sur la base des fondamentaux d'une entreprise et de ses ratios historiques <p>d) Sélection des titres et investissement :</p>
--	---	---

	<p>fondamentaux d'une entreprise et de ses ratios historiques</p> <p>d) Sélection des titres et investissement :</p> <p>Les choix d'investissement seront principalement portés sur les titres conjuguant des fondamentaux solides et une évaluation attractive, en valeur absolue ou en relatif par rapport à leur secteur. Le gérant, en fonction de ses convictions fruit d'une analyse menée tant sur les critères financiers qu'extra-financiers, choisira les titres offrant le meilleur couple rentabilité / risque.</p>	<p>Les choix d'investissement seront principalement portés sur les titres conjuguant des fondamentaux solides et une évaluation attractive, en valeur absolue ou en relatif par rapport à leur secteur. Le gérant, en fonction de ses convictions fruit d'une analyse menée tant sur les critères financiers qu'extra-financiers, choisira les titres offrant le meilleur couple rentabilité / risque.</p>
Les actifs		
Les actions	<p>Le compartiment Amplegest MidCaps est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60 % au moins sur le marché des actions françaises de toutes capitalisations boursières et de tous secteurs.</p> <p>Dans la limite de 10%, le compartiment peut investir sur les marchés hors zone euro, dont ceux des pays émergents.</p> <p>Dans la limite de 100%, le compartiment peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières (110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce).</p> <p>Dans la limite de 40%, le compartiment peut investir sur le marché Euronext Growth ; dans la limite de 10%, le compartiment peut investir sur le marché Euronext Access ; l'investissement global sur les marchés de type non réglementés Euronext Growth et Euronext Access étant limité à 50%.</p> <p>L'exposition au risque actions sera comprise entre 60% et 110%, compte tenu des opérations d'emprunt d'espèces.</p>	<p>Le compartiment Amplegest MidCaps est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% minimum en actions de l'Union Européenne de toutes capitalisations boursières et de tous secteurs. L'OPCVM peut être investi jusqu'à 15% de son actif dans des valeurs non libellées en euro.</p> <p>Dans la limite de 10%, le compartiment peut investir sur les marchés hors de l'Union Européenne.</p> <p>Dans la limite de 100%, le compartiment peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières (110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce) et dans la limite de 30% en valeurs mobilières dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliards d'euros.</p> <p>L'exposition au risque actions sera comprise entre 60% et 110%, compte tenu des opérations d'emprunt d'espèces.</p>
Les titres de créances et instruments du marché monétaire	<p>Le compartiment se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires dont 20% hors de France maximum, y compris dans la limite de 10% hors zone euro, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs : emprunts d'Etat ou garantis ou assimilés ou emprunts privés de toutes capitalisations. Le compartiment se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (0 à 10%)</p> <p>Le niveau de risque de crédit envisagé restera accessoire (inférieur à 10%).Le gérant pourra utiliser les instruments suivants, de durée de vie allant du « jour le jour » à 30 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bons du trésor, • Titres de créances négociables (Billets de trésorerie, Certificats de dépôts, BMTN), 	<p>Le compartiment se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires dont 20% hors de France l'Union européenne maximum, y compris dans la limite de 10% hors zone euro, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs : emprunts d'Etat ou garantis ou assimilés ou emprunts privés de toutes capitalisations. Le compartiment se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (0 à 10%)</p> <p>Le niveau de risque de crédit envisagé restera accessoire (inférieur à 10%).Le gérant pourra utiliser les instruments suivants, de durée de vie allant du « jour le jour » à 30 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bons du trésor, • Titres de créances négociables (Billets de trésorerie, Certificats de dépôts, BMTN),

	<ul style="list-style-type: none"> • Obligations à taux fixes ou à taux variables, • Obligations convertibles (0 à 10%), • Obligations indexées. <p>L'exposition au risque de taux sera comprise entre 0% et 25%.</p> <p>Amplegest mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/ FIA exposés en titres de taux. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Obligations à taux fixes ou à taux variables, • Obligations convertibles (0 à 10%), • Obligations indexées. <p>L'exposition au risque de taux sera comprise entre 0% et 25%.</p> <p>Amplegest mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/ FIA exposés en titres de taux. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver.</p>
Les risques principaux inhérents	<p>Risque de perte en capital :</p> <p>L'OPCVM ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.</p> <p>Risque lié à la gestion discrétionnaire :</p> <p>La performance du compartiment « Amplegest MidCaps » dépend des sociétés choisies par le gérant. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes.</p> <p>Risque Action :</p> <p>Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de votre OPCVM peut baisser.</p> <p>Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% de son actif net dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations (110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce). Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre compartiment.</p> <p>Les risques de marché sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.</p> <p>Risque de liquidité :</p> <p>Le compartiment pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations négociées sur des marchés de type non réglementés Euronext Growth ou Euronext Access, qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités. Par la nature de ces</p>	<p>Risque de perte en capital :</p> <p>L'OPCVM ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.</p> <p>Risque lié à la gestion discrétionnaire :</p> <p>La performance du compartiment « Amplegest MidCaps » dépend des sociétés choisies par le gérant. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes.</p> <p>Risque Action :</p> <p>Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de votre OPCVM peut baisser.</p> <p>Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% de son actif net dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations (110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce). Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre compartiment.</p> <p>Les risques de marché sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.</p> <p>Risque de liquidité :</p> <p>Le compartiment pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés peut être réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds</p>

	<p>investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.</p> <p>Risque de taux :</p> <p>Le compartiment peut être investi en titres obligataires. La valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser si les taux montent.</p> <p>Risque de durabilité :</p> <p>Le risque de durabilité représente le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit « Règlement SFDR »). Le processus d'investissement du portefeuille inclut l'approche ESG afin d'intégrer les risques de durabilité dans la décision ou le processus d'investissement. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.</p> <p>En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>En l'absence de données fiables et quantifiées sur les conséquences financières de l'impact du dérèglement climatique comme celles des politiques extra financières et d'atteinte d'objectifs de développement durable suivis par les entreprises émettrices, il est difficile d'évaluer le risque de durabilité du portefeuille.</p>	<p>Risque de taux :</p> <p>Le compartiment peut être investi en titres obligataires. La valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser si les taux montent.</p> <p>Risque de durabilité :</p> <p>Le risque de durabilité représente le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit « Règlement SFDR »). Le processus d'investissement du portefeuille inclut l'approche ESG afin d'intégrer les risques de durabilité dans la décision ou le processus d'investissement. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.</p> <p>En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>En l'absence de données fiables et quantifiées sur les conséquences financières de l'impact du dérèglement climatique comme celles des politiques extra financières et d'atteinte d'objectifs de développement durable suivis par les entreprises émettrices, il est difficile d'évaluer le risque de durabilité du portefeuille.</p> <p>Risque de change :</p> <p>Le compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 15% de son actif.</p> <p>La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative d'Amplegest MidCaps.</p>
Risques accessoires	<p>Risque de crédit :</p> <p>Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, qui aura un impact négatif sur le cours du titre, et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.</p>	<p>Risque de crédit :</p> <p>Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux.</p> <p>Il représente le risque éventuel de dégradation du crédit d'un émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la</p>

	<p>Risque lié à la détention d'obligations convertibles :</p> <p>La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.</p> <p>Risque de change :</p> <p>Le compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro.</p> <p>La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative d'Amplegest MidCaps.</p>	<p>valeur liquidative de l'OPCVM pouvant conduire à une performance négative.</p> <p>Risque lié à la détention d'obligations convertibles :</p> <p>La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.</p> <p><i>Risque de change : dans paragraphe risques principaux</i></p>
Frais de fonctionnement et de gestion – Tableau des frais poste commission de surperformance	<p>Actions « AC », « IC » et « FC » : 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice CAC Mid & Small Net Return (dividendes réinvestis)</p>	<p>Actions « AC », « IC » et « FC » : 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis)</p>
Modalité de calcul de la commission de surperformance	<p>Méthode de calcul :</p> <p>La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment Amplegest MidCaps au-delà de la performance de l'indice CAC Mid & Small Net Return (dividendes réinvestis).</p>	<p>La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment Amplegest MidCaps au-delà de la performance de l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis).</p>

Changements de l'exercice à venir

Réglementation Priips :

Depuis le 1er janvier 2023, le DICI d'Amplegest MidCaps a été remplacé par le DIC, nouveau document en vigueur respectant la réglementation Priips.

Préambule :

L'objectif d'Amplegest MidCaps, compartiment de la SICAV Amplegest, est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans, tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Le compartiment Amplegest MidCaps est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Performance financière de l'OPCVM

A. Revue des marchés

L'année 2022 restera historique. Pour la 1ère fois depuis plus de 50 ans, les actions et les obligations ont baissé de manière importante en même temps, un portefeuille équilibré aura connu sa deuxième pire année depuis 1932 (grande dépression post crise de 1929).

L'indice mondial (MSCI World) a perdu 20% en 2022, sa troisième pire année depuis 1974. Le S&P a chuté de -19%. Le Nasdaq a perdu -32% soit la pire performance depuis 2002.

Les Big Tech (Apple, Microsoft, Google, Amazon, Tesla, Facebook et Nvidia) ont collectivement perdu \$4.9 trillions de capitalisation en 2022 soit plus que la perte totale du Nasdaq pendant la bulle internet... Seuls deux secteurs sont en hausse cette année, l'énergie (+24%) et les matières premières (+4%).

Le dollar s'est apprécié de près de 8% l'année dernière mais a perdu près de 8% sur le seul quatrième trimestre de l'année 2022 !

L'inflation a piqué à 9.1% aux US provoquant une réponse aussi cinglante qu'inattendue de la FED : 425bps de hausse de taux... Historique ! En découle une baisse de -16% des obligations 10 ans américaines, soit la pire performance de l'histoire.

En synthèse, le conflit Russo-Ukrainien, l'inflation et les taux d'intérêt ont été les paramètres décisifs et improbables pour les marchés financiers en 2022.

L'inflation est restée à un haut niveau tout au long des six derniers mois de l'année même si elle a probablement passé son pic aux États-Unis. Elle mettra du temps à revenir à un niveau compatible avec les objectifs des Banques Centrales. Cette flambée inflationniste a provoqué un choc de taux d'intérêt que l'on n'avait pas connu depuis des décennies. Une grande partie de l'ajustement monétaire est désormais effectué. Cette politique monétaire restrictive laisse augurer d'un fort ralentissement économique, déjà entamé en Europe et, dans une moindre mesure aux États-Unis.

Le socle de croissance, avec une consommation résistante, un commerce extérieur post covid qui se reprend progressivement et un investissement des entreprises résilient permet d'espérer que ce ralentissement ne se transforme pas en récession forte.

La Chine a souffert de sa « folle » politique zéro covid qu'elle a fini par abandonner en fin d'année 2022. La Banque Centrale et le gouvernement chinois ont tenté d'amortir la baisse de la croissance par des politiques incitatives.

Un environnement de taux en hausse dans une économie en décélération n'est pas favorable aux actifs risqués dans leur ensemble. Pourtant, la plupart des indices actions ont légèrement rebondi au second semestre 2022 après leur chute au cours des six premiers mois. Cette remontée cache une disparité sectorielle importante au sein des principaux indices actions.

Le segment des petites et moyennes valeurs a également souffert en raison notamment d'un problème de liquidité. Au cours du second semestre 2022 des tentatives de rebond des indices ont permis d'espérer (juillet, octobre, novembre) mais elles ont été suivies de rechutes (août, septembre, décembre) dans un contexte de forte volatilité.

L'ensemble de l'année 2022 s'est caractérisée par une baisse substantielle des actions et des obligations face à laquelle il était difficile de résister. Les taux d'intérêt ont donc été le principal catalyseur des marchés au cours de l'année. La perspective d'une prochaine stabilisation courant 2023 est un facteur clef dans notre espoir d'un rebond des actifs risqués. Il faudra toutefois davantage de cohérence et de lisibilité dans la communication des Banques Centrales que ces derniers mois. Elles ont soufflé le chaud, puis le froid à quelques semaines d'intervalle laissant les investisseurs dans un désarroi certain.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

L'encours d'Amplegest MidCaps est passé de 123m€ au 31/12/2021 à 73m€ au 31/12/2022. En 2022, le fonds a délivré une performance de -25,34% contre -10,21% pour son indice de référence. A noter que ce dernier a été modifié en cours d'année lorsque nous avons pris la décision d'élargir notre univers d'investissement géographique en passant de la France uniquement à l'Europe. Depuis le 02/05/2022, notre indice de référence est donc le MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis). Avant cette date, notre indice de référence était le CAC Mid & Small Net Return (dividendes réinvestis).

Ainsi sur la baisse de l'actif net réel (-50M€), -31M€ reviennent à la performance et -19M€ à la décollecte. Le nombre de lignes a augmenté passant de 39 fin 2021 à 42 fin 2022 et le poids du top 10 a diminué de 44% à 36%

La capitalisation médiane des sociétés détenues a sensiblement augmenté passant de 3,7 milliards d'euros à 5,5 milliards d'euros. La part des valeurs étrangères détenues a également connue une forte progression représentant 48% de l'encours (vs. 20%).

A partir des 39 positions détenues à fin 2021, 19 nouveaux titres ont rejoint l'actif au cours de l'année 2022 et 16 sont sortis.

Au sein du top 10, on observe 6 nouveaux entrants (SPIE, KEYWORDS, STELLANTIS, WORLDLINE, SHURGARD SELF STORAGE, HUHTAMAKI) et 6 sorties (FNAC DARTY, GENERIX, FONTAINE PAJOT, XILAM ANIMATION, ALBIOMA, EQUASENS).

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) : néant

C. Variation de l'actif

Au cours de l'année 2022, le nombre d'actions d'Amplegest MidCaps est passé :

- pour l'action AC de 296 582.8103 à 267 496.1325 actions, pour un montant de souscriptions de 9 638 981.44 EUR et de rachats pour 16 833 673.87 EUR.
- pour l'action IC de 70 811.3469 à 23 274.3886 actions, pour un montant de souscriptions de 747 414.65 EUR et de rachats pour 14 454 401.59 EUR.
- pour l'action FC de 17 919.7662 à 18 842.3838 actions, pour un montant de souscriptions de 248 769.99 EUR et de rachats pour 147 597.67 EUR.

Les VL sont passées sur la période :

- de 327.62 EUR à 244.59 EUR soit une baisse de 25.34% pour l'action AC.
- de 337.09 EUR à 255.07 EUR soit une baisse de 24.33% pour l'action IC.
- de 111.18 EUR à 111.18 EUR soit une baisse de 24.78% pour l'action FC.

La variation de l'indice de référence pour la période est de -10.21%.

Le pourcentage de valeurs éligibles au PEA est de 90,20%.

D. Perspectives de l'exercice à venir

Marquée par une inflation durablement élevée, une crise géopolitique et les difficultés persistantes liées au covid, l'année 2022 aura été une année éprouvante pour les investisseurs sur toutes les classes d'actifs.

Ceux qui avaient placé leur confiance dans des portefeuilles diversifiés (les fameux 50-50 ou 60-40) ont connu la deuxième pire année depuis 1932. Pour la première fois depuis plus de 50 ans, les actions et les obligations ont baissé de manière importante en même temps.

L'année 2023 se présente-t-elle un horizon plus serein pour les investisseurs ?

Bien qu'en théorie la classe d'actifs actions pourrait souffrir d'un essoufflement macroéconomique et d'un environnement de taux plus restrictif, les valorisations se sont déjà sensiblement tassées et le sentiment négatif des investisseurs (niveaux de liquidité...) pourrait encourager les mouvements à contrepied.

Un premier indicateur proviendra des publications du premier trimestre 2023 et des « guidances » des sociétés sur leurs niveaux d'activité et surtout de marge pour l'année à venir. Le marché a déjà commencé à matérialiser un impact négatif important.

De plus, la récession profonde plus qu'attendue par les acteurs de marché ne prend-elle pas la forme d'un atterrissage en douceur de l'économie ?

A en juger les statistiques récentes, la vigueur de la consommation et du marché de l'emploi américain, nous optons plutôt pour la deuxième variante.

Les marchés obligataires, déjà plus volatils que les actions récemment, pourraient continuer de fluctuer avant d'y voir plus clair sur le rythme de hausses des taux des différentes banques centrales.

Un recul des niveaux de progression des prix de base au second semestre parait probable (ne serait-ce qu'à cause des effets de base et la baisse récentes des différentes matières premières) et pourrait donner plus de visibilité aux investisseurs sur toutes les classes d'actifs.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GENERIX GROUP		6 164 930,00
ALBIOMA		5 810 265,73
VIRBAC SA	528 533,36	4 351 114,90
OENEO EX SABATE DIOSOS	1 18 742,02	4 074 687,70
XILAM ANIMATION		4 080 064,40
FONTAINE PAJOT		3 585 578,80
EDENRED	1 112 197,12	2 374 549,60
NEXANS SA	1 654 399,33	1 802 823,60
ACCELL GROUP		3 407 534,94
UBI SOFT ENTERTAINMENT	493 823,04	2 731 034,18

12. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2022, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants :

- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire financiers.

Procédure de sélection des entités qui fournissent des aides à la sélection d'investissements :

Le choix des prestataires de recherche est réalisé sur la base des critères suivants :

- Univers d'analyse
- Qualité du service de recherche : accès aux modèles, génération d'idées et site internet
- Mise en relation avec les émetteurs.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2022 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 850 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de 4 analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2022 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 65% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 35% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 319-18 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (ARTICLE 8 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leur ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises de notre univers investissable et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel aux services de Proxinvest depuis 2019. Proxinvest est une société française de conseil aux investisseurs, spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial. En 2022, Proxinvest a passé au crible les résolutions de 724 sociétés cotées françaises (soit 14 885 résolutions analysées – source Proxinvest).

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

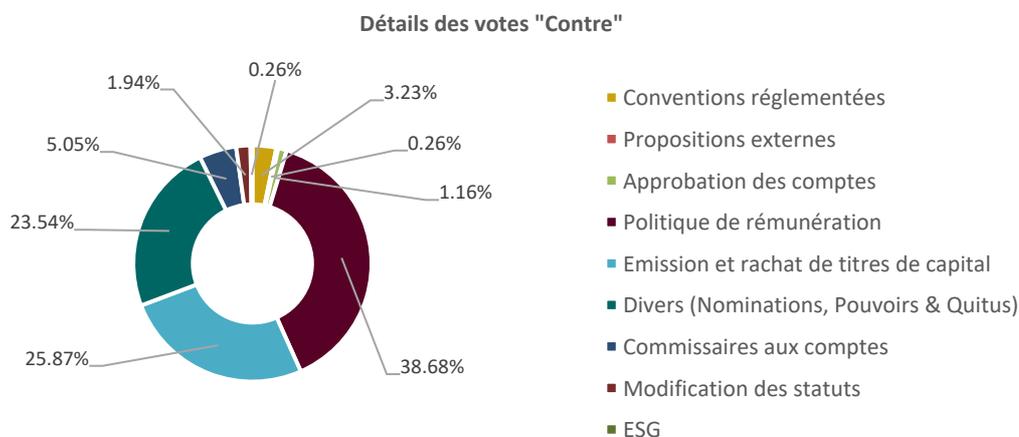
2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2022

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 149 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2022 à 12-2022, soit un taux de participation de 81% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%).
- Pour 11 résolutions (0.4% des résolutions votées), nous avons été conduits à voter différemment de notre politique de vote prédéfinie pour des raisons très spécifiques.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 2 740
 - Dans **71,8%** des cas nous avons voté **pour**
 - Dans **28.2%** des cas, nous avons voté **contre**



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 8 SFDR)

B. Impact de la prise en compte des critères ESG

I) Un process de notation selon des critères définis



UN CHOIX DE PRIORITÉS...

Afin d'obtenir une **note globale** nous permettant **d'appréhender notre univers dans sa totalité** et par secteur, nous avons choisi de noter les trois composantes **E** (Environnement), **S** (social), **G** (gouvernance).



ENVIRONNEMENT

Conscients des grands enjeux environnementaux (réchauffement climatique, épuisement des ressources, dégradation des écosystèmes), nous pensons que les entreprises peuvent et doivent agir pour apporter des solutions (réduction des émissions de CO₂, impact sur l'environnement).

Il nous appartient :

- > D'essayer de **prendre en compte l'empreinte écologique des sociétés**
- > **D'intégrer ces risques avérés ou potentiels** dans nos analyses
- > D'instaurer un **dialogue avec les managements** pour comprendre comment parvenir à une amélioration dans la durée



SOCIAL

Nos valeurs et notre expérience nous ont amené à concentrer nos efforts sur la question de **l'attention portée par les entreprises à leurs salariés** :

- > Nous tenons au **respect des salariés** qui sont les **premiers créateurs de richesses des entreprises**
- > Nous savons qu'**aligner expérience collaborateurs et expérience clients** sur la promesse de l'entreprise est un **gage de performance**
- > Nous **intégrons dans notre analyse** cette même réflexion pour **les sociétés sur lesquelles nous sommes investis**



GOUVERNANCE

Nous attachons du prix à la **qualité de la gouvernance des entreprises émettrices**, plus particulièrement à la **transparence sur leurs pratiques de gouvernance**, clé d'un fonctionnement responsable :

- > Nous pensons que cela incite voire contraint les entreprises à l'application de bonnes pratiques
- > Nous pensons qu'elle est une condition nécessaire de l'instauration de relations de confiance

→ www.amplegest.com



... QUI NOUS RESSEMBLE

Note Environnement

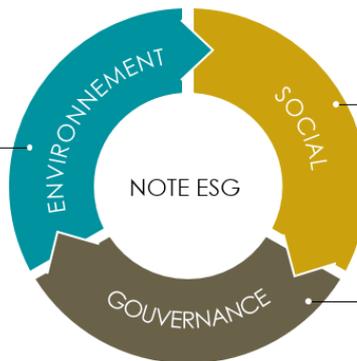
30 %

- Émissions de carbone (1 critère)
- Autres impacts environnementaux directs (4 critères)
- Autres impacts environnementaux indirects (4 critères)

Note Social

40 %

- Attention portée aux salariés (8 critères)
- Sécurité et Santé (4 critères)
- Traitement des fournisseurs (5 critères)



Note Gouvernance

30 %

- Rémunération (2 critères)
- Indépendance des administrateurs (3 critères)
- Droit des actionnaires (2 critères)
- Audit (2 critères)

→ www.amplegest.com

2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

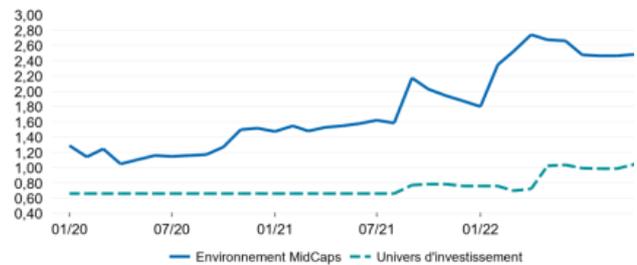
Au 30/12/2022, la note ESG globale était de 2,22 sur une base de [-4 ; +4] :

- note environnementale : 2,40 ;
- note sociale : 2,09 ;
- note de gouvernance : 2,20.

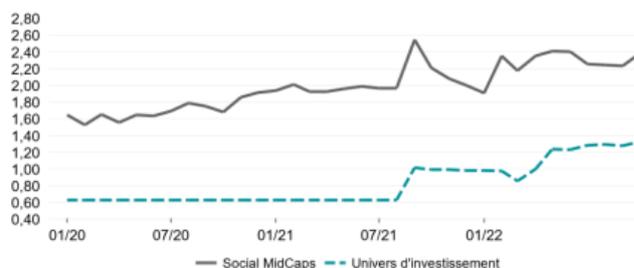
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



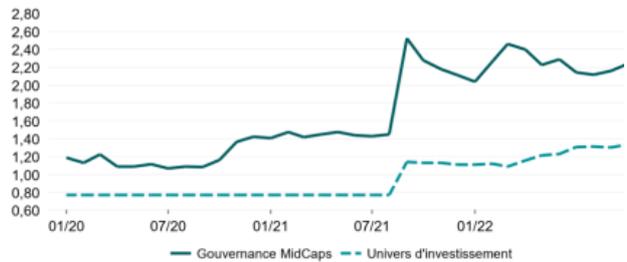
Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



Univers d'investissement : valeur de l'indice MSCI EMU MID CAP Net Return complété d'une quarantaine de valeurs suivies en interne par notre département d'analyse financière.

Source : modèle propriétaire GEST, données depuis le 1er janvier 2020, pas de données historiques disponibles.

B. Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1) Indicateurs de risques environnementaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 décembre de l'exercice
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de niveau 1 (tCO2e)	134 574
	Emissions de niveau 2 (tCO2e)	146 540
	Emissions de niveau 3 (tCO2e)	5 780 145
	Total des émissions (tCO2e)	6 061 260
	Impact carbone (tCO2e)	6 061 260
	Intensité d'émission des gaz à effet de serre des investissements (tCO2e/M€CA)	398
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	0
	Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable	2%
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	50%
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	5%
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	0
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	27

2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 décembre de l'exercice
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	45%
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	Entreprises exclues de notre univers
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	18/100
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	31%

Le taux de couverture du portefeuille au 30/12/2022 est de 100%.

Source : Trucost

C. Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- **Utile** : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- **Responsable** : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancés en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.).

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

La SICAV n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel de la SICAV à la taxonomie est estimé à 0%.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du ratio du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 90,20%.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Directoire lors de l'embauche.

La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.
- la rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année, un potentiel de 30% la deuxième année et un potentiel de 30% la troisième et dernière année.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération (art 384-85-2 du règlement général AMF)

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2022 :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (56 collaborateurs en moyenne)	4.806.918	1.700.483	6.507.401
Membres du Comité de Direction	732.216	315.000	1.042.216
Gérants	1.898.617	863.844	2.762.461

Le FIA ne paie aucune commission de surperformance, aucune rémunération variable versée aux gérants ne l'est au titre de la performance du FIA.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :
www.amplegest.com

13. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	72 899 127,31	122 420 934,05
Actions et valeurs assimilées	72 899 127,31	122 420 934,05
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	72 899 127,31	122 420 934,05
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		21 681,65
Opérations de change à terme de devises		
Autres		21 681,65
COMPTES FINANCIERS	394 453,85	805 945,99
Liquidités	394 453,85	805 945,99
TOTAL DE L'ACTIF	73 293 581,16	123 248 561,69

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	70 721 513,18	109 267 329,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 776 285,28	14 915 119,24
Résultat de l'exercice (a,b)	-557 143,85	-1 152 152,22
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	72 940 654,61	123 030 296,69
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	136 535,10	218 265,00
Opérations de change à terme de devises		
Autres	136 535,10	218 265,00
COMPTES FINANCIERS	216 391,45	
Concours bancaires courants	216 391,45	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	73 293 581,16	123 248 561,69

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 208,21	
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 481 433,73	1 311 153,51
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 482 641,94	1 311 153,51
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	10 777,17	7 082,85
Autres charges financières		
TOTAL (2)	10 777,17	7 082,85
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 471 864,77	1 304 070,66
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 043 817,20	2 446 956,22
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-571 952,43	-1 142 885,56
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	14 808,58	-9 266,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-557 143,85	-1 152 152,22

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les actions CNPV SOLARPOWER (LU0379220212) dont les cours sont suspendus depuis le 19 juin 2014 sont valorisées à 0 sur instruction de la société de gestion.

En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues dans la composition de l'actif évaluées comme indiqué ci-dessus et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés à brève échéance.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011184993 - Action AMPLEGEST MIDCAPS IC : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC

FR0013332756 - Action AMPLEGEST MIDCAPS FC : Taux de frais maximum de 1,60 % TTC

FR0010532101 - Action AMPLEGEST MIDCAPS AC : Taux de frais maximum de 2,35 % TTC

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

Méthode de calcul :

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment Amplegest MidCaps au-delà de la performance de l'indice CAC Mid & Small Net Return (dividendes réinvestis) jusqu'au 29/04/2022 et à partir du 30/04/2022, MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis).

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence CAC Mid & Small Net Return (dividendes réinvestis), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

A compter du 1er janvier 2022, si à la fin de la période de cristallisation, si une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

L'OPCVM pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.

En cas de rachat d'actions, si à la date du rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) :

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La provision pour commission de surperformance pourra être comptabilisée si la condition suivante est remplie :

- Toute sous-performance constatée depuis le dernier prélèvement ou au cours des 5 années antérieures a été rattrapée.

A cette fin, une période d'observation de 1 à 5 exercices glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMPLEGEST MIDCAPS AC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST MIDCAPS FC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST MIDCAPS IC	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	123 030 296,69	114 166 704,07
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	10 635 165,99	23 287 783,32
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-31 435 673,18	-28 976 025,07
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 066 977,91	20 320 351,57
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 952 289,54	-5 278 273,08
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-187 515,67	-172 673,48
Différences de change	-463 110,06	53 163,80
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-32 181 245,10	772 151,12
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-4 269 288,92	27 911 956,18
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-27 911 956,18	-27 139 805,06
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-571 952,43	-1 142 885,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	72 940 654,61	123 030 296,69

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							394 453,85	0,54
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							216 391,45	0,30
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	394 453,85	0,54								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	216 391,45	0,30								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	5 213 761,01	7,15	1 893 704,29	2,60	1 058 641,59	1,45		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	237 745,28	0,33	88 323,05	0,12	47 257,54	0,06	21 127,98	0,03
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Rachats à payer	5 716,89
	Frais de gestion fixe	130 818,21
TOTAL DES DETTES		136 535,10
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-136 535,10

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AMLEGEST MIDCAPS AC		
Actions souscrites durant l'exercice	34 233,7068	9 638 981,34
Actions rachetées durant l'exercice	-63 320,3846	-16 833 673,91
Solde net des souscriptions/rachats	-29 086,6778	-7 194 692,57
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	267 496,1325	
Action AMLEGEST MIDCAPS FC		
Actions souscrites durant l'exercice	2 488,0578	248 770,00
Actions rachetées durant l'exercice	-1 565,4402	-147 597,68
Solde net des souscriptions/rachats	922,6176	101 172,32
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	18 842,3838	
Action AMLEGEST MIDCAPS IC		
Actions souscrites durant l'exercice	2 543,1418	747 414,65
Actions rachetées durant l'exercice	-50 080,1001	-14 454 401,59
Solde net des souscriptions/rachats	-47 536,9583	-13 706 986,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	23 274,3886	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AMLEGEST MIDCAPS AC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST MIDCAPS FC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST MIDCAPS IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action AMLEGEST MIDCAPS AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 894 343,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	1,27
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST MIDCAPS FC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	27 247,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST MIDCAPS IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	122 224,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-557 143,85	-1 152 152,22
Total	-557 143,85	-1 152 152,22

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMPLEGEST MIDCAPS AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-591 776,62	-1 161 549,56
Total	-591 776,62	-1 161 549,56

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMPLEGEST MIDCAPS FC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 033,95	-9 589,08
Total	-1 033,95	-9 589,08

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMPLEGEST MIDCAPS IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	35 666,72	18 986,42
Total	35 666,72	18 986,42

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 776 285,28	14 915 119,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	2 776 285,28	14 915 119,24

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMPLEGEST MIDCAPS AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 495 911,09	11 792 652,35
Total	2 495 911,09	11 792 652,35

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMPLEGEST MIDCAPS FC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	59 313,30	241 083,13
Total	59 313,30	241 083,13

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMPLEGEST MIDCAPS IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	221 060,89	2 881 383,76
Total	221 060,89	2 881 383,76

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	112 724 897,71	126 195 766,33	114 166 704,07	123 030 296,69	72 940 654,61
Action AMPLGEST MIDCAPS AC en EUR					
Actif net	83 439 850,18	100 348 631,60	91 066 968,52	97 167 486,79	65 428 022,61
Nombre de titres	358 056,5628	351 680,7665	313 610,1093	296 582,8103	267 496,1325
Valeur liquidative unitaire	233,03	285,34	290,38	327,62	244,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-13,49	20,01	-6,52	39,76	9,33
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,02	-3,64	-5,43	-3,91	-2,21
Action AMPLGEST MIDCAPS FC en EUR					
Actif net	232 886,82	626 683,13	1 773 646,29	1 992 424,42	1 575 815,33
Nombre de titres	3 015,0000	6 559,2563	18 133,5293	17 919,7662	18 842,3838
Valeur liquidative unitaire	77,24	95,54	97,81	111,18	83,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,63	6,67	-2,19	13,45	3,14
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,39	-0,30	-1,32	-0,53	-0,05
Action AMPLGEST MIDCAPS IC en EUR					
Actif net	29 052 160,71	25 220 451,60	21 326 089,26	23 870 385,48	5 936 816,67
Nombre de titres	125 542,7469	88 044,3289	72 342,9687	70 811,3469	23 274,3886
Valeur liquidative unitaire	231,41	286,45	294,79	337,09	255,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-13,35	20,02	-6,58	40,69	9,49
Capitalisation unitaire sur résultat	0,88	-0,80	-2,59	0,26	1,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	11 500	1 355 850,00	1,86
CTS EVENTIM AG	EUR	22 500	1 341 000,00	1,84
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	45 000	1 279 350,00	1,76
NEMETSCHEK	EUR	21 000	1 001 490,00	1,38
PORSCHE A HOLDING	EUR	21 000	1 076 040,00	1,47
ZALANDO SE	EUR	36 000	1 191 960,00	1,63
TOTAL ALLEMAGNE			7 245 690,00	9,94
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	44 000	2 136 200,00	2,93
CELLNEX TELECOM SA	EUR	51 300	1 586 196,00	2,17
TOTAL ESPAGNE			3 722 396,00	5,10
ETATS-UNIS				
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	13 500	819 796,55	1,13
TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE	USD	11 000	1 073 907,74	1,47
TOTAL ETATS-UNIS			1 893 704,29	2,60
FINLANDE				
HUHTAMAKI OY	EUR	71 000	2 272 000,00	3,12
UPM-KYMMENE OY	EUR	65 000	2 270 450,00	3,11
TOTAL FINLANDE			4 542 450,00	6,23
FRANCE				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	16 500	2 065 800,00	2,83
ALD SA	EUR	185 000	1 990 600,00	2,73
BIOMERIEUX	EUR	18 472	1 808 778,24	2,48
CAPGEMINI SE	EUR	15 050	2 347 047,50	3,22
EDENRED	EUR	22 500	1 144 800,00	1,57
Equasens	EUR	16 990	1 269 153,00	1,74
EXCLUSIVE NETWORKS SA	EUR	58 995	1 066 629,60	1,47
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	18 000	1 796 400,00	2,46
GROUPE FNAC	EUR	43 627	1 502 513,88	2,06
ID LOGISTICS GROUP	EUR	6 800	1 822 400,00	2,49
NEOEN SA	EUR	33 500	1 259 935,00	1,73
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	3 600	1 089 000,00	1,49
SOITEC SA	EUR	18 000	2 751 300,00	3,77
SOPRA STERIA	EUR	22 255	3 142 406,00	4,31
SPIE SA	EUR	127 500	3 105 900,00	4,25
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	123 000	1 804 410,00	2,48
TRIGANO SA	EUR	14 500	1 850 200,00	2,53
VIRBAC SA	EUR	11 623	2 650 044,00	3,64
WORLDLINE SA	EUR	67 069	2 450 030,57	3,36
TOTAL FRANCE			36 917 347,79	50,61
ITALIE				
DE LONGHI SPA	EUR	49 000	1 028 020,00	1,40

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEXI SPA	EUR	213 384	1 571 786,54	2,16
SHS WIIT S.P.A. ORD BR	EUR	94 869	1 707 642,00	2,34
TOTAL ITALIE			4 307 448,54	5,90
LUXEMBOURG				
CNPV SOLAR POWER	EUR	22 505		
SHURGARD SELF STORAGE EUROPE	EUR	55 000	2 356 750,00	3,23
TOTAL LUXEMBOURG			2 356 750,00	3,23
PAYS-BAS				
ASM INTERNATIONAL N.V.	EUR	8 078	1 903 580,70	2,61
STELLANTIS NV	EUR	186 357	2 472 957,39	3,39
TOTAL PAYS-BAS			4 376 538,09	6,00
PORTUGAL				
CORTICEIRA AMORIM	EUR	145 000	1 264 400,00	1,73
TOTAL PORTUGAL			1 264 400,00	1,73
ROYAUME-UNI				
DECHRA PHARMACEUTICALS PLC	GBP	35 000	1 033 114,23	1,41
FRONTIER DEVELOPMENTS-REGS	GBP	142 377	1 542 673,01	2,12
KEYWORDS STUDIOS PLC	GBP	85 892	2 637 973,77	3,62
TOTAL ROYAUME-UNI			5 213 761,01	7,15
SUEDE				
DOMETIC GROUP AB	SEK	175 000	1 058 641,59	1,45
TOTAL SUEDE			1 058 641,59	1,45
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			72 899 127,31	99,94
TOTAL Actions et valeurs assimilées			72 899 127,31	99,94
Dettes			-136 535,10	-0,18
Comptes financiers			178 062,40	0,24
Actif net			72 940 654,61	100,00

Action AMPEGEST MIDCAPS FC	EUR	18 842,3838	83,63
Action AMPEGEST MIDCAPS IC	EUR	23 274,3886	255,07
Action AMPEGEST MIDCAPS AC	EUR	267 496,1325	244,59

14. ANNEXE(S)

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:

Amplegest MidCaps

Identifiant d'entité juridique:

LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

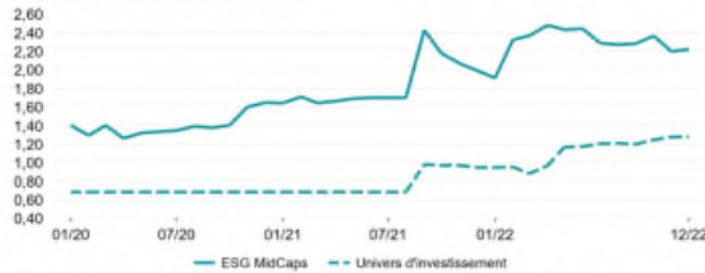
Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes ?*



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

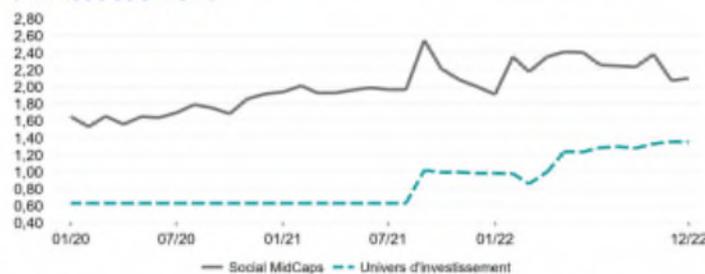
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



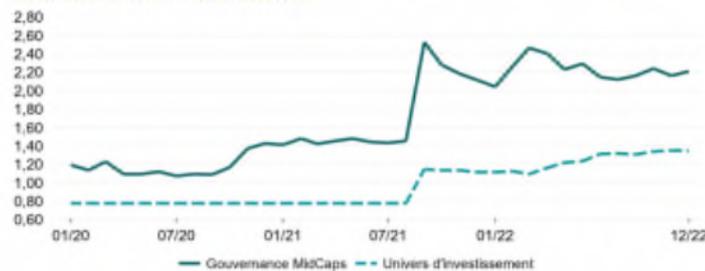
Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



Univers d'investissement : valeur de l'indice MSCI EMU MID CAP Net Return complété d'une quarantaine de valeurs suivies en interne par notre département d'analyse financière.
 Source : modèle propriétaire GEST, données depuis le 1^{er} janvier 2020, pas de données historiques disponibles. ^{*Données au 30/12/2022}

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds n'a pas d'objectifs d'investissements durables.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Nous ne réalisons pas d'investissements durables mais prenons en compte les caractéristiques ESG dans nos décisions d'investissement. Nous suivons les

controverses qui sont intégrées dans la notation ESG, elle-même intégrée dans les décisions d'investissement du fonds.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur du modèle GEST. Ainsi, si la valeur obtient une bonne note ESG, alors le gérant se réserve le droit d'augmenter sa pondération et inversement.

Les indicateurs du modèle GEST qui sont similaires à ceux des incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

Enfin, la politique d'exclusion qui s'applique à ce fonds exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.

Une fois l'analyse de l'univers d'investissement réalisée, le gérant sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières en se concentrant sur le volet évolutif (i.e la capacité des émetteurs à améliorer leur démarche ESG). La note ESG peut ainsi avoir un impact de plus ou moins 20% sur le poids cible en fonction de l'évolution de la note.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée:*

Ces principes décrivent le cadre des Nations Unies et de l'OCDE sur les droits de l'homme. Au sein d'Amplegest, Oui, car nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Parmi les 10 principes de ce pacte mondial, 5 principes concernent les droits de l'Homme et les normes internationales du travail. En excluant ces entreprises qui violent le pacte mondial des Nations Unies, nous nous conformons aux principes directeurs des Nations Unies. La liste de valeurs exclues suite à la violation du pacte mondial des Nations Unies est définie selon la Norges Bank. Au 31.12.2022, 23 valeurs étaient exclues suite à ce motif.

Nous incluons également les controverses dans nos analyses et notamment les controverses de violation des droits de l'Homme. L'analyse des controverses est la suivante :

- Chaque année, nous analysons les controverses critiques selon Vigéo Eiris et nous décidons de leur appliquer un malus sur leur note ESG discrétionnaire.
- De façon bi-mensuelle, nous regardons l'évolution des controverses critiques
- De façon trimestriel, nous regardons l'évolution des controverses, qu'importe leur niveau de sévérité

Aussi, nous réunissons le comité controversé chaque semestre pour évoquer les controverses, les résultats des analyses controversées, ainsi que l'éventualité de l'exclusion de valeurs suite à l'apparition de controverses graves, répétées et non jugées.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme décrit ci-dessus, les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur du modèle GEST. Ainsi, si la valeur obtient une bonne note ESG, alors le gérant se réserve le droit d'augmenter sa pondération et inversement.

Les indicateurs du modèle GEST qui correspondent à ceux des incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

Enfin, la politique d'exclusion qui s'applique à ce fonds exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Top 10 (31.12.2022)	Secteur	% actifs	Pays
Sopra Steria	Technologie	4,31%	France
Spie	Construction et matériaux	4,26%	France

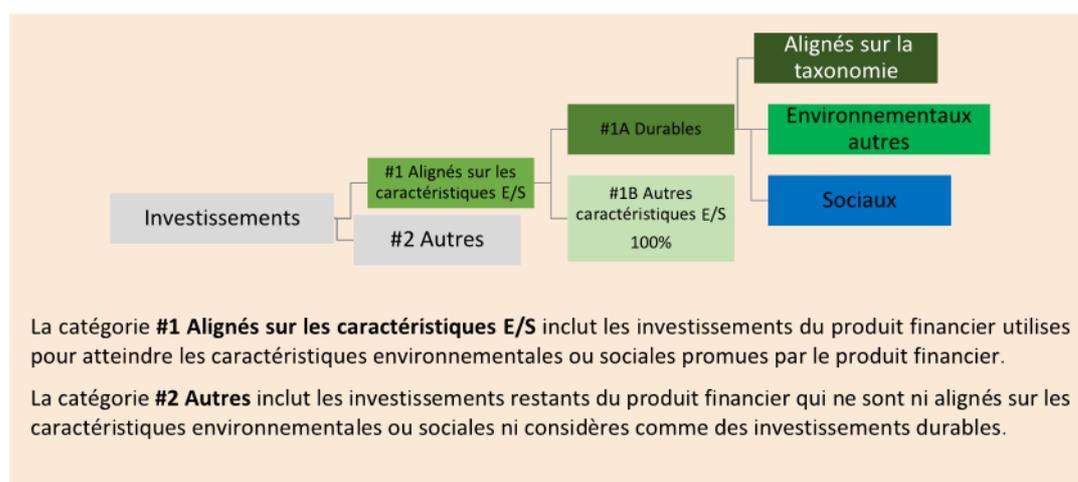
Soitec	Technologie	3,77%	France
Virbac	Santé	3,63%	France
Keywords	Technologie	3,62%	Irlande
Stellantis	Automobile et composants	3,39%	Pays-Bas
Worldline	Technologie	3,36%	France
Shurgard Self Storage	Biens et services aux consommateurs	3,23%	Belgique
Capgemini	Technologie	3,22%	France
Huhtamaki	Produits et services industriels	3,11%	Finlande



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 0% au 31.12.2022. Les investissements étaient dans la catégorie « Autres caractéristiques E/S ».



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs sont les suivants : Technologie, Biens et services aux consommateurs, Produits et services industriels, Santé, Energie, Automobiles et composants, Construction et matériaux, Distribution, Ressources naturelles, Télécommunications, Média, Services aux collectivités.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

0% car nous ne disposons pas encore de données sur l'alignement à la taxinomie de la part des entreprises.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

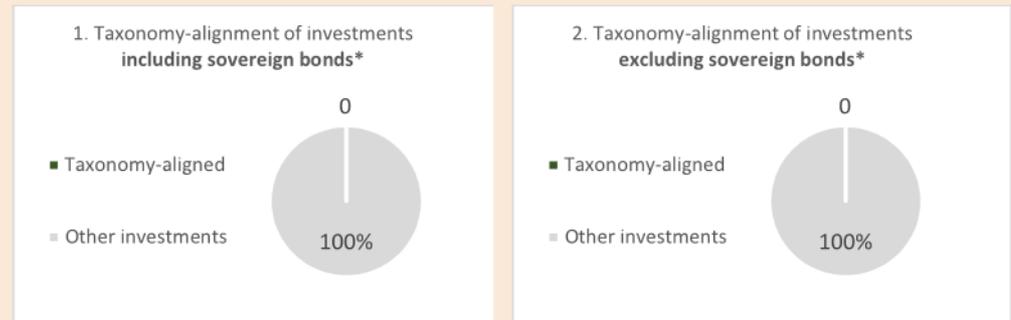
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part était de 0%.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Nous n'avons pas de période de référence car les entreprises n'ont pas encore publié leur part d'alignement à la taxinomie.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements qui ne disposent d'aucune information sur l'ESG et/ou qui ne veulent pas la diffuser font partie de cette catégorie. Cette catégorie représentait 0% de l'actif du fonds au 31.12.2022.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 13 lettres d'engagements pour entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2022. 1 lettre a été envoyée à des valeurs de l'univers d'investissement du fonds en 2022. Nous avons également participé à une tribune pour promouvoir les say on climate afin d'avoir plus

de transparence sur leur politique climatique. Au cours de l'année 2022, nous avons voté au total à 149 assemblées générales ce qui représente 81% des AG et à 2740 résolutions. Seulement 24 résolutions concernaient l'environnement et le social en 2022, et nous avons voté « pour » pour 22 d'entre elles.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

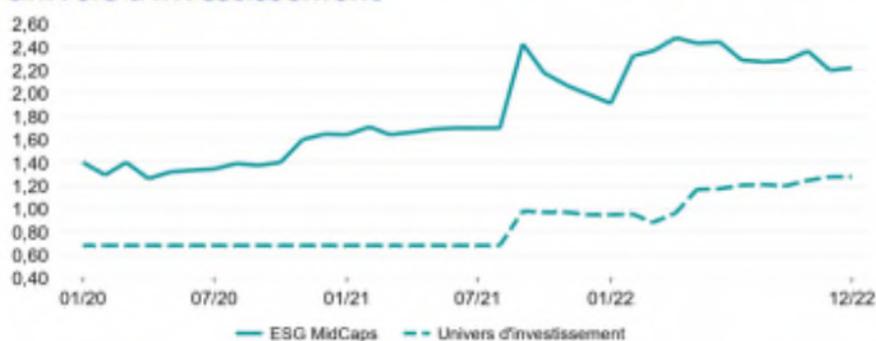
L'indice de référence est celui de l'OPC.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Veillez vous référer à la première question.

Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



Compartment : AMPLEGEST PRICING POWER

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPEGEST PRICING POWER (Action AC)

compartiment de la SICAV AMPEGEST

ISIN : FR0010375600

Cet OPCVM est géré par AMPEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Amplegest Pricing Power, de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif de : réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans ; mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable.

Afin de rechercher à atteindre ce double objectif, la sélection des investissements se fait en deux étapes :

- Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites. Elle porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. A l'issue de cette analyse, est attribuée à chaque valeur une note ESG comprise entre -4 et +4. (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière).
- Une analyse fondamentale, rigoureuse et systématique des données financières, de positionnement stratégique de croissance qui porte sur 8 critères (4 financiers et 4 stratégiques).

La sélection des valeurs en portefeuille s'appuie sur ces neuf critères, considérés comme moteur de performance, à savoir les 8 critères financiers et stratégiques et le dernier la note ESG. A l'issue de la construction du portefeuille, est calculée la note pondérée ISR du portefeuille qui doit être supérieure à la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination des 20% de valeurs les moins bien notées.

L'approche ISR d'Amplegest s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit etc.

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés.

Amplegest Pricing Power est exposé à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro. A titre accessoire, le

compartiment ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés internationaux, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. Le compartiment étant par ailleurs éligible au PEA, il sera investi en permanence à hauteur de 75% minimum en actions françaises ou de l'union européenne. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille (à l'exception des obligations « haut rendement – high yield »). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille du compartiment. Outre la gestion de la trésorerie, cette catégorie d'actifs pourra servir également à diminuer l'exposition du compartiment au marché actions. La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux ; elle ne recourt pas mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation mais privilégie son analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. Amplegest Pricing Power pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens. Il s'agira essentiellement d'OPCVM/FIA monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie. Amplegest Pricing Power se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et/ou taux. Le compartiment capitalise ses revenus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+3.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [6] : Le compartiment se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions de la zone euro.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPEGEST PRICING POWER (Action FC)

compartiment de la SICAV AMPEGEST

ISIN : FR0013333507

Cet OPCVM est géré par AMPEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Amplegest Pricing Power, de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif de : réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans ; mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable.

Afin de rechercher à atteindre ce double objectif, la sélection des investissements se fait en deux étapes :

- Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites. Elle porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. A l'issue de cette analyse, est attribuée à chaque valeur une note ESG comprise entre -4 et +4. (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière).

- Une analyse fondamentale, rigoureuse et systématique des données financières, de positionnement stratégique de croissance qui porte sur 8 critères (4 financiers et 4 stratégiques).

La sélection des valeurs en portefeuille s'appuie sur ces neuf critères, considérés comme moteur de performance, à savoir les 8 critères financiers et stratégiques et le dernier la note ESG. A l'issue de la construction du portefeuille, est calculée la note pondérée ISR du portefeuille qui doit être supérieure à la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination des 20% de valeurs les moins bien notées.

L'approche ISR d'Amplegest s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit etc.

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés.

Amplegest Pricing Power est exposé à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro. A titre accessoire, le

compartiment ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés internationaux, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. Le compartiment étant par ailleurs éligible au PEA, il sera investi en permanence à hauteur de 75% minimum en actions françaises ou de l'union européenne. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille (à l'exception des obligations « haut rendement – high yield »). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille du compartiment. Outre la gestion de la trésorerie, cette catégorie d'actifs pourra servir également à diminuer l'exposition du compartiment au marché actions. La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux ; elle ne recourt pas mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation mais privilégie son analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. Amplegest Pricing Power pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens. Il s'agira essentiellement d'OPCVM/FIA monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie. Amplegest Pricing Power se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et/ou taux. Le compartiment capitalise ses revenus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+3.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [6] : Le compartiment se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions de la zone euro.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPEGEST PRICING POWER (Action IC)

compartiment de la SICAV AMPEGEST

ISIN : FR0010889857

Cet OPCVM est géré par AMPEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Amplegest Pricing Power, de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif de : réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans ; mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable.

Afin de rechercher à atteindre ce double objectif, la sélection des investissements se fait en deux étapes :

- Une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites. Elle porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. A l'issue de cette analyse, est attribuée à chaque valeur une note ESG comprise entre -4 et +4. (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière).

- Une analyse fondamentale, rigoureuse et systématique des données financières, de positionnement stratégique de croissance qui porte sur 8 critères (4 financiers et 4 stratégiques). La sélection des valeurs en portefeuille s'appuie sur ces neuf critères, considérés comme moteur de performance, à savoir les 8 critères financiers et stratégiques et le dernier la note ESG. A l'issue de la construction du portefeuille, est calculée la note pondérée ISR du portefeuille qui doit être supérieure à la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination des 20% de valeurs les moins bien notées.

L'approche ISR d'Amplegest s'appuie sur l'analyse de l'ensemble des valeurs de l'univers éligible effectué grâce à un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière des émetteurs. Elle porte sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et recouvre neuf thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit etc.

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés.

Amplegest Pricing Power est exposé à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro. A titre accessoire, le

compartiment ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés internationaux, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. Le compartiment étant par ailleurs éligible au PEA, il sera investi en permanence à hauteur de 75% minimum en actions françaises ou de l'union européenne. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille (à l'exception des obligations « haut rendement – high yield »). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille du compartiment. Outre la gestion de la trésorerie, cette catégorie d'actifs pourra servir également à diminuer l'exposition du compartiment au marché actions. La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux ; elle ne recourt pas mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation mais privilégie son analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. Amplegest Pricing Power pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens. Il s'agira essentiellement d'OPCVM/FIA monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie. Amplegest Pricing Power se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et/ou taux. Le compartiment capitalise ses revenus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+3.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [6] : Le compartiment se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions de la zone euro.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

16. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1) Fusion société de gestion

Le 16 juin 2022, à la suite du changement d'actionnariat, Amplegest (société de gestion) et Invest AM (société de gestion) détenues par le Groupe Cyrus ont fusionné. Amplegest qui assure la gestion financière d'Amplegest Pricing Power, compartiment de la Sicav Amplegest, a absorbé Invest AM.

2) Changement de siège social d'Amplegest

A la suite du changement d'actionnariat, Amplegest détenue par le Groupe Cyrus a changé d'adresse. Les locaux et le siège social d'Amplegest se situe au 50 boulevard Haussmann, 75009 Paris.

3) Changement d'indicateur de référence

Avant le 01/12/2022	Après 01/12/2022
STOXX Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis)	Euro Stoxx Net Return EUR (dividendes réinvestis)

Changements de l'exercice à venir

1) Réglementation Priips

Depuis le 1er janvier 2023, le DICI d'Amplegest Pricing Power a été remplacé par le DIC, nouveau document en vigueur respectant la réglementation Priips.

2) Fusion, absorption d'Invest Horizon Europe

Le Conseil d'Administration de la Sicav Amplegest a approuvé la fusion/absorption du FCP Invest Horizon Europe par le compartiment Amplegest Pricing Power de la Sicav Amplegest. L'opération est prévue pour l'exercice 2023.

Préambule :

L'objectif d'Amplegest Pricing Power, compartiment de la SICAV Amplegest, de classification actions des pays de la zone euro, a pour double objectif :

- De réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx Net Return EUR (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans ;
- De mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable.

Le compartiment est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Performance financière de l'OPCVM

A. Revue des marchés

L'année 2022 restera historique. Pour la 1ère fois depuis plus de 50 ans, les actions et les obligations ont baissé de manière importante en même temps, un portefeuille équilibré aura connu sa deuxième pire année depuis 1932 (grande dépression post crise de 1929).

L'indice mondial (MSCI World) a perdu 20% en 2022, sa troisième pire année depuis 1974. Le S&P a chuté de -19%. Le Nasdaq a perdu -32% soit la pire performance depuis 2002.

Les Big Tech (Apple, Microsoft, Google, Amazon, Tesla, Facebook et Nvidia) ont collectivement perdu \$4.9 trillions de capitalisation en 2022 soit plus que la perte totale du Nasdaq pendant la bulle internet... Seuls deux secteurs sont en hausse cette année, l'énergie (+24%) et les matières premières (+4%).

Le dollar s'est apprécié de près de 8% l'année dernière mais a perdu près de 8% sur le seul quatrième trimestre de l'année 2022 !

L'inflation a piqué à 9.1% aux US provoquant une réponse aussi cinglante qu'inattendue de la FED : 425bps de hausse de taux... Historique ! En découle une baisse de -16% des obligations 10 ans américaines, soit la pire performance de l'histoire.

En synthèse, le conflit Russo-Ukrainien, l'inflation et les taux d'intérêt ont été les paramètres décisifs et improbables pour les marchés financiers en 2022.

L'inflation est restée à un haut niveau tout au long des six derniers mois de l'année même si elle a probablement passé son pic aux États-Unis. Elle mettra du temps à revenir à un niveau compatible avec les objectifs des Banques Centrales. Cette flambée inflationniste a provoqué un choc de taux d'intérêt que l'on n'avait pas connu depuis des décennies. Une grande partie de l'ajustement monétaire est désormais effectué. Cette politique monétaire restrictive laisse augurer d'un fort ralentissement économique, déjà entamé en Europe et, dans une moindre mesure aux États-Unis.

Le socle de croissance, avec une consommation résistante, un commerce extérieur post covid qui se reprend progressivement et un investissement des entreprises résilient permet d'espérer que ce ralentissement ne se transforme pas en récession forte.

La Chine a souffert de sa « folle » politique zéro covid qu'elle a fini par abandonner en fin d'année 2022. La Banque Centrale et le gouvernement chinois ont tenté d'amortir la baisse de la croissance par des politiques incitatives.

Un environnement de taux en hausse dans une économie en décélération n'est pas favorable aux actifs risqués dans leur ensemble. Pourtant, la plupart des indices actions ont légèrement rebondi au second semestre 2022 après leur chute au cours des six premiers mois. Cette remontée cache une disparité sectorielle importante au sein des principaux indices actions.

Le segment des petites et moyennes valeurs a également souffert en raison notamment d'un problème de liquidité. Au cours du second semestre 2022 des tentatives de rebond des indices ont permis d'espérer (juillet, octobre, novembre) mais elles ont été suivies de rechutes (août, septembre, décembre) dans un contexte de forte volatilité.

L'ensemble de l'année 2022 s'est caractérisée par une baisse substantielle des actions et des obligations face à laquelle il était difficile de résister. Les taux d'intérêt ont donc été le principal catalyseur des marchés au cours de l'année. La perspective d'une prochaine stabilisation courant 2023 est un facteur clef dans notre espoir d'un rebond des actifs risqués. Il faudra toutefois davantage de cohérence et de lisibilité dans la communication des Banques Centrales que ces derniers mois. Elles ont soufflé le chaud, puis le froid à quelques semaines d'intervalle laissant les investisseurs dans un désarroi certain.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Tout au long de l'année 2022, Amplegest Pricing Power est resté concentré sur 28 à 30 valeurs européennes présentes principalement en France, en Allemagne et en Italie.

Amplegest Pricing Power se concentre sur des valeurs qui respectent nos critères de fort PRICING POWER.

Des piliers d'Amplegest Pricing Power sont toujours présents car ils respectent toujours nos critères et ont du potentiel : nous retrouvons ainsi ASML, Essilor Luxottica, Ferrari, Infineon et Campari dans les 10 premières lignes comme l'année dernière.

Trois secteurs ont pris de l'importance dans le portefeuille :

- Le secteur des technologies a été renforcé : ASML, Infineon et Soitec sont toujours représentées, Amadeus et Dassault Systèmes ont fait leur entrée tandis que Logitech et AT&S sont sorties.
- Le secteur de l'Industrie et des Services est nettement plus représenté. Airbus et Smurfit Kappa font encore parti du portefeuille, Legrand, MTU Aero et Schneider ont été intégrées tandis que Kion, Somfy et Varta ont été vendues.
- Le secteur des Biens de consommation a également été un peu renforcé. Plusieurs valeurs de Luxe ont été réintégrées, LVMH, Moncler et L'Oréal tandis que De'Longhi, Dr. Martens, Piaggio et Sixt SE ont été soldées.

Le secteur agro-alimentaire et spiritueux est resté assez stable avec toujours Campari et Pernod-Ricard dans le portefeuille.

Deux secteurs ont été assez fortement allégés :

- Le secteur de la santé a vu sa pondération divisée par deux. Amplifon, BioMérieux, Carl Zeiss Meditec et Essilor-Luxottica font toujours partie de la sélection, Icon PLC a fait son entrée tandis qu'Eurofins, Gerresheimer, Orpea et Virbac sont sorties.
- Le secteur de l'Automobile et des équipementiers a également vu sa pondération se réduire de moitié. BMW, Ferrari et Mercedes sont toujours en portefeuille tandis que Daimler Truck, Pirelli et Valeo ont été vendues.

Enfin, quatre nouveaux secteurs sont désormais représentés dans Amplegest Pricing Power :

- La Chimie avec les achats de Linde et Symrise,
- L'Assurance avec l'achat de Hannover Re,
- Les Médias avec l'achat de Wolters Kluwer
- et les Télécommunications avec l'achat d'Inwit.

Sur l'année 2022, 16 valeurs ont fait leur entrée dans le fonds : Schneider, Thalès, L'Oréal, Linde, LVMH, Moncler, Symrise, Dassault Systèmes, Téléperformance, MTU Aero, Amadeus IT, Legrand, Icon PLC, Wolters Kluwer, Hannover Re et Inwit, et 18 valeurs sont sorties : Daimler Truck, Orpea, Thalès, Varta, Kion, Dr. Martens, Logitech, De'Longhi, Pirelli, Virbac, Valeo, AT&S, Piaggio, Téléperformance, Somfy, Gerresheimer, Eurofins et Sixt SE.

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) : néant

C. Variation de l'actif

Au cours de l'année 2022, le nombre d'actions d'Amplegest Pricing Power est passé :

- pour l'action AC de 715 362.4561 à 603 686.6371 actions, pour un montant de souscriptions de 36 189 746.63 EUR et de rachats pour 61 208 810.94 EUR.
- pour l'action IC de 647 865.0577 à 486 098.3644 actions, pour un montant de souscriptions de 75 567 315.66 EUR et de rachats pour 109 481 353.69 EUR.
- pour l'action FC de 151 111.5265 à 64 689.3389 actions, pour un montant de souscriptions de 2 904 461.98 EUR et de rachats pour 11 718 148.35 EUR.

Les VL sont passées sur la période :

- de 311.28 EUR à 217.33 EUR soit une baisse de 30.18% pour l'action AC
- de 343.33 EUR à 242.95 EUR soit une baisse de 29.24% pour l'action IC
- de 135.06 EUR à 95.19 EUR soit une baisse de 29.52% pour l'action FC

La variation de l'indice de référence pour la période est de -10.73%.

Le pourcentage de valeurs éligibles au PEA est de 99,36% au 30/12/2022, et respecte la limite minimum fixée dans le prospectus à 75%.

D. Perspectives de l'exercice à venir

Marquée par une inflation durablement élevée, une crise géopolitique et les difficultés persistantes liées au covid, l'année 2022 aura été une année éprouvante pour les investisseurs sur toutes les classes d'actifs.

Ceux qui avaient placé leur confiance dans des portefeuilles diversifiés (les fameux 50-50 ou 60-40) ont connu la deuxième pire année depuis 1932. Pour la première fois depuis plus de 50 ans, les actions et les obligations ont baissé de manière importante en même temps.

L'année 2023 se présente-t-elle un horizon plus serein pour les investisseurs ?

Bien qu'en théorie la classe d'actifs actions pourrait souffrir d'un essoufflement macroéconomique et d'un environnement de taux plus restrictif, les valorisations se sont déjà sensiblement tassées et le sentiment négatif des investisseurs (niveaux de liquidité...) pourrait encourager les mouvements à contrepied.

Un premier indicateur proviendra des publications du premier trimestre 2023 et des « guidances » des sociétés sur leurs niveaux d'activité et surtout de marge pour l'année à venir. Le marché a déjà commencé à matérialiser un impact négatif important.

De plus, la récession profonde plus qu'attendue par les acteurs de marché ne prend-elle pas la forme d'un atterrissage en douceur de l'économie ?

A en juger les statistiques récentes, la vigueur de la consommation et du marché de l'emploi américain, nous optons plutôt pour la deuxième variante.

Les marchés obligataires, déjà plus volatils que les actions récemment, pourraient continuer de fluctuer avant d'y voir plus clair sur le rythme de hausses des taux des différentes banques centrales.

Un recul des niveaux de progression des prix de base au second semestre paraît probable (ne serait-ce qu'à cause des effets de base et la baisse récentes des différentes matières premières) et pourrait donner plus de visibilité aux investisseurs sur toutes les classes d'actifs.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
THALES	22 771 763,68	24 786 921,42
SCHNEIDER ELECTRIC SA	29 854 929,47	11 775 570,97
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	19 134 429,63	8 974 860,40
AIRBUS SE	13 328 664,16	7 500 631,84
DAIMLER TRUCK HOLDING AG		19 786 176,08
EUROFINS SCIENTIFIC		18 995 610,26
LOGITECH INTERNATIONAL SA	3 159 682,18	15 428 444,93
FERRARI NV	4 067 133,72	13 783 051,49
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	5 011 702,52	12 492 287,40
L'OREAL	15 607 404,97	1 587 074,30

18. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2022, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants :

- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire financiers.

Procédure de sélection des entités qui fournissent des aides à la sélection d'investissements :

Le choix des prestataires de recherche est réalisé sur la base des critères suivants :

- Univers d'analyse
- Qualité du service de recherche : accès aux modèles, génération d'idées et site internet
- Mise en relation avec les émetteurs.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2022 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 850 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de 4 analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2022 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 65% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 35% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 319-18 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (ARTICLE 8 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises de notre univers investissable et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel aux services de Proxinvest depuis 2019. Proxinvest est une société française de conseil aux investisseurs, spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial. En 2022, Proxinvest a passé au crible les résolutions de 724 sociétés cotées françaises (soit 14 885 résolutions analysées – source Proxinvest).

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

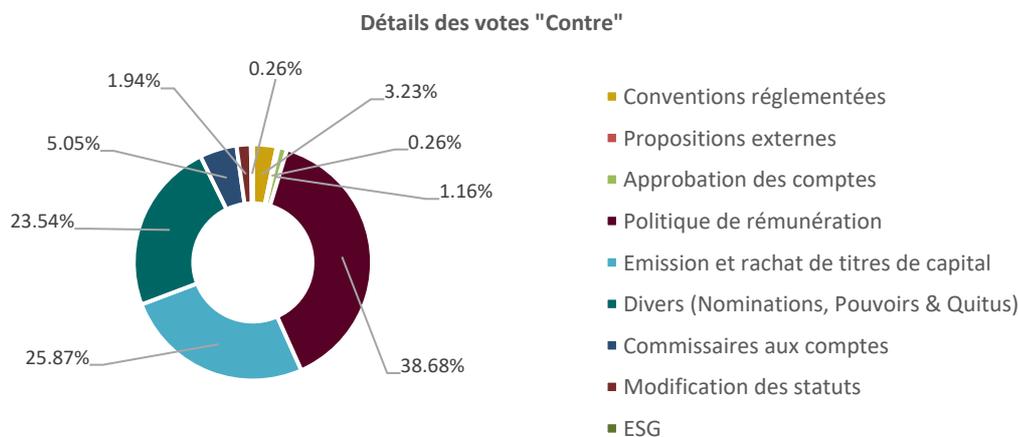
2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2022

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 149 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2022 à 12-2022, soit un taux de participation de 81% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%).
- Pour 11 résolutions (0,4% des résolutions votées), nous avons été conduits à voter différemment de notre politique de vote prédéfinie pour des raisons très spécifiques.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 2 740
 - Dans **71,8%** des cas nous avons voté **pour**
 - Dans **28,2%** des cas, nous avons voté **contre**



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 8 SFDR)

A. Impact de la prise en compte des critères ESG

1) Un process de notation selon des critères définis



UN CHOIX DE PRIORITÉS...

Afin d'obtenir une **note globale** nous permettant d'**appréhender notre univers dans sa totalité** et par secteur, nous avons choisi de noter les trois composantes **E** (Environnement), **S** (social), **G** (gouvernance).



ENVIRONNEMENT

Conscients des grands enjeux environnementaux (réchauffement climatique, épuisement des ressources, dégradation des écosystèmes), nous pensons que les entreprises peuvent et doivent agir pour apporter des solutions (réduction des émissions de CO₂, impact sur l'environnement).

Il nous appartient :

- > D'essayer de **prendre en compte l'empreinte écologique des sociétés**
- > **D'intégrer ces risques avérés ou potentiels** dans nos analyses
- > D'instaurer un **dialogue avec les managements** pour comprendre comment parvenir à une amélioration dans la durée



SOCIAL

Nos valeurs et notre expérience nous ont amené à concentrer nos efforts sur la question de **l'attention portée par les entreprises à leurs salariés** :

- > Nous tenons au **respect des salariés** qui sont les **premiers créateurs de richesses des entreprises**
- > Nous savons qu'**aligner expérience collaborateurs et expérience clients** sur la promesse de l'entreprise est un **gage de performance**
- > Nous **intégrons dans notre analyse** cette même réflexion pour **les sociétés sur lesquelles nous sommes investis**



GOVERNANCE

Nous attachons du prix à la **qualité de la gouvernance des entreprises émettrices**, plus particulièrement à la **transparence sur leurs pratiques de gouvernance**, clé d'un fonctionnement responsable :

- > Nous pensons que cela incite voire contraint les entreprises à l'application de bonnes pratiques
- > Nous pensons qu'elle est une condition nécessaire de l'instauration de relations de confiance

→ www.amplegest.com



... QUI NOUS RESSEMBLE

Note Environnement

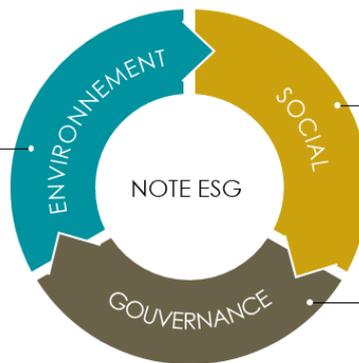
30 %

- Émissions de carbone (1 critère)
- Autres impacts environnementaux directs (4 critères)
- Autres impacts environnementaux indirects (4 critères)

Note Social

40 %

- Attention portée aux salariés (8 critères)
- Sécurité et Santé (4 critères)
- Traitement des fournisseurs (5 critères)



Note Gouvernance

30 %

- Rémunération (2 critères)
- Indépendance des administrateurs (3 critères)
- Droit des actionnaires (2 critères)
- Audit (2 critères)

→ www.amplegest.com

2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

Notre modèle d'analyse GEST nous permet de noter notre univers d'investissement. Il est utilisé par l'ensemble des fonds pour prendre en compte les risques extra-financiers.

Amplegest Pricing Power est un OPCVM labellisé ISR. Aux côtés de paramètres financiers, l'ESG est au cœur du processus de sélection et de pondération des valeurs. Le fonds a retenu une thématique ISR et doit afficher une note ESG supérieure à la moyenne des 80% meilleures valeurs notées de son univers d'investissement.

Concernant la note ESG d'Amplegest Pricing Power, la note ESG globale est restée sensiblement supérieure à la note ESG globale de son univers d'investissement*, tant sur le pilier E, S et G.

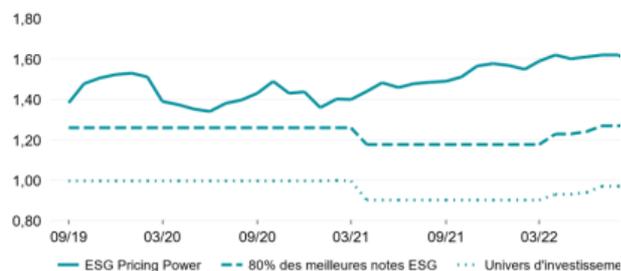
Au 30.12.2022, la note ESG globale du fonds était de 1,5 contre 1,12 pour son indice de référence.

Durant cette année 2022, les critères ESG ont eu une incidence forte sur la pondération de certaines valeurs à l'instar de FERRARI.

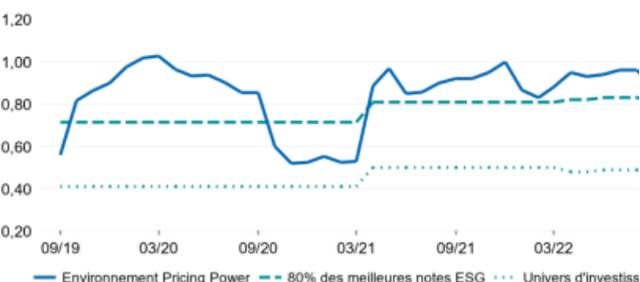
- Côté Environnement, le groupe a continué à montrer sa volonté d'amélioration en se fixant plusieurs objectifs à moyen terme :
 - 1) Le groupe a commencé à calculer son empreinte carbone en 2020 ce qui lui a permis en 2021 de se fixer des objectifs et ainsi atteindre la neutralité carbone d'ici 2030 (avec un focus sur sa consommation d'énergie et le choix des matériaux).
 - 2) Le groupe s'est donné l'objectif de produire d'ici 2022 près de 60% de ses modèles avec une motorisation hybride.
 - 3) En 2021, les émissions de sa flotte de véhicule ont baissé de 9% par rapport à 2022 en Europe.
- Côté Gouvernance, le groupe a mis en place une rémunération conditionnée à 20% sur des objectifs ESG, notamment sur la certification d'équité salariale, la stratégie d'électrification et la neutralité carbone d'ici 2030.

* Univers d'investissement : Indice Euro Stoxx Net Return EUR (dividendes réinvestis) complété d'une quarantaine de valeurs suivies en interne par notre département d'analyse financière.

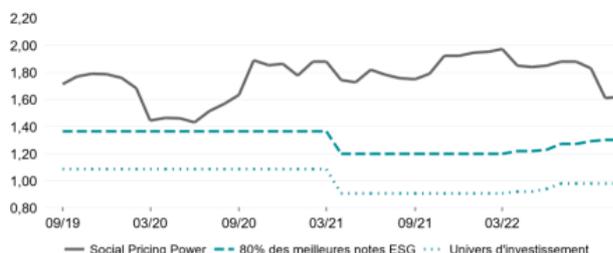
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



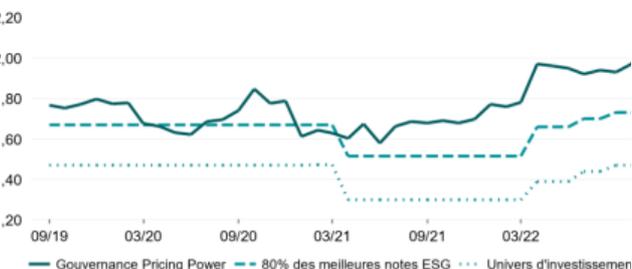
Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



B. Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-

jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1) Indicateurs de risques environnementaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 décembre de l'exercice
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de niveau 1 (tCO2e)	1 051 572
	Emissions de niveau 2 (tCO2e)	1 352 008
	Emissions de niveau 3 (tCO2e)	30 386 063
	Total des émissions (tCO2e)	32 789 642
	Impact carbone (tCO2e)	32 789 642
	Intensité d'émission des gaz à effet de serre des investissements (tCO2e/M€CA)	900
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	0
	Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable	0
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	86%
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	8%
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	0,21
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	32,32

2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 décembre de l'exercice
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	83%
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	Entreprises exclues de notre univers
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	36/100
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	34%

Le taux de couverture du portefeuille au 30/12/2022 est de 100%.

Source : Trucost

C. Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- Utile : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- Responsable : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancés en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.).

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

La SICAV n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel de la SICAV à la taxonomie est estimé à 0%.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du ratio du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 99,36%.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Directoire lors de l'embauche.

La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.
- la rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année, un potentiel de 30% la deuxième année et un potentiel de 30% la troisième et dernière année.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération (art 384-85-2 du règlement général AMF)

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2022 :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (56 collaborateurs en moyenne)	4.806.918	1.700.483	6.507.401
Membres du Comité de Direction	732.216	315.000	1.042.216
Gérants	1.898.617	863.844	2.762.461

Le FIA ne paie aucune commission de surperformance, aucune rémunération variable versée aux gérants ne l'est au titre de la performance du FIA.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :

www.amplegest.com

19. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	253 828 751,73	456 106 680,64
Actions et valeurs assimilées	253 828 751,73	456 106 680,64
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	253 828 751,73	456 106 680,64
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances		
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances négo­cia­bles		
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	98 723,21	199 691,58
Opérations de change à terme de devises		
Autres	98 723,21	199 691,58
COMPTES FINANCIERS	2 193 888,20	9 943 391,07
Liquidités	2 193 888,20	9 943 391,07
TOTAL DE L'ACTIF	256 121 363,14	466 249 763,29

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	303 616 415,42	424 271 167,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-49 550 337,63	45 747 989,71
Résultat de l'exercice (a,b)	1 393 435,33	-4 491 183,51
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	255 459 513,12	465 527 973,87
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	661 850,02	721 789,42
Opérations de change à terme de devises		
Autres	661 850,02	721 789,42
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	256 121 363,14	466 249 763,29

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 733,86	
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 872 393,96	2 598 784,25
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	7 880 127,82	2 598 784,25
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	23 994,66	55 200,30
Autres charges financières		
TOTAL (2)	23 994,66	55 200,30
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	7 856 133,16	2 543 583,95
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	5 645 501,53	6 449 560,15
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 210 631,63	-3 905 976,20
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-817 196,30	-585 207,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 393 435,33	-4 491 183,51

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010889857 - Action AMLEGEST PRICING POWER IC : Taux de frais maximum de 1,00% TTC
FR0013333507 - Action AMLEGEST PRICING POWER FC : Taux de frais maximum de 1,40% TTC
FR0010375600 - Action AMLEGEST PRICING POWER AC : Taux de frais maximum de 2,35% TTC

Commission de surperformance :

Méthode de calcul :

Actions « AC », « IC » et « FC » : 20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence (indice Stoxx Europe 600 Net Return jusqu'au 30/11/2022 puis indice Euro Stoxx Net Return).

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment Amlegest Pricing Power au-delà de la performance de l'indice Euro Stoxx Net Return EUR (dividendes réinvestis). Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence Euro Stoxx Net Return EUR (dividendes réinvestis), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

A compter du 1er janvier 2022, si à la fin de la période de cristallisation, si une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

L'OPCVM pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.

En cas de rachat d'actions, si à la date de rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) : Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La provision pour commission de surperformance pourra être comptabilisée si la condition suivante est remplie :

- Toute sous-performance constatée depuis le dernier prélèvement ou au cours des 5 années antérieures a été rattrapée.

A cette fin, une période d'observation de 1 à 5 exercices glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMPLEGEST PRICING POWER AC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST PRICING POWER FC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPLEGEST PRICING POWER IC	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	465 527 973,87	386 964 952,27
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	114 661 524,45	142 728 454,39
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-182 408 312,96	-133 045 977,67
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	23 971 425,39	53 262 877,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-81 242 278,34	-8 262 008,54
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-873 514,09	-1 107 536,68
Différences de change	-51 585,26	1 539 073,08
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-86 336 351,57	27 354 115,84
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-883 217,12	85 453 134,45
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-85 453 134,45	-58 099 018,61
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 210 631,63	-3 905 976,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	255 459 513,12	465 527 973,87

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 193 888,20	0,86
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 193 888,20	0,86								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	5 463 622,73	2,14						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	180 787,95	0,07	220 467,42	0,09	183 518,86	0,07	601,69	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	98 723,21
TOTAL DES CRÉANCES		98 723,21
DETTES		
	Rachats à payer	307 883,82
	Frais de gestion fixe	353 966,20
TOTAL DES DETTES		661 850,02
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-563 126,81

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AMLEGEST PRICING POWER AC		
Actions souscrites durant l'exercice	149 781,3605	36 189 746,74
Actions rachetées durant l'exercice	-261 457,1795	-61 208 810,85
Solde net des souscriptions/rachats	-111 675,8190	-25 019 064,11
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	603 686,6371	
Action AMLEGEST PRICING POWER FC		
Actions souscrites durant l'exercice	27 136,6444	2 904 462,05
Actions rachetées durant l'exercice	-113 558,8320	-11 718 148,32
Solde net des souscriptions/rachats	-86 422,1876	-8 813 686,27
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	64 689,3389	
Action AMLEGEST PRICING POWER IC		
Actions souscrites durant l'exercice	268 170,8954	75 567 315,66
Actions rachetées durant l'exercice	-429 937,5887	-109 481 353,79
Solde net des souscriptions/rachats	-161 766,6933	-33 914 038,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	486 098,3644	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AMLEGEST PRICING POWER AC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST PRICING POWER FC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST PRICING POWER IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action AMLEGEST PRICING POWER AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 824 802,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST PRICING POWER FC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	148 677,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMLEGEST PRICING POWER IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 672 021,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 393 435,33	-4 491 183,51
Total	1 393 435,33	-4 491 183,51

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMPLEGEST PRICING POWER AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-194 138,29	-3 575 642,48
Total	-194 138,29	-3 575 642,48

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMPLEGEST PRICING POWER FC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	53 714,51	-146 813,15
Total	53 714,51	-146 813,15

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMPLEGEST PRICING POWER IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 533 859,11	-768 727,88
Total	1 533 859,11	-768 727,88

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-49 550 337,63	45 747 989,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-49 550 337,63	45 747 989,71

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMLEGEST PRICING POWER AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-25 482 458,02	21 967 072,67
Total	-25 482 458,02	21 967 072,67

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMLEGEST PRICING POWER FC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 193 719,74	2 002 756,78
Total	-1 193 719,74	2 002 756,78

	30/12/2022	31/12/2021
Action AMLEGEST PRICING POWER IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-22 874 159,87	21 778 160,26
Total	-22 874 159,87	21 778 160,26

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	153 784 310,13	316 722 953,86	386 964 952,27	465 527 973,87	255 459 513,12
Action AMPEGEST PRICING POWER AC en EUR					
Actif net	105 744 953,70	156 055 231,80	148 870 833,40	222 684 579,97	131 201 299,21
Nombre de titres	534 410,7992	609 000,2269	562 823,8918	715 362,4561	603 686,6371
Valeur liquidative unitaire	197,87	256,24	264,50	311,28	217,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,27	10,42	10,38	30,70	-42,21
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,37	-3,72	-7,39	-4,99	-0,32
Action AMPEGEST PRICING POWER FC en EUR					
Actif net	1 891 416,66	9 098 504,46	13 234 910,27	20 409 706,53	6 158 137,22
Nombre de titres	22 648,9902	83 166,0581	116 421,5528	151 111,5265	64 689,3389
Valeur liquidative unitaire	83,50	109,40	113,68	135,06	95,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,93	4,44	4,44	13,25	-18,45
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,53	-2,45	-0,97	0,83
Action AMPEGEST PRICING POWER IC en EUR					
Actif net	46 147 939,77	151 569 217,60	224 859 208,60	222 433 687,37	118 100 076,69
Nombre de titres	218 997,9738	549 448,0857	781 264,0511	647 865,0577	486 098,3644
Valeur liquidative unitaire	210,72	275,85	287,81	343,33	242,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,93	11,18	11,24	33,61	-47,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,21	-1,23	-5,17	-1,18	3,15

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	88 000	7 337 440,00	2,87
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	79 500	9 373 050,00	3,67
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	32 000	5 936 000,00	2,32
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	381 000	10 831 830,00	4,24
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	118 000	7 245 200,00	2,84
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	44 400	8 977 680,00	3,52
SYMRISE AG	EUR	77 000	7 827 050,00	3,06
TOTAL ALLEMAGNE			57 528 250,00	22,52
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	127 000	6 165 850,00	2,42
TOTAL ESPAGNE			6 165 850,00	2,42
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	95 000	10 546 900,00	4,13
BIOMERIEUX	EUR	58 000	5 679 360,00	2,22
DASSAULT SYST.	EUR	270 000	9 043 650,00	3,54
ESSILORLUXOTTICA	EUR	84 500	14 297 400,00	5,59
L'OREAL	EUR	37 200	12 409 920,00	4,85
LEGRAND SA	EUR	115 000	8 604 300,00	3,37
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	24 600	16 725 540,00	6,55
PERNOD RICARD	EUR	50 000	9 187 500,00	3,60
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	79 500	10 392 240,00	4,07
SOITEC SA	EUR	18 500	2 827 725,00	1,11
TOTAL FRANCE			99 714 535,00	39,03
IRLANDE				
ICON PLC	USD	30 000	5 463 622,73	2,14
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	189 500	6 549 120,00	2,56
TOTAL IRLANDE			12 012 742,73	4,70
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	139 400	3 878 108,00	1,51
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	1 170 000	11 096 280,00	4,35
FERRARI NV	EUR	68 600	13 733 720,00	5,37
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	469 000	4 415 166,00	1,73
MONCLER SPA	EUR	195 500	9 677 250,00	3,79
TOTAL ITALIE			42 800 524,00	16,75
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	33 400	16 826 920,00	6,59
WOLTERS KLUWER	EUR	54 000	5 279 040,00	2,06
TOTAL PAYS-BAS			22 105 960,00	8,65
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	44 200	13 500 890,00	5,29
TOTAL ROYAUME-UNI			13 500 890,00	5,29

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			253 828 751,73	99,36
TOTAL Actions et valeurs assimilées			253 828 751,73	99,36
Créances			98 723,21	0,04
Dettes			-661 850,02	-0,26
Comptes financiers			2 193 888,20	0,86
Actif net			255 459 513,12	100,00

Action AMLEGEST PRICING POWER FC	EUR	64 689,3389	95,19
Action AMLEGEST PRICING POWER AC	EUR	603 686,6371	217,33
Action AMLEGEST PRICING POWER IC	EUR	486 098,3644	242,95

20. ANNEXE(S)

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:

Amplegest Pricing Power

Identifiant d'entité juridique:

LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

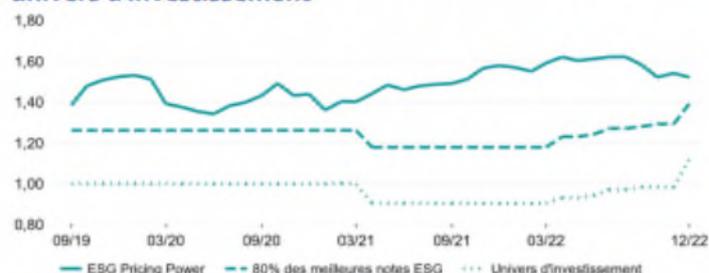


Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

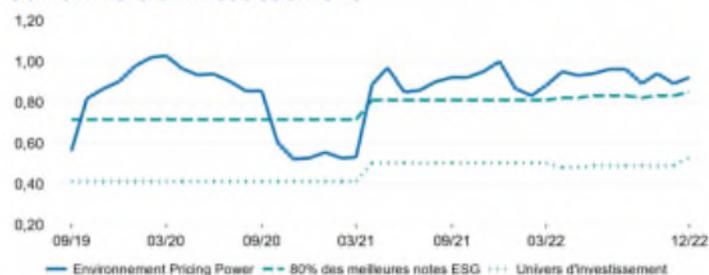
- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

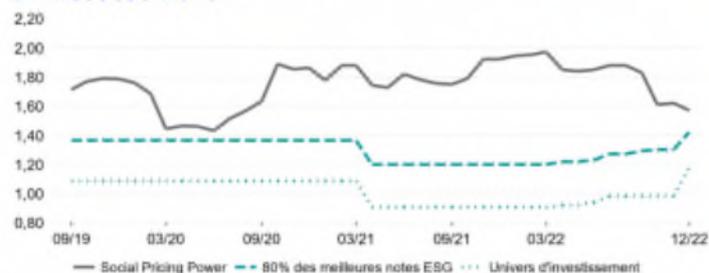
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



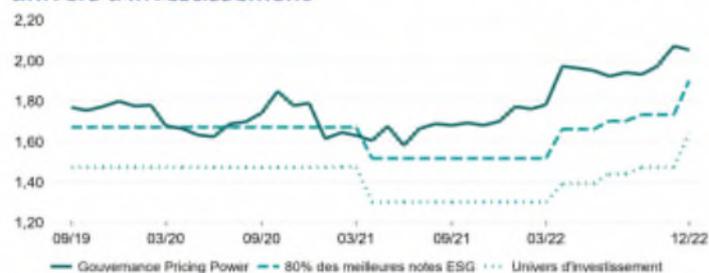
Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



Univers d'investissement : Indice Euro Stoxx Net Return EUR (dividendes réinvestis)
 Source : modèle propriétaire GEST, données depuis le 1^{er} septembre 2019, pas de données historiques disponibles.

*Données au 30/12/2022

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds n'a pas d'objectifs d'investissements durables.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Nous n'avons pas d'objectifs d'investissements durables pour ce fonds et ne mesurons pas d'investissements durables mais prenons en compte les caractéristiques ESG dans nos décisions d'investissement.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur du modèle GEST. Ainsi si la valeur obtient une bonne note ESG qui permet au fonds d'avoir une moyenne ESG supérieure aux 80% meilleures notes ESG de son univers, alors elle sera potentiellement sélectionnée. Parmi les 9 critères financiers et extra-financiers, 7 doivent être validés.

Les indicateurs du modèle GEST, qui composent la note ESG et qui correspondent à ceux des incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

La note ESG moyenne du fonds doit être supérieure à celle des 80% meilleures notes ESG de son univers.

Enfin, la politique d'exclusion exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée:*

Ces principes décrivent le cadre des Nations Unies et de l'OCDE sur les droits de l'homme. Au sein d'Amplegest, nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Parmi les 10 principes de ce pacte mondial, 5 principes concernent les droits de l'Homme et les normes internationales du travail. En excluant ces entreprises qui violent le pacte mondial des Nations Unies, nous nous conformons aux principes directeurs des Nations

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liées aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Unies. La liste de valeurs exclues suite à la violation du pacte mondial des Nations Unies est définie selon la Norges Bank. Au 31.12.2022, 23 valeurs étaient exclues suite à ce motif.

Nous incluons également les controverses dans nos analyses et notamment les controverses de violation des droits de l'Homme. L'analyse des controverses est la suivante :

- Chaque année, nous analysons les controverses critiques selon Vigéo Eiris et nous décidons de leur appliquer un malus sur leur note ESG discrétionnaire.
- De façon bi-mensuelle, nous regardons l'évolution des controverses critiques
- De façon trimestriel, nous regardons l'évolution des controverses, qu'importe leur niveau de sévérité

Aussi, nous réunissons le comité controverses chaque semestre pour évoquer les controverses, les résultats des analyses controverses, ainsi que l'éventualité de l'exclusion de valeurs suite à l'apparition de controverses graves, répétées et non jugées.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Comme décrit ci-dessus, les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur. Ainsi si la valeur obtient une bonne note ESG qui permet au fonds d'avoir une moyenne ESG supérieure aux 80% meilleures notes ESG de son univers, alors elle sera potentiellement sélectionnée. Parmi les 9 critères financiers et extra-financiers, 7 doivent être validés.

Les indicateurs du modèle GEST qui correspondent à ceux des incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

La note ESG moyenne du fonds doit être supérieure à celle des 80% meilleures notes ESG de son univers.

Enfin, la politique d'exclusion exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

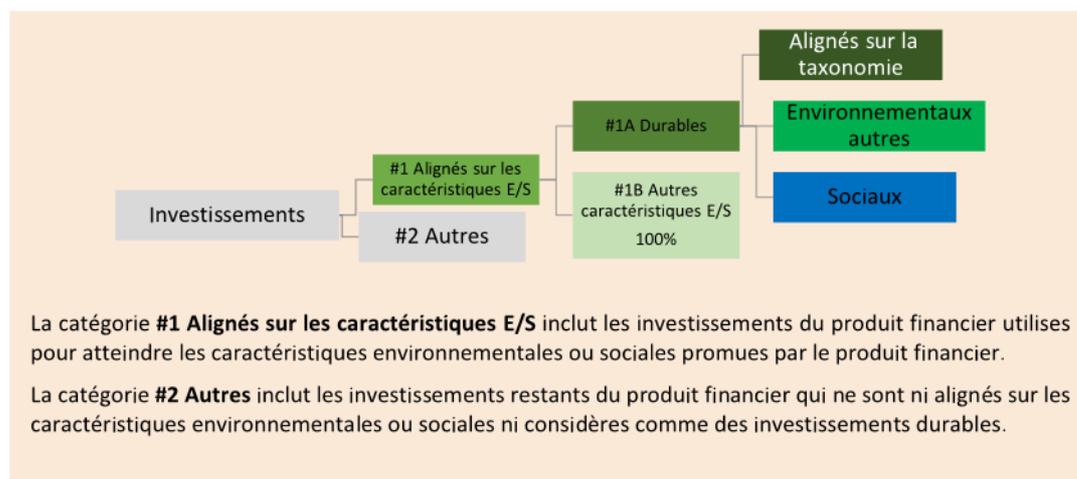
Top 10 (31.12.2022)	Secteur	% actifs	Pays
ASML	Technologie	6,59%	Pays-Bas

LVMH	Biens et services aux consommateurs	6,55%	France
Essilor Luxottica	Santé	5,60%	France
Ferrari	Automobiles et composants	5,38%	Italie
Linde	Energie	5,28%	Irlande
L'Oréal	Biens et services aux consommateurs	4,86%	France
Campari	Alimentation, boissons et tabac	4,34%	Italie
Infineon	Technologie	4,24%	Allemagne
Airbus	Produits et services industriels	4,13%	Pays-Bas
Schneider Electric	Produits et services industriels	4,07%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 0% au 31.12.2022. Les investissements étaient dans la catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S ».



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs sont les suivants : Technologie, Produits et services industriels, Biens et services aux consommateurs, Santé, Automobiles et composants, Chimie, Alimentation/boisson/tabac, Assurances, Média, Télécommunications.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

0% car nous ne disposons pas encore de données sur l'alignement à la taxonomie de la part des entreprises.

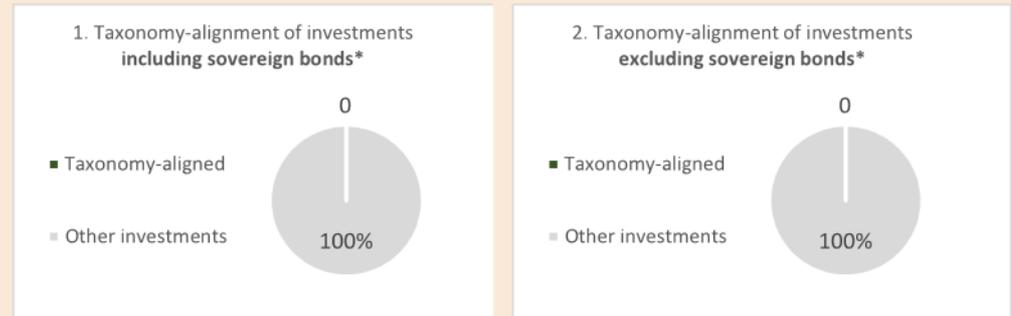
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part était de 0%.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Nous n'avons pas de période de référence car les entreprises n'ont pas encore publié leur part d'alignement à la taxinomie.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements qui ne disposent d'aucune information sur l'ESG et/ou qui ne veulent pas la diffuser font partie de cette catégorie. Cette catégorie représentait 0% de l'actif du fonds au 31.12.2022.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Nous avons envoyé au total 13 lettres d'engagements pour entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2022. 4 lettres ont été envoyées à des valeurs de l'univers d'investissement du fonds en 2022. Nous avons également participé à une tribune pour promouvoir les say on climate afin d'avoir plus de transparence sur leur politique climatique. Au cours de l'année 2022, nous avons voté au total à 149 assemblées générales ce qui représente 81% des AG et à 2740 résolutions. Seulement 24 résolutions concernaient l'environnement et le social en 2022, et nous avons voté « pour » pour 22 d'entre elles.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Veillez vous référer à la première question.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint ses caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Compartment : AMPLEGEST DIGITAL LEADERS

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPEGEST DIGITAL LEADERS (Action AC)

Compartiment de la SICAV AMPEGEST

ISIN : FR0014009YZ2

Cet OPCVM est géré par AMPEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ampeggest Digital Leaders a pour objectif de réaliser une performance nette annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) sur un horizon de placement minimum de cinq ans en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Ampeggest Digital Leaders est exposé à hauteur de 75% minimum et 100% maximum de son actif net en actions de sociétés cotées. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques (limite fixée à 30% maximum de l'actif pour les marchés émergents), des secteurs d'applications et d'utilisation du Digital ainsi que de la taille des capitalisations boursières (y compris moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros jusqu'à 40% maximum de l'actif). Pour qu'une valeur puisse intégrer le fonds, elle doit appartenir à l'un des sous-secteurs de la Technologie et du Digital listés dans le prospectus ou réaliser 70% minimum de son chiffre d'affaires qui soit en lien avec lesdits secteurs.

La sélection des investissements repose sur :

- une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. L'univers d'investissement comprend les valeurs de l'indice de référence ainsi des valeurs hors indice qui représenteront 10% maximum de l'indice de référence en nombre de valeurs. Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activités.

À l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et recouvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc.

L'intégration d'un titre (action) dans le portefeuille doit ainsi répondre à deux conditions : la non-appartenance à la liste d'exclusion et une note globale ESG supérieure ou égale à -1.

La note ESG moyenne pondérée du fonds doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien-notées (approche en amélioration de note).

Un suivi extra-financier est également assuré via :

- Un score « Digital For Impact » (compris entre 0 et 5) qui porte sur les indicateurs suivants : Indicateur Environnemental, Indicateur Social, Indicateur de Gouvernance et Indicateur Controverses.

- Un score « NICE » qui permet de mesurer les externalités négatives (note sur 10).

Les scores Digital For Impact et Nice ne contribuent pas à l'exclusion de valeurs du fonds.

L'approche retenue pour construire l'analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires qui sont intégrés dans les modèles internes de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

- Une analyse des fondamentaux de la société avec une étude rigoureuse de plusieurs éléments dont notamment le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle, la perspective de croissance, la solidité financière et de la qualité du management.

Cette analyse est complétée par une modélisation financière effectuée en interne.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de protection de la performance selon les circonstances du marché, le compartiment pourra investir dans de titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 25% de l'actif. Ampeggest Digital Leaders pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens. Ampeggest Digital Leaders se réserve la possibilité de recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le compartiment capitalise ses revenus. Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+3.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT


Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [6] : Le compartiment se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions sur lesquels il est investi.

Risque important non pris en compte dans l'indicateur : *Risque de Liquidité : Le volume échangé étant réduit et limité cela peut avoir pour conséquence une baisse de cours qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Risque de change : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.*

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPEGEST DIGITAL LEADER (Action FC)

Compartiment de la SICAV AMPEGEST

ISIN : FR0014009Z02

Cet OPCVM est géré par AMPEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ampegest Digital Leaders a pour objectif de réaliser une performance nette annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) sur un horizon de placement minimum de cinq ans en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Ampegest Digital Leaders est exposé à hauteur de 75% minimum et 100% maximum de son actif net en actions de sociétés cotées. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques (limite fixée à 30% maximum de l'actif pour les marchés émergents), des secteurs d'applications et d'utilisation du Digital ainsi que de la taille des capitalisations boursières (y compris moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros jusqu'à 40% maximum de l'actif). Pour qu'une valeur puisse intégrer le fonds, elle doit appartenir à l'un des sous-secteurs de la Technologie et du Digital listés dans le prospectus ou réaliser 70% minimum de son chiffre d'affaires qui soit en lien avec lesdits secteurs.

La sélection des investissements repose sur :

- une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. L'univers d'investissement comprend les valeurs de l'indice de référence ainsi des valeurs hors indice qui représenteront 10% maximum de l'indice de référence en nombre de valeurs.

Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activités.

A l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et recouvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc.

L'intégration d'un titre (action) dans le portefeuille doit ainsi répondre à deux conditions : la non-appartenance à la liste d'exclusion et une note globale ESG supérieure ou égale à -1.

La note ESG moyenne pondérée du fonds doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien-notées (approche en amélioration de note).

Un suivi extra-financier est également assuré via :

- o Un score « Digital For Impact » (compris entre 0 et 5) qui porte sur les indicateurs suivants : Indicateur Environnemental, Indicateur Social, Indicateur de Gouvernance et Indicateur Controverses.
- o Un score « NICE » qui permet de mesurer les externalités négatives (note sur 10).

Les scores Digital For Impact et Nice ne contribuent pas à l'exclusion de valeurs du fonds.

L'approche retenue pour construire l'analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires qui sont intégrés dans les modèles internes de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

- Une analyse des fondamentaux de la société avec une étude rigoureuse de plusieurs éléments dont notamment le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle, la perspective de croissance, la solidité financière et de la qualité du management.

Cette analyse est complétée par une modélisation financière effectuée en interne.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de protection de la performance selon les circonstances du marché, le compartiment pourra investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 25% de l'actif. Ampegest Digital Leaders pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens. Ampegest Digital Leaders se réserve la possibilité de recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le compartiment capitalise ses revenus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+3.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [6] : Le compartiment se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions sur lesquels il est investi.

Risque important non pris en compte dans l'indicateur : **Risque de Liquidité** : Le volume échangé étant réduit et limité cela peut avoir pour conséquence une baisse des cours qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. **Risque de change** : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPEGEST DIGITAL LEADERS (Action IC)

Compartiment de la SICAV AMPEGEST

ISIN : FR0014009Z10

Cet OPCVM est géré par AMPEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Amplegest Digital Leaders a pour objectif de réaliser une performance nette annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) sur un horizon de placement minimum de cinq ans en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Amplegest Digital Leaders est exposé à hauteur de 75% minimum et 100% maximum de son actif net en actions de sociétés cotées. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques (limite fixée à 30% maximum de l'actif pour les marchés émergents), des secteurs d'applications et d'utilisation du Digital ainsi que de la taille des capitalisations boursières (y compris moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros jusqu'à 40% maximum de l'actif). Pour qu'une valeur puisse intégrer le fonds, elle doit appartenir à l'un des sous-secteurs de la Technologie et du Digital listés dans le prospectus ou réaliser 70% minimum de son chiffre d'affaires qui soit en lien avec lesdits secteurs.

La sélection des investissements repose sur :

- une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. L'univers d'investissement comprend les valeurs de l'indice de référence ainsi des valeurs hors indice qui représenteront 10% maximum de l'indice de référence en nombre de valeurs.

Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activités.

A l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et recouvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc.

L'intégration d'un titre (action) dans le portefeuille doit ainsi répondre à deux conditions : la non-appartenance à la liste d'exclusion et une note globale ESG supérieure ou égale à -1.

La note ESG moyenne pondérée du fonds doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien-notées (approche en amélioration de note).

Un suivi extra-financier est également assuré via :

o Un score « Digital For Impact » (compris entre 0 et 5) qui porte sur les indicateurs suivants : Indicateur Environnemental, Indicateur Social, Indicateur de Gouvernance et Indicateur Controverses.

o Un score « NICE » qui permet de mesurer les externalités négatives (note sur 10).

Les scores Digital For Impact et Nice ne contribuent pas à l'exclusion de valeurs du fonds.

L'approche retenue pour construire l'analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires qui sont intégrés dans les modèles internes de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

• Une analyse des fondamentaux de la société avec une étude rigoureuse de plusieurs éléments dont notamment le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle, la perspective de croissance, la solidité financière et de la qualité du management.

Cette analyse est complétée par une modélisation financière effectuée en interne.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de protection de la performance selon les circonstances du marché, le compartiment pourra investir dans de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 25% de l'actif. Amplegest Digital Leaders pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens. Amplegest Digital Leaders se réserve la possibilité de recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le compartiment capitalise ses revenus

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+3.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT


Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [6] : Le compartiment se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions de la zone euro.

Risque important non pris en compte dans l'indicateur : **Risque de Liquidité** : Le volume échangé étant réduit et limité cela peut avoir pour conséquence une baisse des cours qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. **Risque de change** : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPEGEST DIGITAL LEADERS (Action LC)

Compartiment de la SICAV AMPEGEST

ISIN : FR001400CQ14

Cet OPCVM est géré par AMPEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ampegest Digital Leaders a pour objectif de réaliser une performance nette annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) sur un horizon de placement minimum de cinq ans en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Ampegest Digital Leaders est exposé à hauteur de 75% minimum et 100% maximum de son actif net en actions de sociétés cotées. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques (limite fixée à 30% maximum de l'actif pour les marchés émergents), des secteurs d'applications et d'utilisation du Digital ainsi que de la taille des capitalisations boursières (y compris moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros jusqu'à 40% maximum de l'actif). Pour qu'une valeur puisse intégrer le fonds, elle doit appartenir à l'un des sous-secteurs de la Technologie et du Digital listés dans le prospectus ou réaliser 70% minimum de son chiffre d'affaires qui soit en lien avec lesdits secteurs.

La sélection des investissements repose sur :

- une analyse ISR de l'univers d'investissement après exclusion des valeurs interdites et qui porte sur 90% minimum des émetteurs en portefeuille. L'univers d'investissement comprend les valeurs de l'indice de référence ainsi des valeurs hors indice qui représenteront 10% maximum de l'indice de référence en nombre de valeurs.

Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activités.

A l'issue de cette analyse, on obtient pour chaque valeur une note ESG (-4 étant une faible qualité extra-financière, +4 étant une forte qualité extra-financière) qui porte sur les trois piliers de l'ESG et recouvre dix thèmes parmi lesquels l'empreinte carbone, le taux de rotation du personnel, l'indépendance du président au comité d'audit, etc.

L'intégration d'un titre (action) dans le portefeuille doit ainsi répondre à deux conditions : la non-appartenance à la liste d'exclusion et une note globale ESG supérieure ou égale à -1.

La note ESG moyenne pondérée du fonds doit être supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien-notées (approche en amélioration de note).

Un suivi extra-financier est également assuré via :

- o Un score « Digital For Impact » (compris entre 0 et 5) qui porte sur les indicateurs suivants : Indicateur Environnemental, Indicateur Social, Indicateur de Gouvernance et Indicateur Controverses.

- o Un score « NICE » qui permet de mesurer les externalités négatives (note sur 10).

Les scores Digital For Impact et Nice ne contribuent pas à l'exclusion de valeurs du fonds.

L'approche retenue pour construire l'analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires qui sont intégrés dans les modèles internes de notation qui disposent également d'un pilier évolutif. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

- Une analyse des fondamentaux de la société avec une étude rigoureuse de plusieurs éléments dont notamment le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle, la perspective de croissance, la solidité financière et de la qualité du management.

Cette analyse est complétée par une modélisation financière effectuée en interne.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de protection de la performance selon les circonstances du marché, le compartiment pourra investir dans de titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 25% de l'actif. Ampegest Digital Leaders pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et/ou européens. Ampegest Digital Leaders se réserve la possibilité de recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le compartiment capitalise ses revenus

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+3.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [6] : Le compartiment se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions de la zone euro.

Risque important non pris en compte dans l'indicateur : Risque de Liquidité : Le volume échangé étant réduit et limité cela peut avoir pour conséquence une baisse des cours qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. *Risque de change* : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

22. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1) Fusion société de gestion

Le 16 juin 2022, à la suite du changement d'actionnariat, Amplegest (société de gestion) et Invest AM (société de gestion) détenues par le Groupe Cyrus ont fusionné. Amplegest qui assure la gestion financière d'Amplegest Digital Leaders, compartiment de la Sicav Amplegest, a absorbé Invest AM.

2) Changement de siège social d'Amplegest

A la suite du changement d'actionnariat, Amplegest détenue par le Groupe Cyrus a changé d'adresse. Les locaux et le siège social d'Amplegest se situe au 50 boulevard Haussmann, 75009 Paris.

Changements de l'exercice à venir

1) Réglementation Priips

Depuis le 1er janvier 2023, le DICI d'Amplegest Digital Leaders a été remplacé par le DIC, nouveau document en vigueur respectant la réglementation Priips.

Préambule :

Dans le cadre d'une gestion actions discrétionnaire qui intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), Amplegest Digital Leaders, compartiment de la Sicav Amplegest, a pour objectif de réaliser une performance nette annualisée supérieure à celle de l'indice Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis) sur un horizon de placement minimum de cinq ans en investissant dans des sociétés du secteur de la Technologie et du Digital au sens large qui ont un impact environnemental et social positif, conformément à l'article 9 du règlement SFDR.

Le compartiment est classifié catégorie « Article 9 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Performance financière de l'OPCVM

A. Revue des marchés

L'année 2022, marquée par le conflit Russo-Ukrainien, l'inflation et la remontée brutale des taux d'intérêt restera probablement dans l'histoire financière comme une année noire :

- Pour la 1ère fois depuis plus de 50 ans, les actions et les obligations ont baissé simultanément de façon significative, un portefeuille équilibré type connaissant sa 2ème pire année depuis 1932 (grande dépression post crise de 1929).
- L'indice mondial (MSCI World) a perdu 20% en 2022, sa 3ème pire année depuis 1974. L'indice américain S&P a chuté de -19%. Le Nasdaq a perdu -32% soit la pire performance depuis 2002. Et l'indice européen Stoxx 600 a pour sa part abandonné 12.9%.
- Les Big Tech (Apple, Microsoft, Google, Amazon, Tesla, Facebook et Nvidia) ont collectivement perdu \$4.9 trillions de capitalisation en 2022 soit plus que la perte totale du Nasdaq pendant la bulle internet...
- Seuls deux secteurs se sont appréciés : l'énergie (+24%) et les matières premières (+4%).
- Le dollar s'est apprécié de près de 8% l'année dernière mais a perdu près de 8% sur le seul quatrième trimestre de l'année 2022.
- L'inflation a connu un pic à 9.1% aux US provoquant une réponse aussi cinglante qu'inattendue de la FED : une hausse historique de taux de 425bps. Dans ce contexte, les obligations américaines à 10 ans ont baissé de -16%, soit la pire performance de l'histoire.

Dans cet environnement 2022 très inflationniste, menacé par la récession et affaibli par les hausses répétées des taux d'intérêt décidées par les banques centrales, la plupart des indices actions ont, contre toute attente, rebondi au second semestre après avoir lourdement chuté au premier semestre.

Au final, l'année 2022 s'est caractérisée par une baisse substantielle des actions et des obligations face à laquelle il était difficile de résister. Les taux d'intérêt ayant été le principal catalyseur des marchés au cours de l'année, la perspective d'une prochaine stabilisation courant 2023 est un facteur clef dans notre scénario d'un rebond progressif des actifs risqués. Il faudra toutefois davantage de cohérence et de lisibilité dans la communication des Banques Centrales que ces derniers mois. Elles ont soufflé le chaud, puis le froid à quelques semaines d'intervalle laissant les investisseurs dans le désarroi.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Nouveau compartiment de la SICAV Amplegest, Amplegest Digital Leaders a été lancé le 3 octobre avec comme objectif d'investir dans les valeurs technologiques et digitales ayant un impact social et sociétal positif. Le compartiment est classifié catégorie « Article 9 » au sens du Règlement « SFDR ».

L'investissement des encours de démarrage explique l'essentiel des mouvements sur l'exercice. Le compartiment est positionné principalement sur deux régions (US et Europe) ainsi que plusieurs sous-secteurs de la tech : Semiconducteurs, Logiciels, Services Informatiques, Cybersécurité, Moyens de paiements, Jeux-vidéos.

Malgré un niveau de valorisation attractif et un bon timing de lancement, le compartiment a souffert des craintes macroéconomiques sur fonds de récession ainsi qu'un manque de visibilité sur la trajectoire des taux.

Amplegest Digital Leaders clôture l'exercice sur une baisse de -4,98% contre un MSCI World Information Technologie NR EUR en baisse de -6,68% et Indice de référence en baisse de -2,43%.

Au 30.12.2022, les notes ESG, le score Digital For Impact et le score NICE du fonds étaient respectivement de 1,06, 3,2/5 et 8,2/10 contre 0,82, 3,2/5 et 7,9/10 pour son indice de référence.

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) : néant

C. Variation de l'actif

Depuis le lancement du compartiment, le nombre d'actions d'Amplegest Digital Leaders est passé :

- pour l'action AC de 0.0000 à 91 959.9469 actions, pour un montant de souscriptions de 9 430 095.38 EUR et de rachats pour 149 758.56 EUR.
- pour l'action IC de 0.0000 à 17 571.0000 actions, pour un montant de souscriptions de 1 957 271.50 EUR et de rachats pour 203 920.00 EUR.
- pour l'action FC de 0.0000 à 2 301.0000 actions, pour un montant de souscriptions de 238 365.00 EUR et de rachats pour 0.00 EUR.
- pour l'action LC de 0.0000 à 30 251.0000 actions, pour un montant de souscriptions de 3 015 315.00EUR et de rachats pour 0.00 EUR.

Les VL sont passées sur la période :

- de 100.00 EUR à 94.68 EUR soit une baisse de 5.32% pour l'action AC
- de 100.00 EUR à 95.02 EUR soit une baisse de 4.98% pour l'action IC
- de 100.00 EUR à 94.62 EUR soit une baisse de 5.38% pour l'action FC
- de 100.00 EUR à 95.1 EUR soit une baisse de 4.90% pour l'action LC

La variation de l'indice de référence pour la période est de -2.68%

D. Perspectives de l'exercice à venir

Marquée par une inflation durablement élevée, une crise géopolitique et les difficultés persistantes liées au covid, 2022 aura été une année éprouvante pour les investisseurs sur toutes les classes d'actifs. Ceux qui avaient placé leur confiance dans des portefeuilles diversifiés (les fameux 50-50 ou 60-40) ont connu la deuxième pire année depuis 1932. Pour la 1ère fois depuis plus de 50 ans, les actions et les obligations ont baissé de manière importante en même temps.

L'année 2023 présente-t-elle un horizon plus serein pour les investisseurs ?

Bien qu'en théorie la classe d'actifs actions pourrait souffrir d'un essoufflement macroéconomique et d'un environnement de taux plus restrictif, les valorisations se sont déjà sensiblement tassées et le sentiment négatif des investisseurs (niveaux de liquidité...) pourrait encourager les mouvements à contrepied.

Un premier élément de réponse proviendra des publications du premier trimestre et des objectifs 2023 des sociétés sur leurs niveaux d'activité et surtout de marge pour l'année à venir, le marché anticipant déjà un impact négatif important. De plus, la récession attendue en 2023, très commentée par les économistes, pourrait prendre la forme d'un atterrissage en douceur au lieu d'une chute sévère. A ce titre, les statistiques récentes mettant en lumière la vigueur de la consommation et du marché de l'emploi américain, apparaissent encourageantes

Enfin, un recul des prix de base au second semestre paraît probable (ne serait-ce qu'à cause des effets de base et la baisse récentes des différentes matières premières) et pourrait donner plus de visibilité aux investisseurs sur toutes les classes d'actifs.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MICROSOFT CORP	906 270,57	
TAIWAN SEMICONDUCTOR SP ADR	830 753,12	
ADVANCED MICRO DEVICES INC	763 743,53	
SOITEC SA	590 285,93	64 352,83
ASM INTERNATIONAL N.V.	635 895,50	
NEXI SPA	487 708,89	
INFINEON TECHNOLOGIES	480 465,68	
WORLDLINE SA	478 269,01	
AMADEUS IT GROUP SA	473 894,27	
CAPCOM CO LTD	460 966,11	

24. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 281 329,35
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options : 281 329,35
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2022, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants :

- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire financiers.

Procédure de sélection des entités qui fournissent des aides à la sélection d'investissements :

Le choix des prestataires de recherche est réalisé sur la base des critères suivants :

- Univers d'analyse
- Qualité du service de recherche : accès aux modèles, génération d'idées et site internet
- Mise en relation avec les émetteurs.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2022 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 850 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de 4 analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2022 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 65% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 35% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 319-18 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (ARTICLE 9 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leur ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises de notre univers investissable et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel aux services de Proxinvest depuis 2019. Proxinvest est une société française de conseil aux investisseurs, spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial. En 2022, Proxinvest a passé au crible les résolutions de 724 sociétés cotées françaises (soit 14 885 résolutions analysées – source Proxinvest).

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

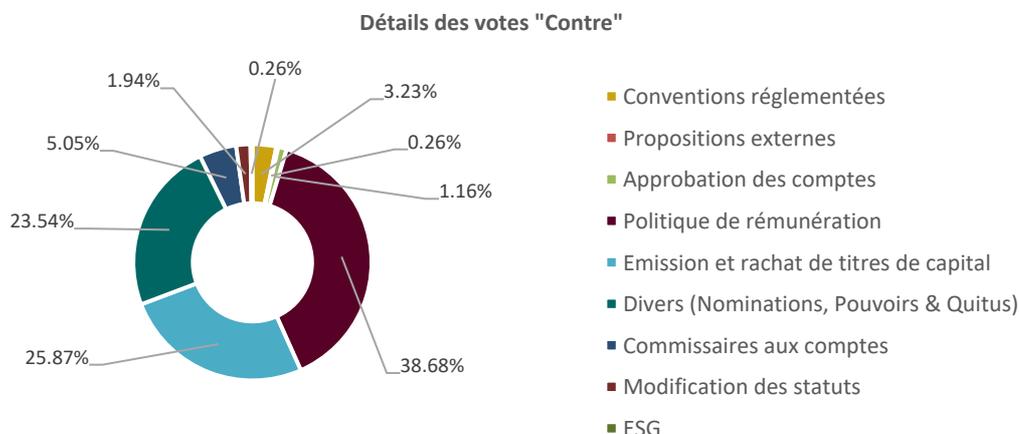
2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest. Sur l'univers d'investissement « actions monde », Amplegest fera ses meilleurs efforts pour exercer ses droits de vote et appliquer sa politique d'engagement actionnariale.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2022

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 149 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2022 à 12-2022, soit un taux de participation de 81% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%).
- Pour 11 résolutions (0.4% des résolutions votées), nous avons été conduits à voter différemment de notre politique de vote prédéfinie pour des raisons très spécifiques.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 2 740
 - Dans **71,8%** des cas nous avons voté **pour**
 - Dans **28.2%** des cas, nous avons voté **contre**



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 9 SFDR)

A. Impact de la prise en compte des critères ESG

1) Un process de notation selon des critères définis

E 30 %

Afin d'obtenir une **note globale** nous permettant **d'appréhender notre univers dans sa totalité** et par secteur, nous avons choisi de noter les trois composantes **E** (Environnement), **S** (social), **G** (gouvernance).

ENVIRONNEMENT

Conscients des grands enjeux environnementaux (réchauffement climatique, épuisement des ressources, dégradation des écosystèmes), nous pensons que les entreprises peuvent et doivent agir pour apporter des solutions (réduction des émissions de CO₂, impact sur l'environnement).

Il nous appartient :

- D'essayer de prendre en compte l'empreinte écologique des sociétés
- D'intégrer ces risques avérés ou potentiels dans nos analyses
- D'instaurer un dialogue avec les managements pour comprendre comment parvenir à une amélioration dans la durée

S 40 %

SOCIAL

Nos valeurs et notre expérience nous ont amené à concentrer nos efforts sur la question de **l'attention portée par les entreprises à leurs salariés** :

- Nous tenons au respect des salariés qui sont les premiers créateurs de richesses des entreprises
- Nous savons qu'aligner expérience collaborateurs et expérience clients sur la promesse de l'entreprise est un gage de performance
- Nous intégrons dans notre analyse cette même réflexion pour les sociétés sur lesquelles nous sommes investis

G 30 %

GOVERNANCE

Nous attachons du prix à la **qualité de la gouvernance des entreprises émettrices**, plus particulièrement à la **transparence sur leurs pratiques de gouvernance**, clé d'un fonctionnement responsable :

- Nous pensons que cela incite voire contraint les entreprises à l'application de bonnes pratiques
- Nous pensons qu'elle est une condition nécessaire de l'instauration de relations de confiance

QUANTITATIVE				ÉVOLUTIVE	DISCRÉTIONNAIRE
50 %				25 %	25 %
<p>Changement climatique</p> <p><u>4 critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Emissions carbonees Vulnérabilité au changement climatique Financement de l'impact environnemental Empreinte carbone du produit <p>Responsabilité du produit</p> <p><u>6 critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Sécurité et qualité des produits Sécurité chimique Santé et risques démographiques Vie privée et sécurité des données Investissement responsable Sécurité des produits financiers 	<p>Capital Naturel</p> <p><u>3 critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Stress hydrique Biodiversité et utilisation des sols Approvisionnement en matières premières <p>Parties prenantes</p> <p><u>2 critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement controversé Relations avec les communautés <p>Gouvernance d'entreprise</p> <p><u>4 critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Propriété et contrôle Conseil d'administration Rémunération Comptabilité 	<p>Pollution et déchets</p> <p><u>3 critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Emissions et déchets toxiques Matériaux d'emballage et déchets Déchets électroniques <p>Capital Humain</p> <p><u>4 critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion du travail Normes du travail dans la chaîne d'approvisionnement Développement du capital humain Santé et Sécurité <p>Comportement de l'entreprise</p> <p><u>2 critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ethique des affaires Transparence fiscale 	<p>Opportunités environnementales</p> <p><u>3 critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Technologie propre Construction verte Energies renouvelables <p>Opportunités sociales</p> <p><u>4 critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Accès aux communications Accès aux finances Accès aux soins de santé Opportunité en matière de nutrition et de santé 	<p>Prise en compte de la démarche de progression de la société</p> <p>Note quantitative sur 3 ans</p>	<p>Prise en compte d'éléments discrétionnaires</p> <p>Notation CDP (organisation internationale à but non lucratif gérant la plus importante plateforme de données et reporting environnementaux pour les entreprises)</p> <p>Target SBTi</p> <p>Scandales liés à l'environnement</p> <p>Contrôle de l'efficacité des politiques des droits de l'Homme de l'entreprise</p> <p>Scandales sociaux</p> <p>Fémisation des instances de gouvernance</p> <p>Rémunération liée à des objectifs ESG</p>
<p>↓</p> <p>Note {-4 ; +4}</p>					

2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

Notre modèle d'analyse GEST World nous permet de noter notre univers d'investissement. Il est utilisé pour prendre en compte les risques extra-financiers dans les décisions d'investissement.

Amplegest Digital Leaders est un OPCVM labellisé ISR. Aux côtés de paramètres financiers, l'ESG est au cœur du processus de sélection des valeurs. Le fonds a retenu une thématique ISR et doit afficher une note ESG supérieure à la moyenne des 80% meilleures valeurs notées de son univers d'investissement.

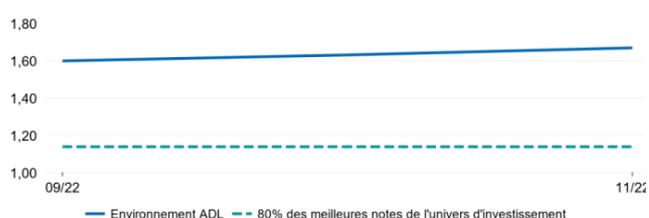
Concernant la note ESG d'Amplegest Digital Leaders, la note ESG globale est restée sensiblement supérieure à la note ESG globale de son univers d'investissement, l'indice de référence Bloomberg World Technology Mid & Large Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) ainsi que 26 valeurs, après élimination des 20% moins bonnes notes, tant sur le pilier E, S et G.

Au 30.12.2022, la note ESG globale du fonds était de 1,06 contre 0,82 pour les 80% meilleures notes ESG de son univers d'investissement. Le fonds ayant été créé en octobre 2022, nous ne disposons pas d'historique sur une année.

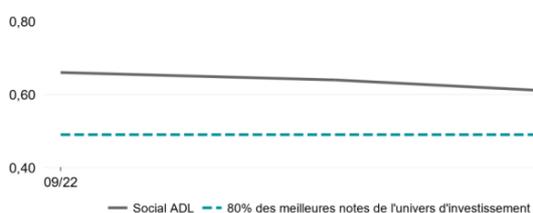
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



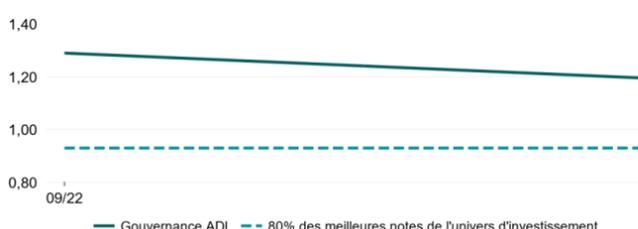
Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



Le score Digital For Impact nous permet de mesurer la contribution positive de nos investissements. Le score Digital For Impact adresse 5 problématiques propre à la thématique du fonds : l'empreinte carbone, la confidentialité et sécurité des données, la protection des lanceurs d'alerte, la signature au Global Compact ainsi que les controverses. Le score Digital For Impact du fonds doit être supérieur à la moyenne de celui des 80% meilleures notes ESG de l'univers d'investissement. Au 31.12.2022, le score Digital For Impact du fonds était de 3,3/5 et celui de son univers d'investissement moins les 20% moins bonnes notes ESG était de 3,2/5.

Le score Negative Impact Contribution & Effect (NICE) nous permet de mesurer les externalités négatives de nos investissements. Le score NICE regroupe les sujets suivants : le changement climatique, l'adaptation au changement climatique, le capital naturel, les émissions toxiques et les émissions de déchets. Le score NICE du fonds doit être supérieur à la moyenne de celui des 80% meilleures notes ESG de l'univers d'investissement. Au 31.12.2022, le score NICE du fonds était de 8,2/10 et celui de son univers d'investissement moins les 20% moins bonnes notes ESG était de 7,9/10.

B. Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1) Indicateurs de risques environnementaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 décembre de l'exercice
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de niveau 1 (tCO2e)	152 754
	Emissions de niveau 2 (tCO2e)	601 524
	Emissions de niveau 3 (tCO2e)	1 993 214
	Total des émissions (tCO2e)	2 747 492
	Impact carbone (tCO2e)	2 747 492
	Intensité d'émission des gaz à effet de serre des investissements (tCO2e/M€CA)	220
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	0
	Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable	3
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	28%
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	0%
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	0
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	26

2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 décembre de l'exercice
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONCG et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	52%
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	Entreprises exclues de notre univers
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	20/100
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	29%

Le taux de couverture du portefeuille au 30/12/2022 est de 100%.

Source : Trucost

C. Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- Utile : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- Responsable : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancés en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.).

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

La SICAV n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel de la SICAV à la taxonomie est estimé à 0%.

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du ratio du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Directoire lors de l'embauche.

La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.
- la rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année, un potentiel de 30% la deuxième année et un potentiel de 30% la troisième et dernière année.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération (art 384-85-2 du règlement général AMF)

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2022 :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (56 collaborateurs en moyenne)	4.806.918	1.700.483	6.507.401
Membres du Comité de Direction	732.216	315.000	1.042.216
Gérants	1.898.617	863.844	2.762.461

Le FIA ne paie aucune commission de surperformance, aucune rémunération variable versée aux gérants ne l'est au titre de la performance du FIA.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :

www.amplegest.com

25. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	
DÉPÔTS	
INSTRUMENTS FINANCIERS	12 861 946,09
Actions et valeurs assimilées	12 796 002,35
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	12 796 002,35
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées	
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	
Titres de créances	
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	
Titres de créances négo­ciables	
Autres titres de créances	
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	
Organismes de placement collectif	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
Opérations temporaires sur titres	
Créances représentatives de titres reçus en pension	
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	65 943,74
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	65 943,74
Autres opérations	
Autres instruments financiers	
CRÉANCES	3 694,59
Opérations de change à terme de devises	
Autres	3 694,59
COMPTES FINANCIERS	796 167,82
Liquidités	796 167,82
TOTAL DE L'ACTIF	13 661 808,50

PASSIF

	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES	
Capital	13 581 769,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-56 340,72
Résultat de l'exercice (a,b)	-53 779,58
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	13 471 649,40
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
DETTES	20 681,48
Opérations de change à terme de devises	
Autres	20 681,48
COMPTES FINANCIERS	169 477,62
Concours bancaires courants	169 477,62
Emprunts	
TOTAL DU PASSIF	13 661 808,50

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Options	
PROSUS NV 09/2023 CALL 72	199 218,60
SNOWFLAKE INC-A 06/2023 CALL 190	79 844,63
ZSCALER INC 01/2023 CALL 150	2 266,12
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 174,83
Produits sur actions et valeurs assimilées	10 458,25
Produits sur obligations et valeurs assimilées	
Produits sur titres de créances	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Produits sur instruments financiers à terme	
Autres produits financiers	
TOTAL (1)	12 633,08
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur dettes financières	930,16
Autres charges financières	
TOTAL (2)	930,16
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	11 702,92
Autres produits (3)	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	52 912,09
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-41 209,17
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-12 570,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-53 779,58

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 30 décembre 2022 a une durée exceptionnelle de 2 mois et 29 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	2,25% TTC maximum pour les actions « AC » 1,30% TTC maximum pour les actions « FC » 0,90% TTC maximum pour les actions « IC » 0,55% TTC maximum pour les actions « LC »
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10% TTC
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de Gestion : Néant Dépositaire : 60 € TTC maximum
5	Commission de sur performance	Actif net	Actions « AC », « IC », « FC » et « LC » : 20% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indicateur de référence Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis)

Modalité de calcul de la commission de surperformance

Méthode de calcul :

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment Amplegest Digital Leaders au-delà de la performance de l'indice Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis).

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence Bloomberg World Technology Large, Mid Cap Equal-Weighted NET Return Index EUR (dividendes réinvestis), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

Compte-tenu de la date de lancement, la première période de cristallisation court jusqu'à la clôture de l'exercice 2023. Si à la fin de la période de cristallisation, une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

L'OPCVM pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.

En cas de rachat d'actions, si à la date de rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sousperformance) :

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La provision pour commission de surperformance pourra être comptabilisée si la condition suivante est remplie :

- Toute sous-performance constatée depuis le dernier prélèvement ou au cours des 5 années antérieures a été rattrapée.

A cette fin, une période d'observation de 1 à 5 exercices glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS AC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS FC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS IC	Capitalisation	Capitalisation
Action AMPEGEST DIGITAL LEADERS LC	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	14 641 049,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-353 678,56
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	54 591,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-72 254,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Frais de transactions	-149,89
Différences de change	-454 926,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-314 912,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-314 912,62
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	13 138,95
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	13 138,95
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-41 209,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	
Autres éléments	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	13 471 649,40

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	281 329,35	2,09
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	281 329,35	2,09

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							796 167,82	5,91
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							169 477,62	1,26
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	796 167,82	5,91								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	169 477,62	1,26								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	5 966 825,07	44,29	689 218,55	5,12	546 057,23	4,05	153 766,93	1,14
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	3 694,59	0,03						
Comptes financiers							19 747,08	0,15
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	85 369,62	0,63	33 931,97	0,25	22 976,59	0,17	27 199,44	0,20
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	82 110,75	0,61						

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	3 694,59
TOTAL DES CRÉANCES		3 694,59
DETTES		
	Frais de gestion fixe	20 681,48
TOTAL DES DETTES		20 681,48
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-16 986,89

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC		
Actions souscrites durant l'exercice	93 425,9469	9 430 095,38
Actions rachetées durant l'exercice	-1 466,0000	-149 758,56
Solde net des souscriptions/rachats	91 959,9469	9 280 336,82
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	91 959,9469	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC		
Actions souscrites durant l'exercice	2 301,0000	238 368,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	2 301,0000	238 368,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 301,0000	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC		
Actions souscrites durant l'exercice	19 571,0000	1 957 271,50
Actions rachetées durant l'exercice	-2 000,0000	-203 920,00
Solde net des souscriptions/rachats	17 571,0000	1 753 351,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	17 571,0000	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC		
Actions souscrites durant l'exercice	30 251,0000	3 015 315,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	30 251,0000	3 015 315,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	30 251,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 43 673,98 2,35 43,63
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 449,87 1,40
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 4 669,24 1,00
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 4 075,37 0,65

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	
Résultat	-53 779,58
Total	-53 779,58

	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS AC	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	-47 190,44
Total	-47 190,44

	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS FC	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	-1 309,19
Total	-1 309,19

	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS IC	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	-2 683,33
Total	-2 683,33

	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS LC	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	-2 596,62
Total	-2 596,62

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-56 340,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	
Total	-56 340,72

	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS AC	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-36 420,92
Total	-36 420,92

	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS FC	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-936,19
Total	-936,19

	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS IC	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-6 973,04
Total	-6 973,04

	30/12/2022
Action AMPLEGEST DIGITAL LEADERS LC	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-12 010,57
Total	-12 010,57

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022
Actif net Global en EUR	13 471 649,40
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC en EUR	
Actif net	8 707 290,04
Nombre de titres	91 959,9469
Valeur liquidative unitaire	94,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,39
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,51
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC en EUR	
Actif net	217 728,26
Nombre de titres	2 301,0000
Valeur liquidative unitaire	94,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,40
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,56
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC en EUR	
Actif net	1 669 751,23
Nombre de titres	17 571,0000
Valeur liquidative unitaire	95,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,39
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,15
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC en EUR	
Actif net	2 876 879,87
Nombre de titres	30 251,0000
Valeur liquidative unitaire	95,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,39
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	18 874	536 587,82	3,98
ZALANDO SE	EUR	6 818	225 743,98	1,68
TOTAL ALLEMAGNE			762 331,80	5,66
AUTRICHE				
AT&S	EUR	8 143	260 576,00	1,93
TOTAL AUTRICHE			260 576,00	1,93
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	9 811	476 324,05	3,54
TOTAL ESPAGNE			476 324,05	3,54
ETATS-UNIS				
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	11 423	693 669,33	5,15
AFC FIDELITY NALT INFORMATION SCES	USD	839	53 371,60	0,40
ALPHABET- A	USD	3 000	248 162,39	1,84
APPLIED MATERIALS INC	USD	2 627	239 843,67	1,78
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC - A	USD	1 393	137 510,75	1,02
DATADOG INC - CLASS A	USD	1 477	101 780,89	0,76
DROPBOX INC-CLASS A	USD	14 031	294 406,32	2,18
MICRON TECHNOLOGY INC	USD	8 623	404 066,70	3,00
MICROSOFT CORP	USD	3 746	842 270,50	6,25
NORTONLIFELOCK INC	USD	12 281	246 748,39	1,83
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	2 655	347 345,49	2,58
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	3 358	224 223,48	1,66
QUALCOMM INC	USD	3 852	397 045,64	2,95
TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE	USD	747	72 928,10	0,54
ZSCALER INC	USD	1 766	185 276,02	1,38
TOTAL ETATS-UNIS			4 488 649,27	33,32
FRANCE				
CAPGEMINI SE	EUR	2 556	398 608,20	2,96
OVH GROUPE SAS	EUR	16 318	260 761,64	1,94
SES IMAGOTAG SA	EUR	272	33 184,00	0,24
SOITEC SA	EUR	4 188	640 135,80	4,75
SOPRA STERIA	EUR	1 082	152 778,40	1,14
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	9 882	260 983,62	1,94
WORLDLINE SA	EUR	11 534	421 337,02	3,12
TOTAL FRANCE			2 167 788,68	16,09
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	USD	2 198	181 531,80	1,35
TOTAL ILES CAIMANS			181 531,80	1,35
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	1 603	401 035,55	2,98
TOTAL IRLANDE			401 035,55	2,98

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ISRAEL				
INNOVIZ TECHNOLOGIES LTD	USD	19 465	71 720,84	0,53
TOTAL ISRAEL			71 720,84	0,53
ITALIE				
NEXI SPA	EUR	58 339	429 725,07	3,19
TOTAL ITALIE			429 725,07	3,19
JAPON				
CAPCOM CO LTD	JPY	9 920	296 908,86	2,20
SQUARE ENIX HOLDINGS CO LTD	JPY	5 717	249 148,37	1,85
TOTAL JAPON			546 057,23	4,05
NORVEGE				
ZAPTEC AS/NORWAY	NOK	21 684	44 507,29	0,33
TOTAL NORVEGE			44 507,29	0,33
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	229	295 043,60	2,19
ASM INTERNATIONAL N.V.	EUR	2 612	615 517,80	4,57
TOTAL PAYS-BAS			910 561,40	6,76
ROYAUME-UNI				
ASOS PLC	GBP	9 122	52 504,49	0,39
DARKTRACE PLC	GBP	25 000	72 920,07	0,55
KEYWORDS STUDIOS PLC	GBP	10 711	328 963,55	2,44
NETWORK INTERNATIONAL HOL-WI	GBP	69 892	234 830,44	1,74
TOTAL ROYAUME-UNI			689 218,55	5,12
SUEDE				
EMBRACER GROUP AB	SEK	25 696	109 259,64	0,81
TOTAL SUEDE			109 259,64	0,81
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	13 114	432 827,57	3,21
TOTAL SUISSE			432 827,57	3,21
TAIWAN				
TAIWAN SEMICONDUCTOR SP ADR	USD	11 797	823 887,61	6,11
TOTAL TAIWAN			823 887,61	6,11
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			12 796 002,35	94,98
TOTAL Actions et valeurs assimilées			12 796 002,35	94,98
Instrument financier à terme				
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
PROSUS NV 09/2023 CALL 72	EUR	63	48 132,00	0,36
SNOWFLAKE INC-A 06/2023 CALL 190	USD	17	17 691,73	0,13
ZSCALER INC 01/2023 CALL 150	USD	8	120,01	
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			65 943,74	0,49
TOTAL Engagements à terme conditionnels			65 943,74	0,49
TOTAL Instrument financier à terme			65 943,74	0,49
Créances			3 694,59	0,03
Dettes			-20 681,48	-0,15

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Comptes financiers			626 690,20	4,65
Actif net			13 471 649,40	100,00

Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS IC	EUR	17 571,0000	95,02
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS LC	EUR	30 251,0000	95,10
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS AC	EUR	91 959,9469	94,68
Action AMLEGEST DIGITAL LEADERS FC	EUR	2 301,0000	94,62

26. ANNEXE(S)

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
Amplegest Digital Leaders

Identifiant d'entité juridique:
LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 100 %**



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: 100 %**



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S** mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes**

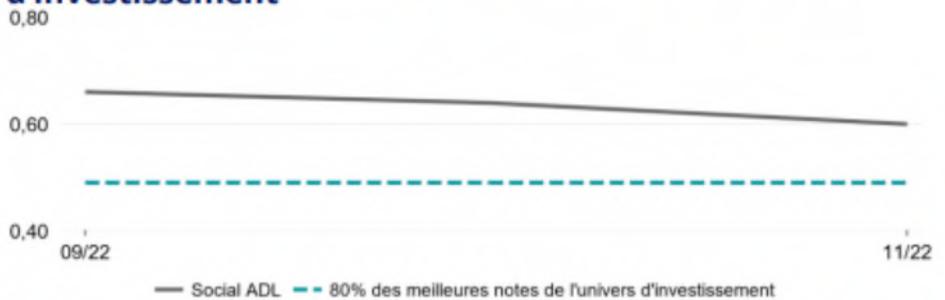
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



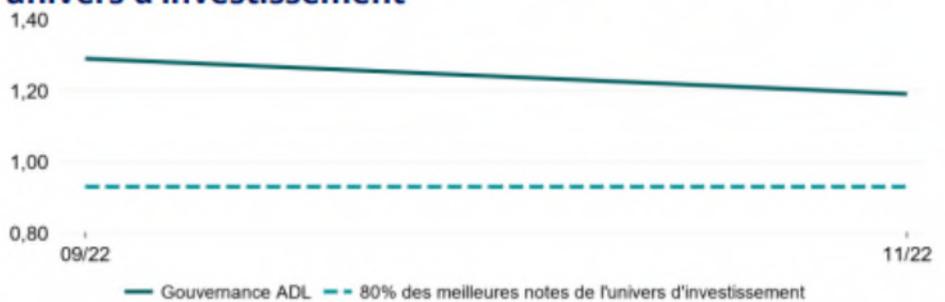
Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



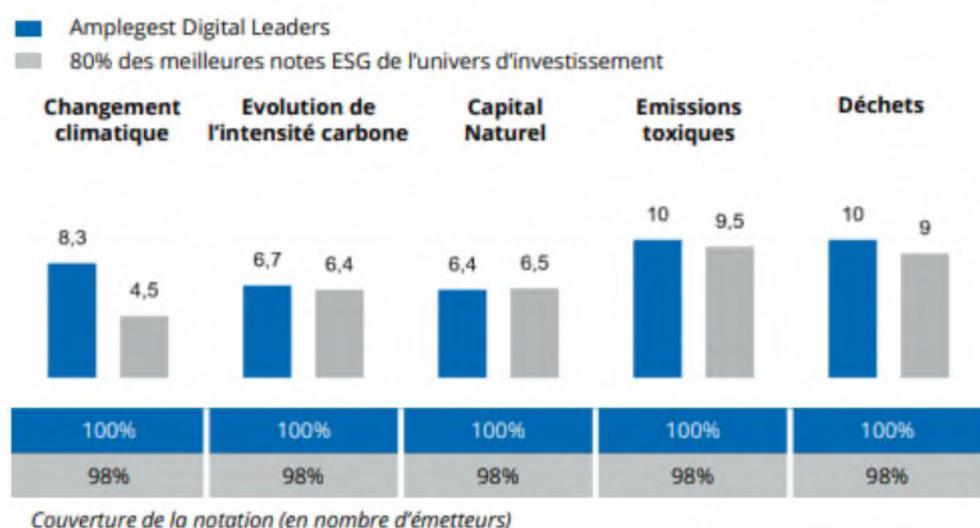
Le score « Digital For Impact »

Ce score calcule les externalités positives concernant 5 thèmes problématiques du secteur technologique. Le score global est de 3,2/5 pour le fonds et de 3,2/5 pour l'indice après élimination des 20% moins bonnes notes ESG, 5 étant la meilleure note et 0 la moins bonne. Les indicateurs empreinte carbone et signataires du pacte mondial des Nations Unies doivent surperformer l'univers d'investissement, dans le cadre du label ISR.



Le score « NICE » (Negative Impact Contributions & Effects)

Ce score calcule les incidences négatives du fonds concernant les sujets majeurs environnementaux. Le score global est de 8,2/10 pour le fonds et de 7,9/10 pour l'indice après élimination des 20% moins bonnes notes ESG. 10 étant la meilleure note et 0 la moins bonne.



Univers d'investissement : Indice Bloomberg World Technology Large & Mid Cap Equal-Weighted Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) complété de 37 valeurs suivies en interne par notre département d'analyse financière

Source : modèle propriétaire GEST World, MSCI ESG Research, SBTi

*Données au 30/12/2022

● Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Un score "Negative Impact Contribution and Effets" (score NICE) souligne les incidences négatives de l'activité de chaque entreprise basées sur les 6 objectifs de la Taxonomie :

- Mitigation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- Transition vers une économie circulaire ;
- Contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le NICE est composé de 5 critères :

- Un score changement climatique qui correspond à la mitigation du changement climatique (/10) : Score représentant la moyenne pondérée des notes des sujets clés qui relèvent du thème du changement climatique : émissions de carbone, empreinte carbone des produits, vulnérabilité au changement climatique et financement de l'impact environnemental.
- L'évolution du score changement climatique qui permet de mesurer l'adaptabilité des entreprises au changement climatique [-1 ;0 ;+1] selon une évolution positive, négative ou neutre.
On octroie un score de :
 - "1" si l'intensité moyenne des émissions de carbone de l'entreprise sur trois ans diminue à un taux de 5 %.
 - "0" si la tendance est stable à un taux compris entre -5% et 5% ou si les émissions de carbone sont estimées ou ne disposent pas de données de séries chronologiques pluriannuelles.
 - "-1" si la tendance de l'intensité des émissions de carbone augmente à un taux de 5% ou pire.
- Un score du capital naturel qui permet de traiter les questions de protection de biodiversité et des ressources aquatiques et marines (/10). Ce score représente la moyenne pondérée des notes problématiques clés qui relèvent du thème du capital naturel : Stress hydrique, Biodiversité et utilisation des sols, et approvisionnement en matières premières.
- Un score sur les émissions toxiques qui répond à la prévention et à la réduction de la pollution (%) : cela représente la part des revenus de l'entreprise provenant des secteurs d'activité qui génèrent généralement de grandes quantités d'émissions toxiques.
- Un score sur l'émission de déchets qui traite l'objectif de transition vers une économie circulaire (%) : cela représente la part des revenus de l'entreprise provenant des produits à usage unique qui impliquent un emballage important.
En cas d'absence de données, nous attribuons la moyenne de l'univers d'investissement par défaut pour le critère concerné. Nous publions également dans le rapport annuel les indicateurs des principales incidences négatives obligatoires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte parmi :

- La note ESG globale à travers l'empreinte carbone, la consommation d'eau, de déchets et la diversité du board
- La politique d'exclusion qui exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé. Elle exclut également les entreprises qui sont dans le secteur du tabac, du charbon

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liées aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

thermique, qui ont des controverses graves/répétées, ainsi que les indices/futurs sur les matières premières agricoles.

- Le score Digital For Impact à travers l’empreinte carbone et la condition des droits de l’Homme
- Le score NICE à travers la mitigation et l’adaptation du changement climatique, l’émission de déchets et le capital naturel

Les 3 scores (ESG, Digital For Impact et NICE) sont intégrés dans les décisions d'investissement avec des obligations de résultats :

- un score minimal de -1 sur [-4;+4] pour la note ESG globale du fonds
- Sur les 3 scores, le fonds doit mieux faire en moyenne que les 80% meilleures notes ESG de son univers d'investissement.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

Ces principes décrivent le cadre des Nations Unies et de l’OCDE sur les droits de l’homme. Au sein d’Amplegest, nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Parmi les 10 principes de ce pacte mondial, 5 principes concernent les droits de l’Homme et les normes internationales du travail. En excluant ces entreprises qui violent le pacte mondial des Nations Unies, nous nous conformons aux principes directeurs des Nations Unies. La liste de valeurs exclues suite à la violation du pacte mondial des Nations Unies est définie selon la Norges Bank. Au 31.12.2022, 23 valeurs étaient exclues suite à ce motif.

Nous incluons également les controverses dans nos analyses et notamment les controverses de violation des droits de l’Homme. L’analyse des controverses est la suivante :

- Chaque année, nous analysons les controverses critiques selon Vigéo Eiris et nous décidons de leur appliquer un malus sur leur note ESG discrétionnaire.
- De façon bi-mensuelle, nous regardons l’évolution des controverses critiques
- De façon trimestriel, nous regardons l’évolution des controverses, qu’importe leur niveau de sévérité

Aussi, nous réunissons le comité controverses chaque semestre pour évoquer les controverses, les résultats des analyses controverses, ainsi que l’éventualité de l’exclusion de valeurs suite à l’apparition de controverses graves, répétées et non jugées.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme décrit ci-dessus, les principales incidences négatives ont été prises en compte dans les différents scores : ESG, Digital For Impact et NICE. Ces 3 scores sont intégrés dans les décisions d’investissement et ont des obligations de résultats.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

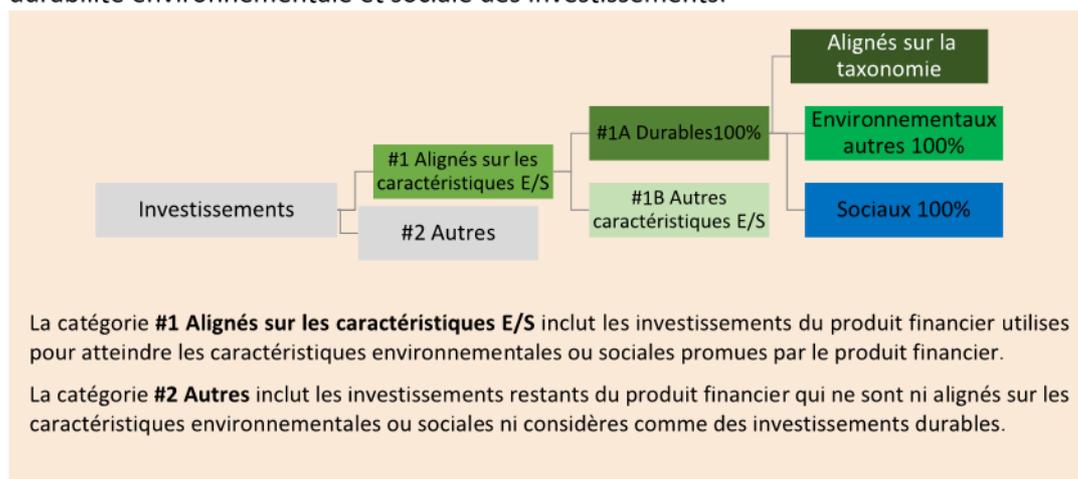
Top 10 (31.12.2022)	Secteur	% actifs	Pays
Microsoft	Cloud	6,25%	Etats-Unis
Taiwan Semi Sp ADR	Semiconducteur	6,12%	Taiwan

Advanced Micro Devices	Semiconducteur	5,15%	Etats-Unis
Soitec	5G	4,75%	France
ASM Inter. NV	Semiconducteur	4,57%	Pays-Bas
Infineon	Semiconducteur	3,98%	Allemagne
Amadeus IT Hold – A	Logiciel	3,54%	Espagne
Stmicroelectronics	Semiconducteur	3,21%	Pays-Bas
Nexi	Paiement	3,19%	Italie
Worldline	Paiement	3,13%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Au 31.12.2022, 100% des actifs étaient liés à la durabilité environnementale et sociale car chaque valeur investie avait des scores ESG, Digital For Impact ainsi que NICE supérieurs aux 80% meilleures notes ESG de l'univers. Ces 3 scores mesurent la durabilité environnementale et sociale des investissements.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs économiques sont les suivants : semiconducteurs, cloud, dématérialisation des paiements, logiciels/SSII, jeux vidéos, 5G, digitalisation du véhicule, cybersécurité, relocalisation des semiconducteurs, e-commerce et retail.

● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

0% car nous ne disposons pas encore de données sur l'alignement à la taxonomie de la part des entreprises.

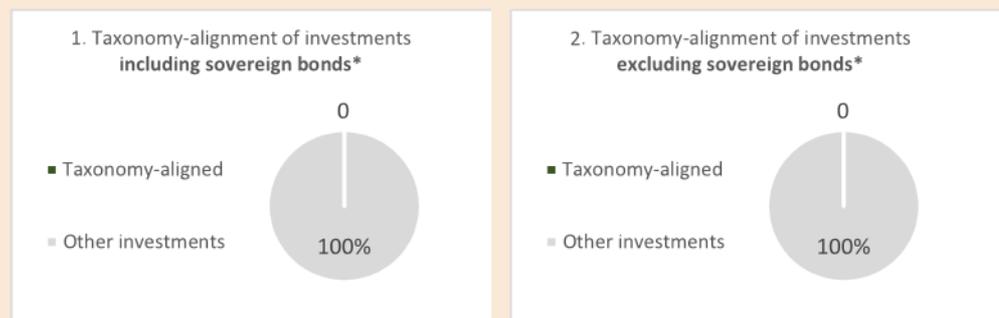
Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la*

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.



taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des activités habilitantes et transitoires étaient de 0%.

● **Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux période de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 0% au 31.12.2022. Nous n'avons pas de période de référence précédentes car le fonds a été lancé en octobre 2022.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31.12.2022, le fonds avait une part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de 100%. L'engagement minimum Taxonomie sera mis à jour dès l'obtention de données chiffrées communiqués par les sociétés ou fournies par des prestataires externes.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Au 31.12.2022, le fonds avait une part d'investissements durables sur le plan social de 100% car au travers des 2 scores (ESG, Digital For Impact) nous avons pu calculer et s'assurer que le fonds n'investisse que dans des investissements durables sur le plan social. Le pilier social représente 40% de la note ESG totale, ainsi une mauvaise note sociale entraîne une mauvaise note ESG. Le score Digital For Impact inclut une mesure d'impact social (score de confidentialité et sécurité des données) qui représente 20% de la note Digital For Impact totale, ainsi qu'un score controversé qui inclut les controverses sociales qui représente lui-aussi 20%. Au total, 40% de la note Digital For Impact inclut des sujets sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La part d'investissements qui ne disposaient d'aucune information sur l'ESG et/ou qui ne voulaient pas la diffuser représentait 0% de l'actif au 31.12.2022.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 13 lettres d'engagements pour entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2022. 3 lettres ont été envoyées à des valeurs de l'univers d'investissement d'Amplegest Digital Leaders depuis sa création. Nous avons également participé à une tribune pour promouvoir les say on climate afin d'avoir plus de transparence sur leur politique climatique. Au cours de l'année 2022, nous avons voté au total à 149 assemblées générales ce qui représente 81% des AG et à 2740 résolutions. Seulement 24 résolutions concernaient l'environnement et le social en 2022, et nous avons voté « pour » pour 22 d'entre elles.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Veillez vous référer à la première question.

Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint ses caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.